



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29/07/2025 /

Dossier complet le : 04/08/2025 /

N° d'enregistrement : F01125P0138

1 Intitulé du projet

Construction de bâtiments à Saint-Ouen-l'Aumône (95310) : Création de quatre nouveaux bâtiments et extension d'un bâtiment existant

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SNC SH SOA

Raison sociale

SNC SH SOA

N° SIRET

9 4 4 6 5 3 6 7 4 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Société en nom collectif

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

STEPHAN

Prénom(s)

Guillaume

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39) Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ;

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise a pour projet de construire quatre nouveaux bâtiments en détruisant le bâtiment existant sur la parcelle. Elle projette aussi d'étendre un autre bâtiment sur la parcelle adjacente. Ce projet permettra aussi de réorganiser le traitement des eaux pluviales pour répondre aux normes actuelles.

La parcelle est située en zone UJ du PLU. La conception du projet est conforme au PLU approuvé le 6 février 2025.

Les places de parking qui seront construites seront perméables. Les places bénéficieront par ailleurs d'un ombrage adapté grâce à la plantation d'arbres à canopée large.

Après aménagements, la zone comprendra environ :

- 16 551 m² au sol de bâtiments, 14 064 m² de voiries et zones imperméabilisées, 11 185 m² d'espaces verts ou de noues et 2 707 m² de parkings perméables.
- 214 places de parkings non ouvertes au public

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants : créer quatre nouveaux bâtiments sans consommation foncière supplémentaire, en procédant à la démolition d'un ancien bâtiment ne répondant plus aux normes environnementales en vigueur. Le projet prévoit également l'agrandissement d'un cinquième bâtiment et le réaménagement de sa parcelle située à l'est.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les étapes de la phase travaux du projet sont les suivantes :

- Phase de mise en sécurité du site, de mise en place de protections et préparation du terrain.
- Dépollution / Démolition des ouvrages existants
- Travaux de VRD 1ère phase
- Travaux de GO : fondations
- Charpente métallique
- GO : pose des longrines
- Couverture / bardage
- Dallage
- Menuiseries extérieures / portes sectionnelles
- Travaux de VRD 2ème phase
- Travaux d'espaces verts
- Aménagements des bureaux
- Livraisons.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste en l'aménagement de la zone : la phase d'exploitation nécessitera au préalable d'avoir trouvé des preneurs. En première approche, il s'agit d'exploitations industrielles : travail du bois, métallerie, pièces automobiles, etc.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet dans son ensemble sera soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire).

Il est aussi soumis à déclaration au titre des rubriques IOTA 2.1.5.0 : le dossier loi sur l'eau fourni en annexe de cette demande sera transmis à la DDT.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol des bâtiments à construire (A, B, C, D et E)	16 551 m ² au total

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : Avenue du Fief

Lieu-dit :

Localité : Saint-Ouen-l'Aumône

Code postal : 9 5 3 1 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 0 8 , 4 3 " E Lat. : 4 9 ° 0 2 , 4 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UJ du PLU de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF I les plus proches sont la "Sablonnière de Bessancourt" (110120021), située à 2,7 km au sud-est du site, et le "Vallée de Clery et Ravine des Molues" (110020057), située à 3,3 km au nord du site. La ZNIEFF II la plus proche est la "Forêt de Montmorency" (110001771), située à 5,5 km à l'est du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est le "Bout Du Monde" (FR3800005), situé à 24 km au sud-ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parc naturels régionaux les plus proches sont le "Vexin français" (FR8000030), situé à 2,2 km au nord du site, et "l'Oise - Pays de France" (FR8000043), situé à 4,5 km à l'est du site. Les réserves régionales les plus proches sont le "Marais de Stors" (FR9300029), situé à 6,6 km au nord-est du site, et le "Site géologique de Vigny-Longuesse" (FR9300032), situé à 15,5 km à l'ouest du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est "l'ancienne abbaye de Maubuisson", située à 2 km à l'ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide probable (classe B selon le PLU) la plus proche se situe à 110 m à l'est du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concerné par le PPRI de la Vallée de l'Oise mais est éloigné de 1,8 km. La commune est concerné par le PPRT de la société Ampère Industrie mais le site est hors de la zone d'effet Sevezo.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté du PPRI en date du 29 juin 2005. Arrêté du PPRT en date du 12 juillet 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base données sur les sols pollués BASOL, le site ne présente aucune pollution ou ne se situe pas sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle se situe au sein de la zone de répartition des eaux des « Parties captives des nappes de l'albien et du néocomien ».
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La prise d'eau la plus proche pour l'abduction publique est situé à 3,9 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche est la zone du "Site de Seine-Saint-Denis" (FR1112013) située à 15 km à l'est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site accueillera des activités industrielles avec des bureaux raccordés au réseau d'eau public.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cas échéant, les matériaux excavés seront conservés sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau d'alimentation de la zone permet de fournir l'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein d'une parcelle déjà construite.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est suffisamment éloigné de la zone NATURA 2000 (15 km) pour que l'activité au sein de la zone n'ait pas d'impact direct ou indirect.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet au sein d'une zone existante déjà aménagée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle se situe à 37 m de l'entreprise "Ampère Industrie" étant classé ICPE à Autorisation Seveso Seuil Haut. Le site se trouve cependant en dehors des zones d'effets du PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la base de données Géorisque, la parcelle du projet n'est concernée que par les risques suivants : - risque de remontée de nappes - risque de retrait gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de quatre nouveaux bâtiments disposant de quais de chargement/déchargement créera du trafic de camions. Un trafic de véhicules légers déjà existant sur la parcelle sera maintenu. Le trafic camion supplémentaire sera faible par rapport à la situation existante (plus de 6000 camions/j sur la N184, données 2023).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par l'accès aux différents bâtiments peut en générer mais de manière non significative par rapport à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage sera limité au strict minimum nécessaire à la sécurité. Il s'agira d'un éclairage périphérique dirigé vers le sol.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les places de parking seront perméables, permettant d'éviter le ruissellement des eaux pluviales sur le site. Les eaux pluviales issues des infrastructures seront dirigées, via un réseau de collecteurs, vers des bassins de d'infiltrations ou de régulation.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront rejetées dans le sol par infiltration autant que possible, le surplus étant dirigé vers le réseau collectif.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des eaux usées seront rejetées une fois le projet finalisé. L'assainissement des eaux usées est prévu d'être effectué via le réseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités qui sont envisagés produiront principalement des déchets industriels banaux (DIB) et des Déchets Industriels Spéciaux (DIS). Ces déchets seront envoyés vers des filières de traitement agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf dossier Loi sur l'Eau en pièce annexe

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Etant donné l'objet du présent cas par cas (construction de nouveaux bâtiment), l'enjeu principal est le ruissellement des eaux pluviales sur la parcelle.

L'ensemble des mesures prises sont décrites dans le dossier Loi sur l'Eau fourni en pièce annexe.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un aménagement d'un site déjà existant : il ne s'agit pas d'une création de nouveau site.

Par ailleurs, le projet viendra améliorer la situation existante puisqu'il sera réalisé des bassins d'infiltrations reprenant les eaux pluviales de toitures, dimensionnées sur une pluie trentennale, et rendra perméables les places de stationnements, réduisant ainsi le ruissellement des eaux pluviales.

Sur ces bases, le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier Loi sur L'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Rapport diagnostique faune/flore	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom STEPHAN

Prénom Guillaume

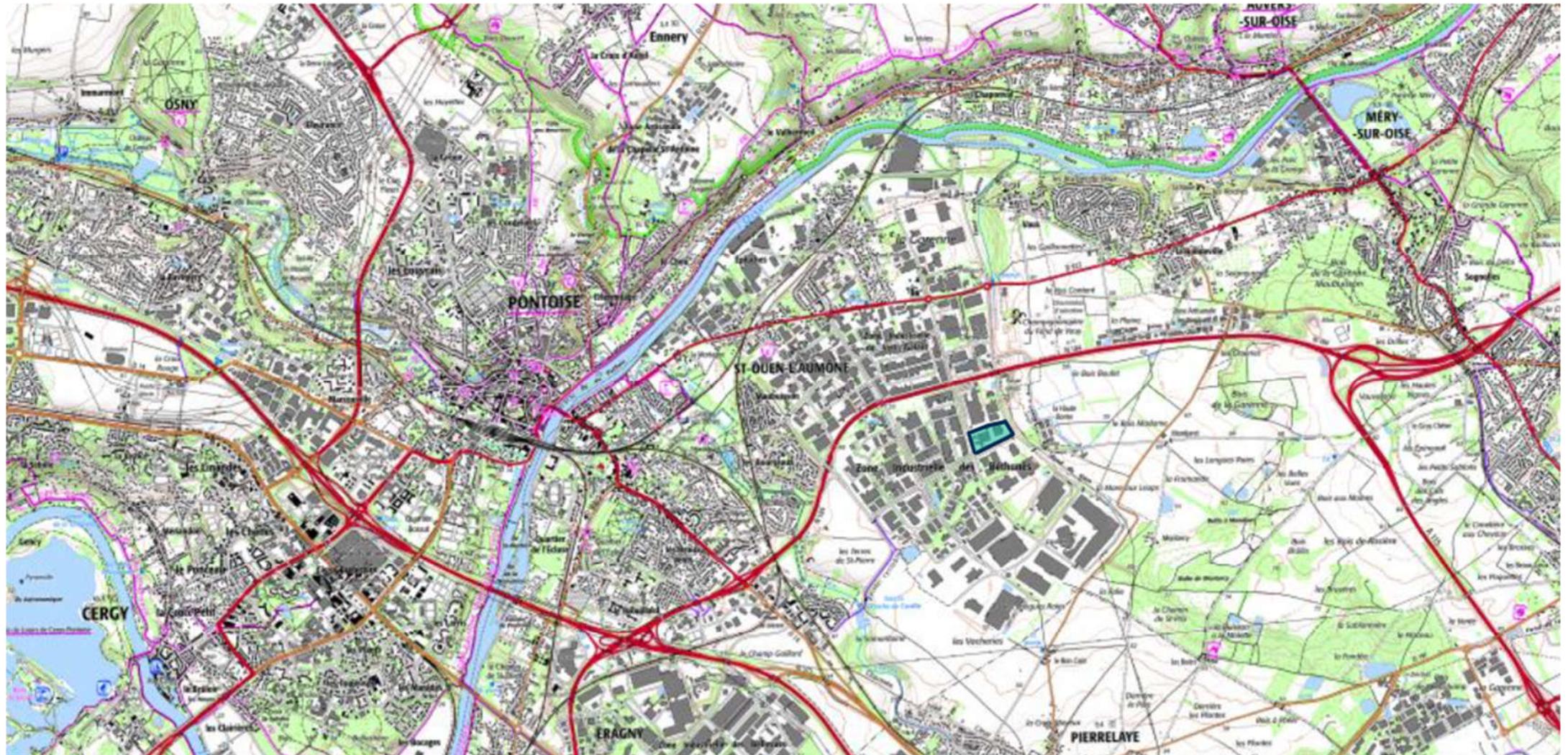
Qualité du signataire Directeur Général Délégué

À 

Fait le 28/07/2025



Signature du (des) demandeur(s)





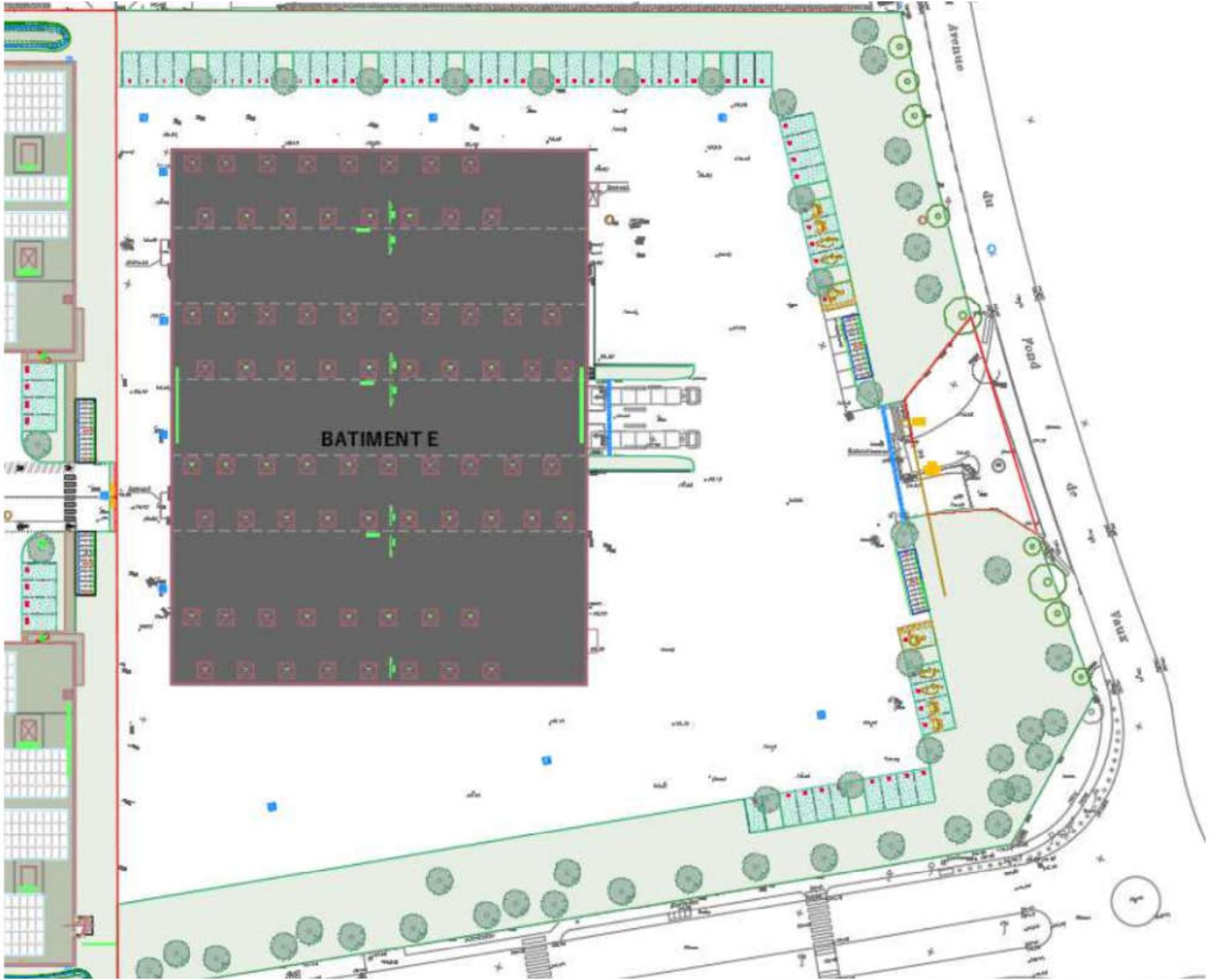


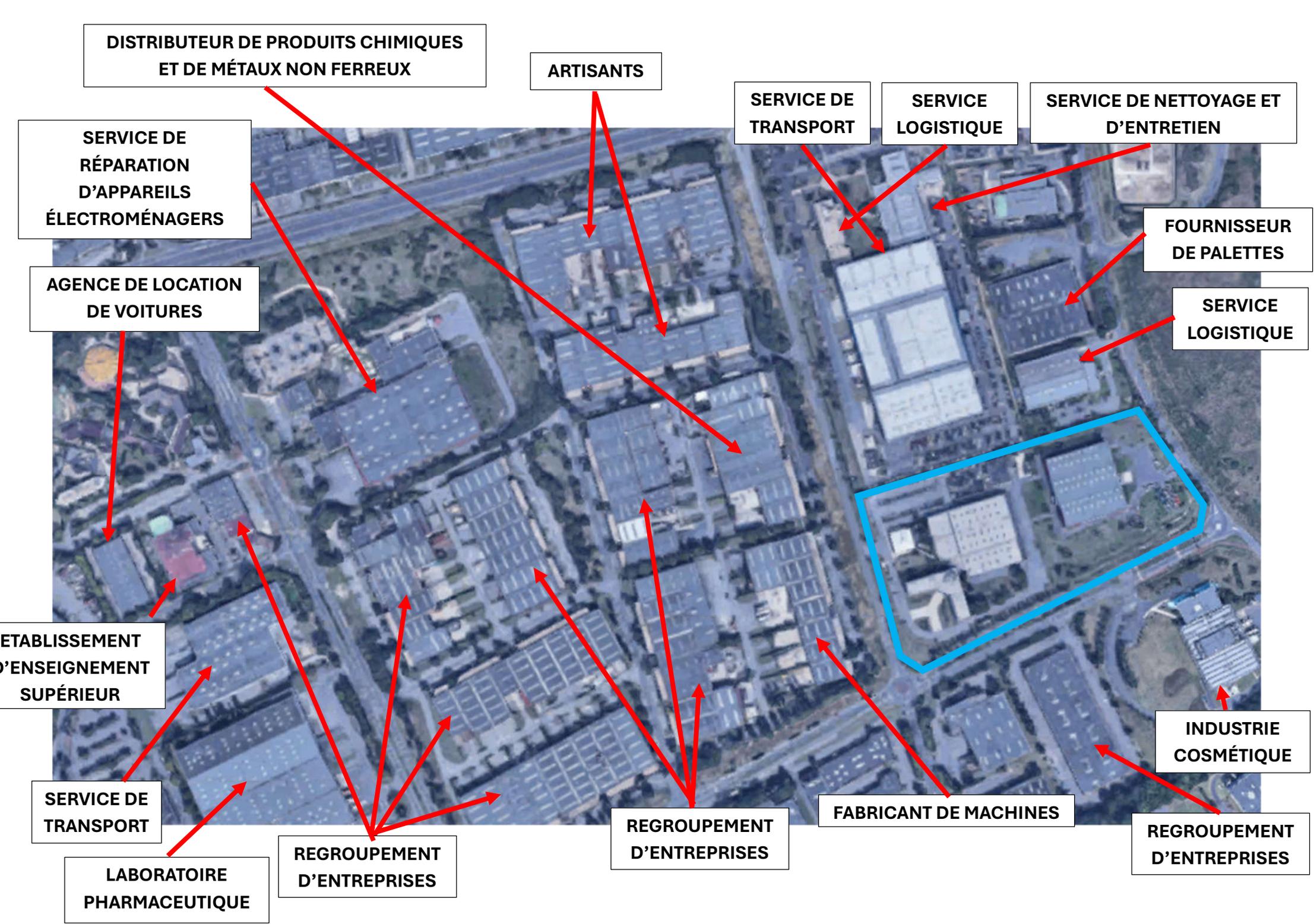


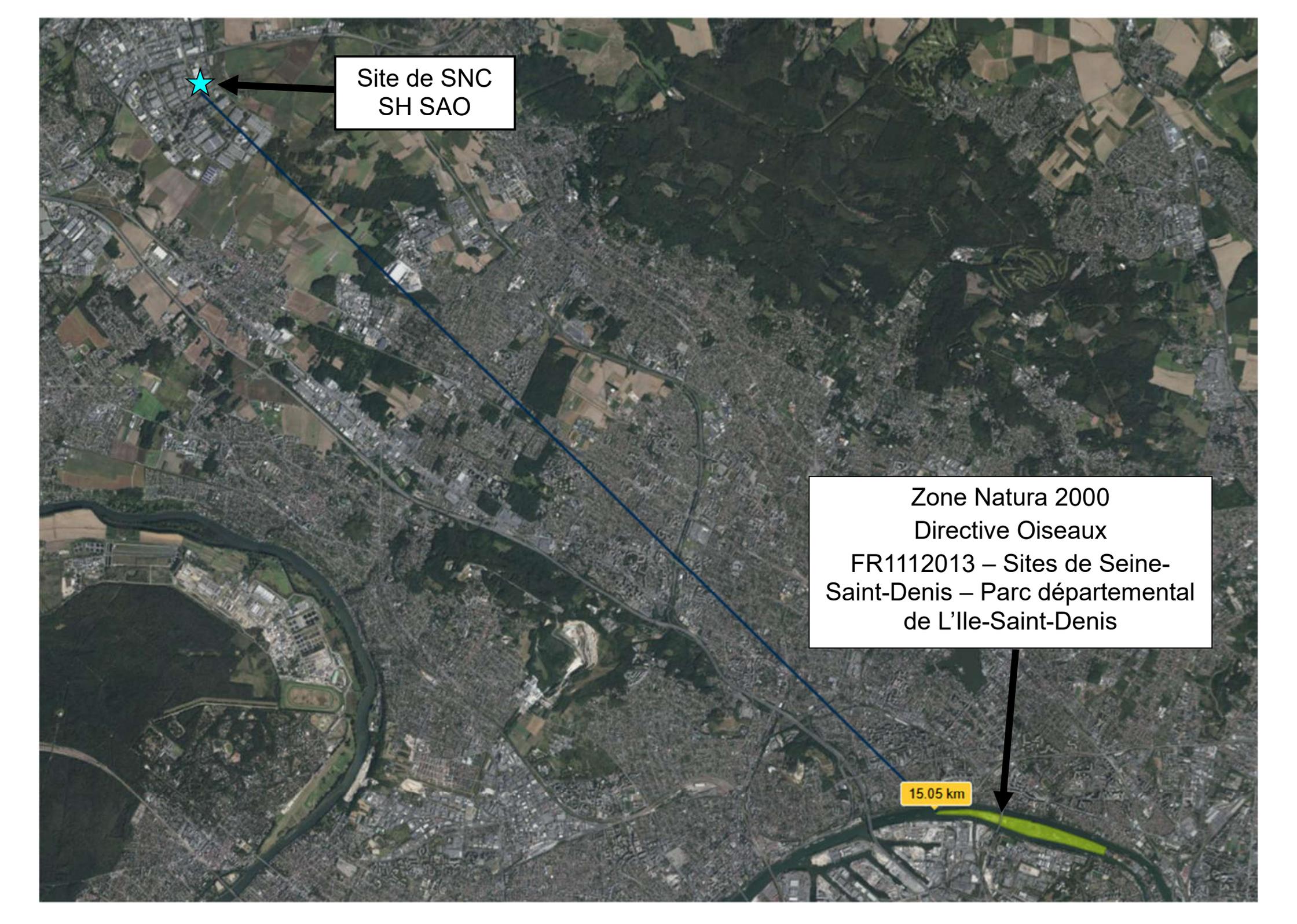












Site de SNC
SH SAO

Zone Natura 2000
Directive Oiseaux
FR1112013 – Sites de Seine-
Saint-Denis – Parc départemental
de L'Île-Saint-Denis

15.05 km



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT

SNC SH SOA

à Saint-Ouen-l'Aumône (95310)

STONEHEDGE®

Déclaration au titre de la nomenclature IOTA

GES n°23898

Juillet 2025

AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

AGENCE SUD-OUEST

Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

SOMMAIRE

I : LOCALISATION DU PROJET	3
1.1 ADRESSE DU PROJET	4
1.2 PARCELLES.....	4
1.3 LOCALISATION.....	4
II : NATURE DU PROJET.....	6
2.1 DESCRIPTION DU PROJET	7
2.2 SURFACES INTERCEPTÉES	10
2.3 RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE IOTA CONCERNÉE	11
III : DOCUMENT D'INCIDENCE	12
3.1 CARACTÉRISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE	13
3.2 INCIDENCE SUR LE MILIEU RECEPTEUR.....	20
3.3 COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE SEINE NORMANDIE	26
3.4 COMPATIBILITÉ AVEC LES RISQUES D'INONDATION	27
3.5 AMÉNAGEMENTS AUX PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES	27
IV : ÉVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000	28
4.1 RECENSEMENT DES ZONES NATURA 2000 DU SECTEUR D'ÉTUDE	29
4.2 DESCRIPTION DE LA ZONE NATURA 2000.....	29
4.3 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SITE NATURA 2000	30
4.4 SOURCES D'IMPACTS POTENTIELS DU SITE SUR LA ZONE NATURA 2000	31
4.5 IMPACTS DES ÉMISSIONS AQUEUSES DU SITE SUR LA ZONE NATURA 2000....	31
4.6 CONCLUSION.....	31
V : PLAN DU PROJET	32
ANNEXES AU DOCUMENT D'INCIDENCE	33
ANNEXE 1. RESULTATS DES ESSAIS DE PERMEABILITÉ	34
ANNEXE 2. PLAN RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	35
ANNEXE 3. CALCUL DU VOLUME DES BASSINS	36

I : LOCALISATION DU PROJET

1.1 ADRESSE DU PROJET

Adresse	5 Avenue du Fief
Commune	Saint-Ouen-l'Aumône
Code postal	95 310
Coordonnées géographiques	Coordonnées du centre du projet (Lambert 93) : X : 637 210 m Y : 6 883 353 m

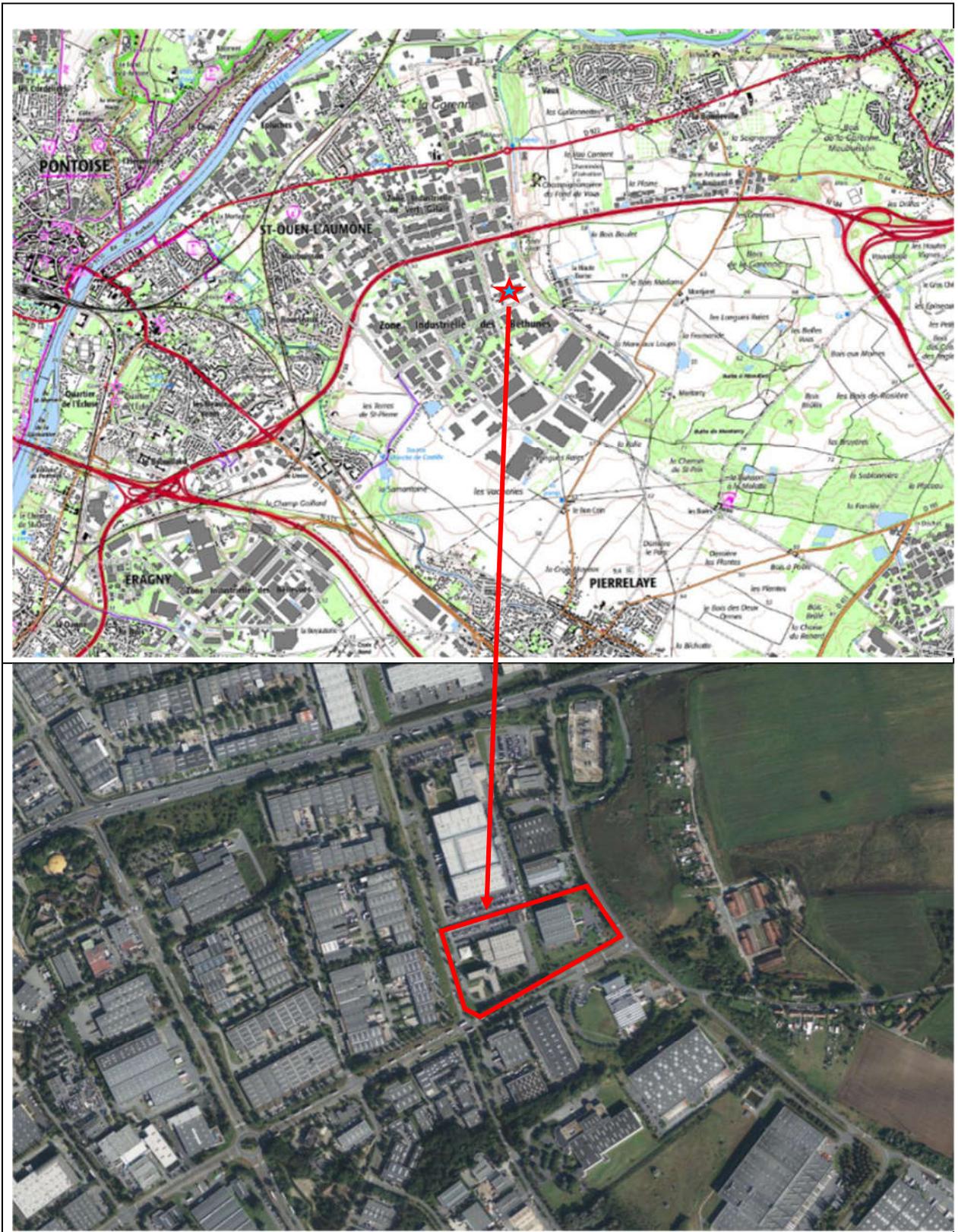
1.2 PARCELLES

Commune	Code postal	N° section	N° parcelles	Superficies des parcelles (m ²)
Saint-Ouen-l'Aumône	95310	AR	0005	27 090
			0006	16 238
		G	0502	823

1.3 LOCALISATION

Le projet de construction de quatre bâtiments et de réaménagement d'un bâtiment se situe au sein de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône. Il s'agit d'une zone qui regroupe l'ensemble des secteurs économiques de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, localisée à l'est de la commune et au nord-ouest de l'agglomération de Paris.

Sa localisation est présentée ci-dessous sur fond IGN et sur photographie aérienne.



→ Cf. chapitre V – plan du projet

II : NATURE DU PROJET

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La parcelle dispose d'une surface de 44 151 m². Elle comprend déjà deux bâtiments. Un construit à l'ouest de la parcelle qui sera détruit et un second à l'est qui sera réaménagé.

Le projet porte sur la construction de quatre bâtiments (A, B, C et D) et l'agrandissement d'un bâtiment (E) et le réaménagement des parcelles : le permis de construire sera déposé en parallèle au présent dossier.

Après aménagements, la zone comprendra environ :

- 16 551 m² au sol de bâtiments,
- 14 064 m² de voiries et zones imperméabilisées,
- 11 185 m² d'espaces verts ou de noues,
- 2 707 m² de parkings perméables.

Les eaux pluviales ruisselant sur les infrastructures des quatre bâtiments qui seront construits seront dirigées, via un réseau de collecteurs :

- vers des bassins de d'infiltration situés en bordure nord et sud de la parcelle des quatre bâtiments qui seront aménagés pour le projet,
- vers un bassin de régulation sous voirie à l'ouest avec surverse vers le réseau collectif.

Les eaux pluviales ruisselant sur l'infrastructure du bâtiment E seront dirigées, via un réseau de collecteurs vers un bassin d'infiltration enterré situé à l'est de la parcelle.

Les eaux de voiries, après passage dans un séparateur à hydrocarbures, seront régulées puis dirigées vers le réseau collectif.

Par ailleurs, la zone sera raccordée à l'assainissement collectif au niveau des eaux usées.

L'extrait de plan ci-après présentent ces configurations.



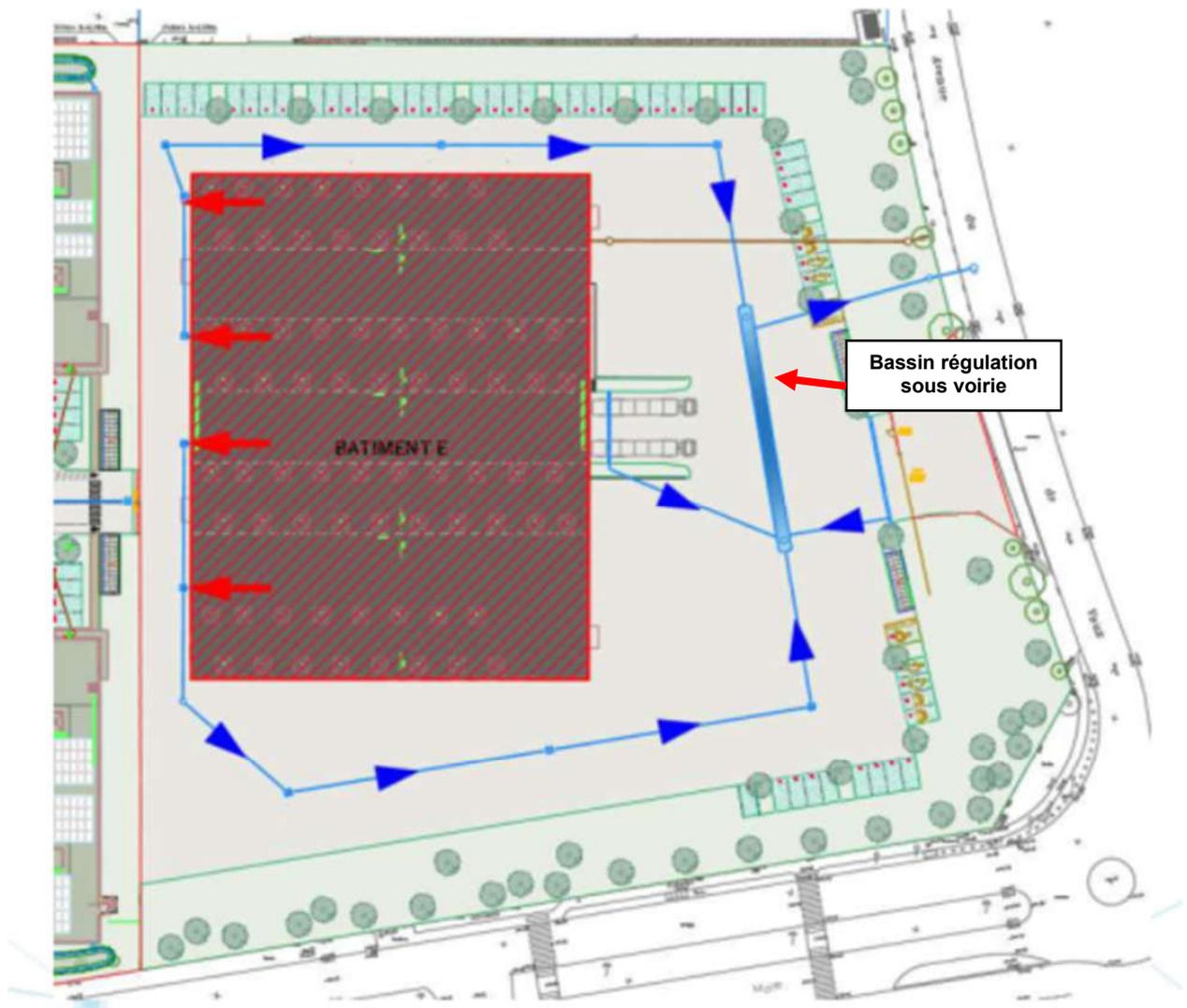


Figure 1 : Plan du projet d'aménagement

Tableau 1 : Tableau des surfaces imperméabilisées collectées vers la noue d'infiltration après projet

Intitulé	Nature	Superficie (m ²)	Coef Cr	Surface active (m ²)
Bâtiments	Construction	16 551	0,95	15 723
Voiries/surfaces imperméabilisées	Revêtement enrobé/béton	14 064	0,85	11 954
Espaces verts	Espaces végétalisés	11 185	0,20	2 237
Stationnement perméables	Pavés drainants	2 707	0	0

2.2 SURFACES INTERCEPTÉES

Au niveau de la zone d'activité, la gestion des eaux pluviales est réalisée autant que possible à la parcelle (infiltration) avec une régulation des surfaces en voirie avant rejet dans le réseau collectif.

La pente générale du terrain est dans un axe nord-est. Le bassin versant intercepté est délimité par les voiries périphériques et correspond donc à la surface de la parcelle, soit 44 145 m² (4,41 ha).

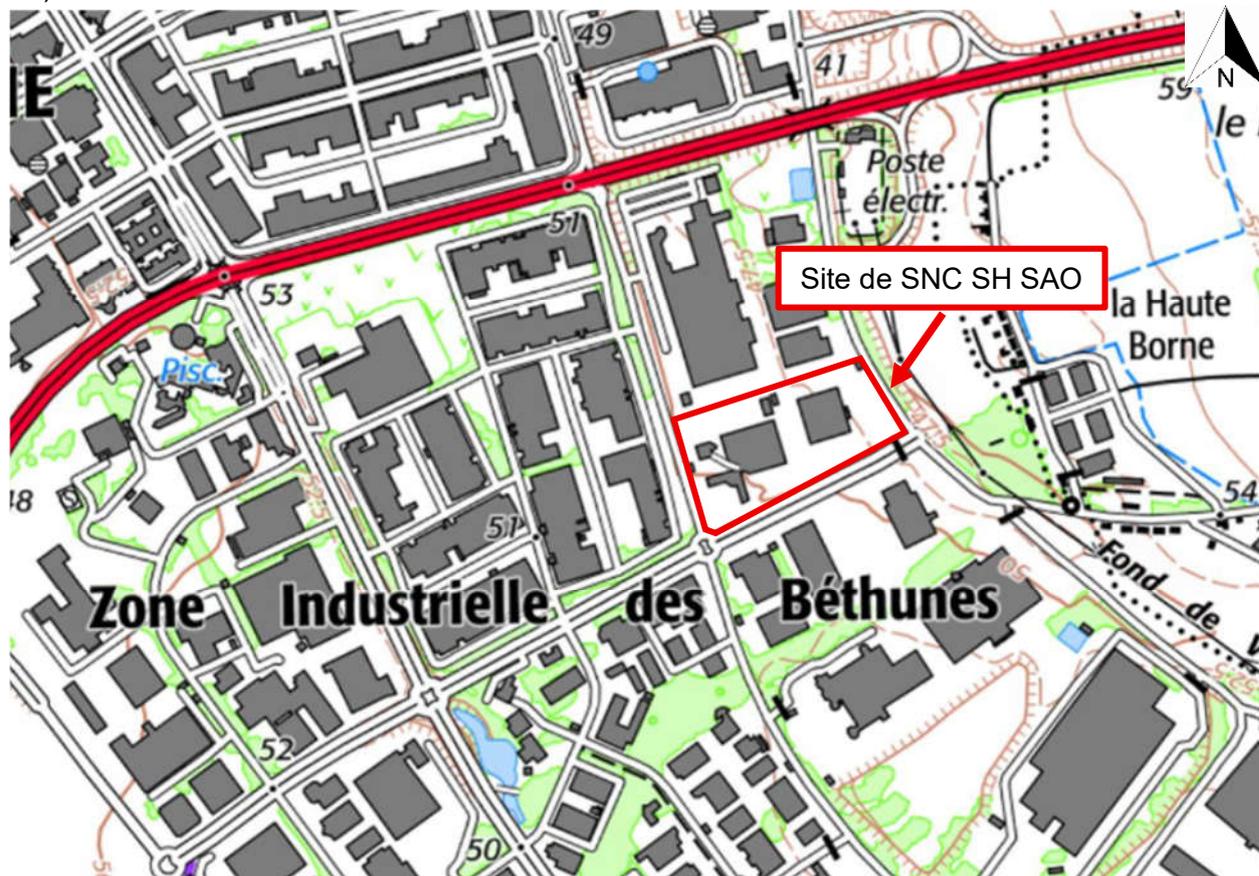


Figure 2 : Extrait du plan topographique de la zone

Ainsi, les eaux pluviales interceptées par la parcelle du site sont issues principalement des surfaces imperméabilisées du site (toitures, voiries) et secondairement des espaces verts et autres surfaces perméables.

2.3 RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE IOTA CONCERNEE

Rubrique	Alinéa	Libellé de la rubrique	Quantité projet	Régime
2.1.5.0	2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	4,41 ha	D (1)

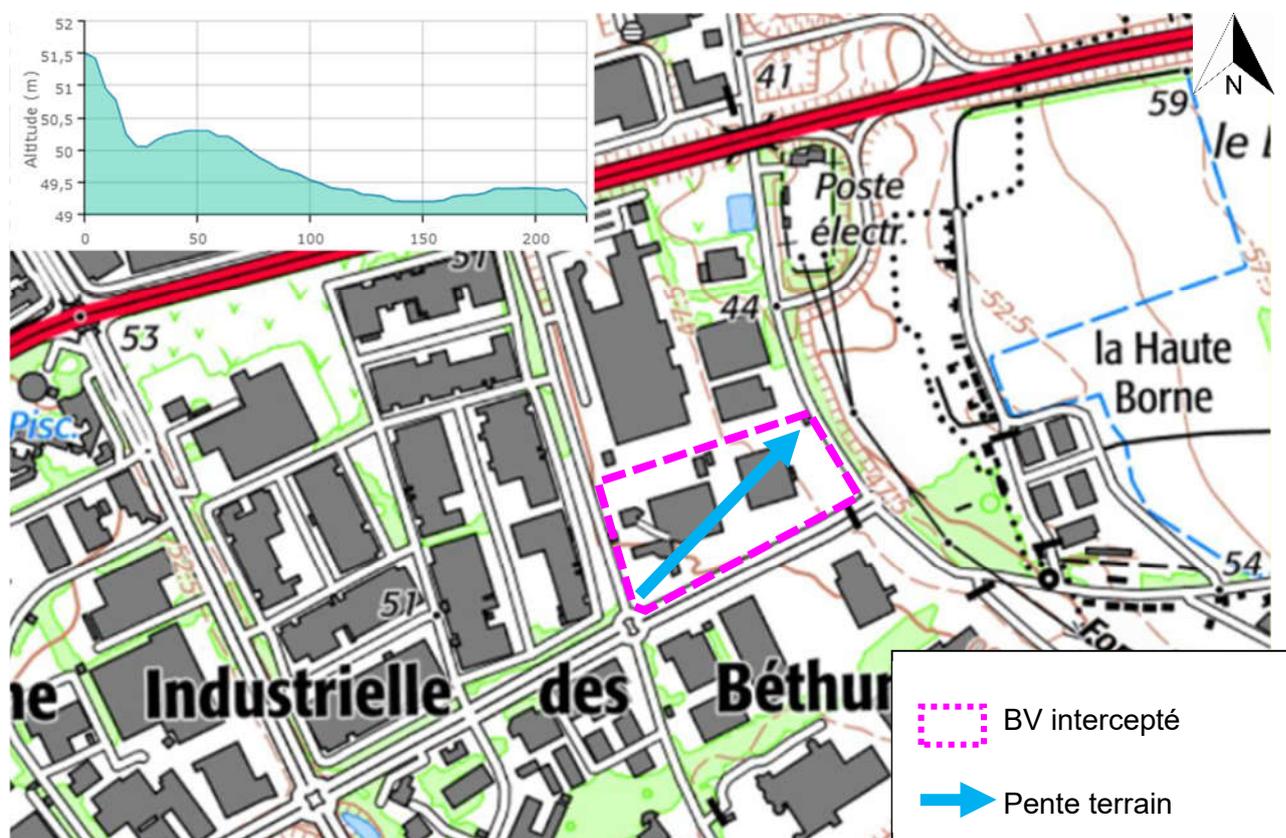
(1) D = Déclaration

➔ La présente demande porte sur la déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA.

III : DOCUMENT D'INCIDENCE

3.1 CARACTERISATION DE LA ZONE D'ETUDE

3.1.1 Topographie



La parcelle se situe à une altitude d'environ 48 m NGF. Le relief est peu marqué et la pente moyenne de la zone est faible (2 %).

3.1.2 Réseau hydrographique

L'extrait de photo aérienne page suivante permet de visualiser les éléments présentés ci-dessous.

Le réseau hydrographique proche comprend le ruisseau de la Liesse à l'ouest et un petit affluent de l'Oise au nord-est. Ces cours d'eau sont situés respectivement, à l'ouest de la zone industrielle et derrière la route nationale N184 au nord-est.

3.1.3 Masses d'eau

La zone d'aménagement se situe dans le bassin versant de l'Oise.

Tableau 2 : Masses d'eau sur le secteur d'étude (SDAGE 2022-2027)

SDAGE Seine-Normandie 2022-2027	Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau
Masse d'eau souterraine	FRHG104	ÉOCENE DU VALOIS
	FRHG218	ALBIEN-NEOCOMIEN CAPTIF

Tableau 3 : Objectifs d'état définis par le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027

Masse d'eau souterraine		Etat quantitatif		Etat chimique	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai
FRHG104	Eocène du Valois	Bon état	2027	Bon état	Depuis 2015
FRHG218	Albien-Néocomien captif	Bon état	Depuis 2015	Bon état	Depuis 2015

Qualité actuelle des eaux superficielles :

Tableau 4 : Qualité physico-chimique de 1994 à 2014 (Oise à Cergy) – Moyenne arithmétique

Cours d'eau	Taux de saturation en O ₂ (%)	Oxygène Dissous (mg O ₂ /l)	DBO ₅ (mg O ₂ /l)	Carbone Organique (mg C/l)	pH	Phosphore total (mg P/l)	Ortho-phosphates (mg PO ₄ /l)	Nitrates (mg NO ₃ /l)	Ammonium (mg NH ₄ /l)
Oise (à Cergy)	76,9	7,26	3,38	4,81	7,76-8,14	0,26	0,61	22,6	0,63

La qualité de l'Oise est déclassée au niveau moyen par le paramètre phosphore total (0,26 mg P/l pour une limite de l'état moyen à 0,5 mg P/l), le paramètre Ortho-phosphates (0,61 mg PO₄/l pour une limite de l'état moyen à 0,5 mg P/l) et le paramètre ammonium (0,63 mg NH₄/l pour une limite de l'état moyen à 0,5 mg NH₄/l). Les autres paramètres sont au bon ou très bon état.

Les dernières données de pêche électrique (2015) indiquaient un niveau bon du coefficient IPR (indice poisson rivière).

Qualité actuelle des eaux souterraines : source SIGES Seine-Normandie

La masse d'eau souterraine FRHG104 « Eocène du Valois », est en bon état chimique selon les critères de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

La masse d'eau souterraine FRHG218 « Albien-Néocomien captif », est aussi en bon état chimique.

Sur le plan quantitatif, les masses d'eau souterraine FRHG104 et FRHG218 ont été identifiées dans un bon état. Cela signifie que le niveau de l'eau dans ces nappes est suffisant par rapport aux prélèvements annuels moyens, indiquant une exploitation correcte.

3.1.4 Géologie - hydrogéologie

La carte géologique éditée par le BRGM (feuille de Pontoise, échelle 1/50 000^{ème}) a été consultée (cf. extrait ci-après).

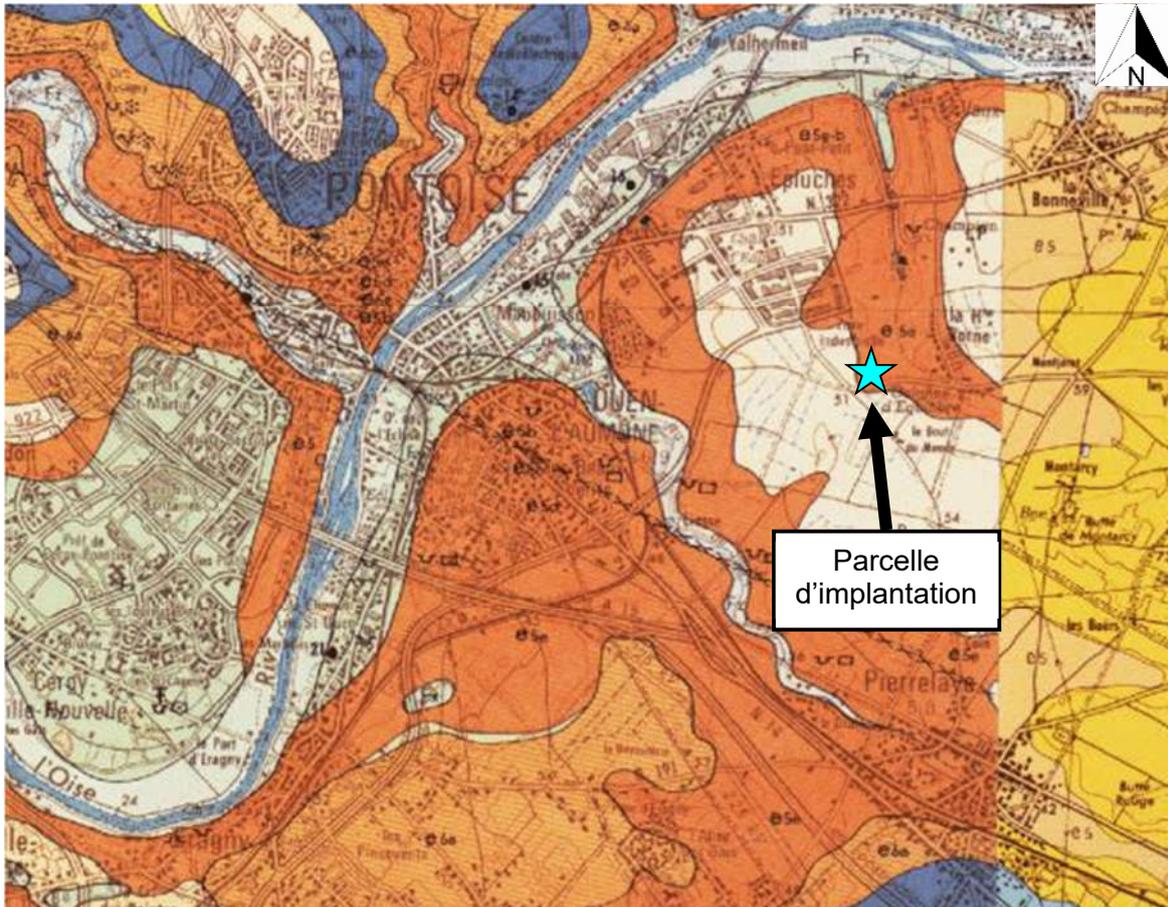


Figure 5 : Carte géologique du secteur d'étude

La zone accueillant la parcelle est située sur des calcaires à Cérithes (notée e5e sur la carte).

- **e5e** : Calcaires à Cérithes en petits bancs avec *Orbitolites complanatus* : à la base, banc vert à plantes.

Les Marnes, les Caillasses et les Calcaires à Cérithes qui terminent le Lutétien dans le Bassin de Paris sont bien développés sur la feuille Pontoise, Cette série se présente sous l'aspect d'une alternance de lits calcaires plus ou moins épais et de marnes, Vers la partie supérieure, les marnes blanches grossières, avec caillasses, dominant. Vers la base, on rencontre des bancs plus ou moins puissants, bien lités, pétris de moulages de Mollusques, notamment des Cérithes.

La zone d'étude est classée en ZRE (Zone de Répartition des Eaux). Elle se situe au sein de la ZRE des « Parties captives des nappes de l'albien et du néocomien ».

3.1.5 Ressource en eau potable

Le site AtlaSanté a été consulté afin de recenser les prises d'eau potable sur le secteur d'étude.

Aucune prise d'eau potable n'est recensée dans le secteur d'étude, la plus proche étant localisée à 3,9 km au sud-ouest.

3.1.6 Zones inondables

Bien que la commune de Saint-Ouen-l'Aumône soit concernée par le risque inondation, la parcelle d'implantation se trouve en dehors des zones à risque identifiées (extrait de plan Géorisque ci-après).

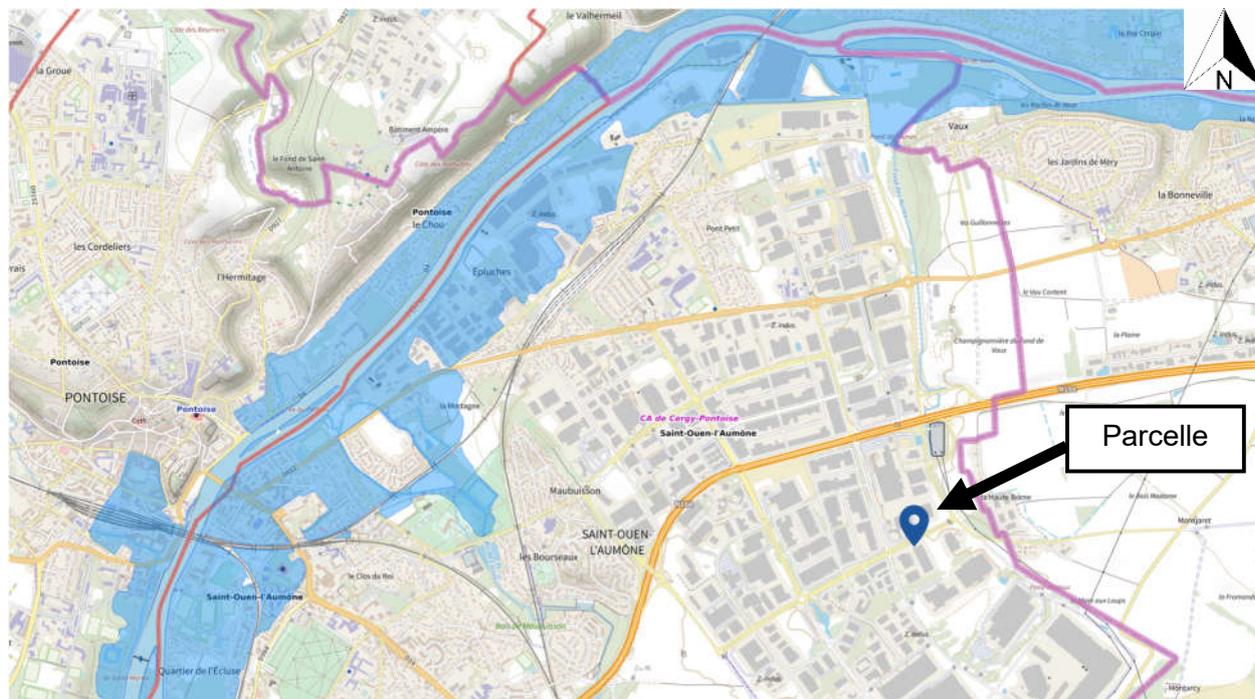


Figure 6 : Carte des zones inondables du secteur d'étude

3.1.7 Zones naturelles remarquables

L'inventaire du patrimoine naturel de la région a été consulté : sites Géoportail et INPN.

3.1.7.1 Zones NATURA 2000

→ Cf. chapitre IV – Evaluation d'incidence NATURA 2000

3.1.7.2 ZNIEFF

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) peuvent être :

- de type I : secteur de grand intérêt biologique ou écologique souvent composé de bois ou de zones humides,
- de type II : grand ensemble naturel peu modifié offrant des potentialités biologiques importantes.

Tableau 5 : ZNIEFF sur le secteur d'étude

Type	Milieux	Eloignement du site
ZNIEFF 1 (n°110120021)	La sablonnière de Bessancourt	2,7 km au sud-est
ZNIEFF 1 (n°110020057)	Vallée de Cléry et ravine des molues	3,3 km au nord
ZNIEFF 1 (n°110120027)	Vallon de Montubois - Tourbiere de la cailleuse	6,4 km à l'est
ZNIEFF 1 (n°110001779)	Vallon de Stors	6,3 km au nord-est
ZNIEFF 1 (n°110120011)	Marais de Boissy-l'Aillerie	8,1 km au nord-ouest
ZNIEFF 1 (n° 110120013)	Marais de Montgerout	10,2 km au nord-ouest
ZNIEFF 1 (n°110020338)	Mares du carrefour de Comeille et coteau de Cheverchemont	10,7 km au sud-ouest
ZNIEFF 1 (n°110004425)	Bois de Vaux	10,9 km au sud-ouest
ZNIEFF 1 (n°110001474)	Parc agricole et plans d'eau d'Achères	6,2 km au sud
ZNIEFF 2 (n°110001359)	Forêt de Saint-Germain-en-Laye	7,2 km au sud
ZNIEFF 2 (n°110001771)	Foret de Montmorency	6,5 km à l'est
ZNIEFF 2 (n°110001359)	Forêt de Saint-Germain-en-Laye	7,2 km au sud
ZNIEFF 2 (n°110001357)	Forêt de l'Hautil	9,7 km au sud-ouest
ZNIEFF 2 (n°110006886)	Bois de la tour du Lay et ses abords	8,2 km au nord-est
ZNIEFF 2 (n°110001777)	Foret de l'Isle Adam	6,5 km au nord-est

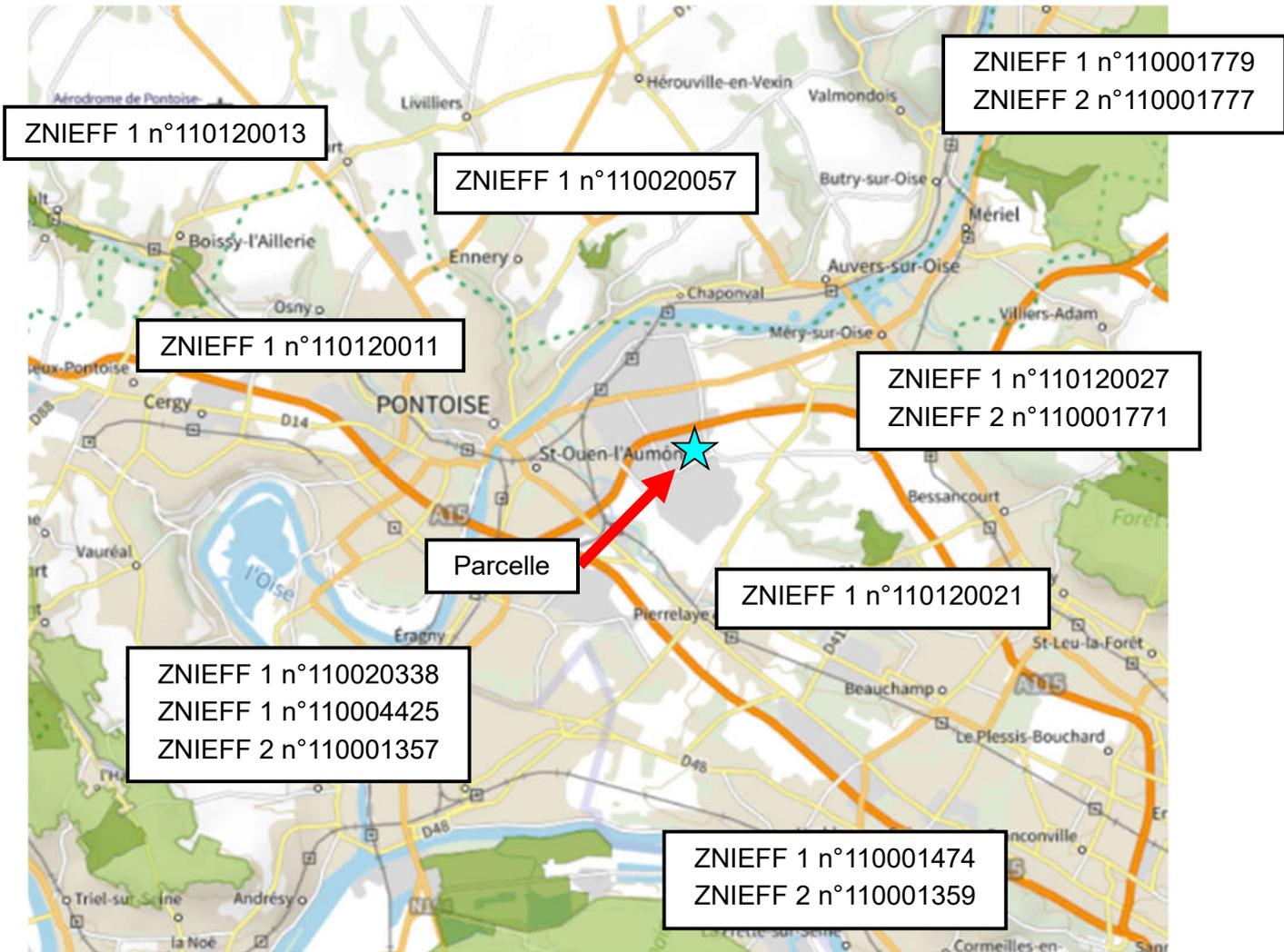


Figure 7 : ZNIEFF sur le secteur d'étude

➔ La parcelle est relativement éloignée d'une ZNIEFF et les activités envisagées ne seront pas susceptibles d'impacter les espèces et habitats.

3.1.7.3 Protection biotope

Il n'y a aucun arrêté de protection biotope dans le secteur d'étude.
Un arrêté de protection biotope se situe à 24 km de la parcelle.



Figure 8 : Arrêté de protection de biotope du secteur d'étude

3.1.7.4 Réserve naturelle

Deux réserves naturelles régionales sont recensées sur le secteur d'étude.

Type	Milieux	Eloignement du site
Réserves naturelles régionales (FR9300029)	Marais de Stors	2,7 km au sud-est
Réserves naturelles régionales (FR9300032)	Site géologique de Vigny-Longuesse	15,5 km à l'ouest

➔ La parcelle est relativement éloignée des réserves naturelles et les activités envisagées ne seront pas susceptibles d'impacter les espèces et habitats.

3.1.7.5 Zones humides

Un inventaire des zones humides a été effectué dans le cadre de l'élaboration du PLU communal de Saint-Ouen-l'Aumône.

Aucune zone humide n'a été identifiée sur le secteur d'implantation, la plus proche se situe à 110 m à l'est.

3.2 INCIDENCE SUR LE MILIEU RECEPTEUR

3.2.1 Dispositions réglementaires applicables au projet pour la gestion des eaux pluviales

La parcelle du projet est située en zone UJ (Zone qui regroupe l'ensemble des secteurs économiques de la commune). Le règlement du PLU applicable à cette zone prévoit que « *Seul l'excès de ruissellement peut être rejeté au collecteur public quand il est en place, après qu'aient été mises en œuvre, sur la parcelle, toutes les solutions susceptibles de limiter les apports pluviaux. La gestion des eaux pluviales à la parcelle sera mise en œuvre prioritairement par infiltration et/ou stockage-évacuation.* »

« Pour toute opération visant à augmenter l'imperméabilisation, le gestionnaire du réseau pourra solliciter la mise en œuvre de structures compensatoires (bassins de stockage, bassins d'infiltration, rétention à la parcelle) visant à résorber les eaux ruisselées supplémentaires. »

« En cas d'absence de notice préalable justificative, tout rejet des eaux pluviales au réseau de collecte sera régulé à 2l/s/ha (de la surface totale urbanisable) avec un minimum de 5l/s/ha pour tenir compte de la faisabilité technique des régulations (respect de la régulation indiquée pour les pluies d'occurrence décennale, voire supérieures si la protection des personnes et des biens l'impose).

Ainsi :

- Pour une surface inférieure à 2.5 ha, le débit de fuite maximal est de 5L/s/ha,
- Pour une surface supérieure à 2.5 ha, le débit de fuite maximal est de 2L/s/ha. »

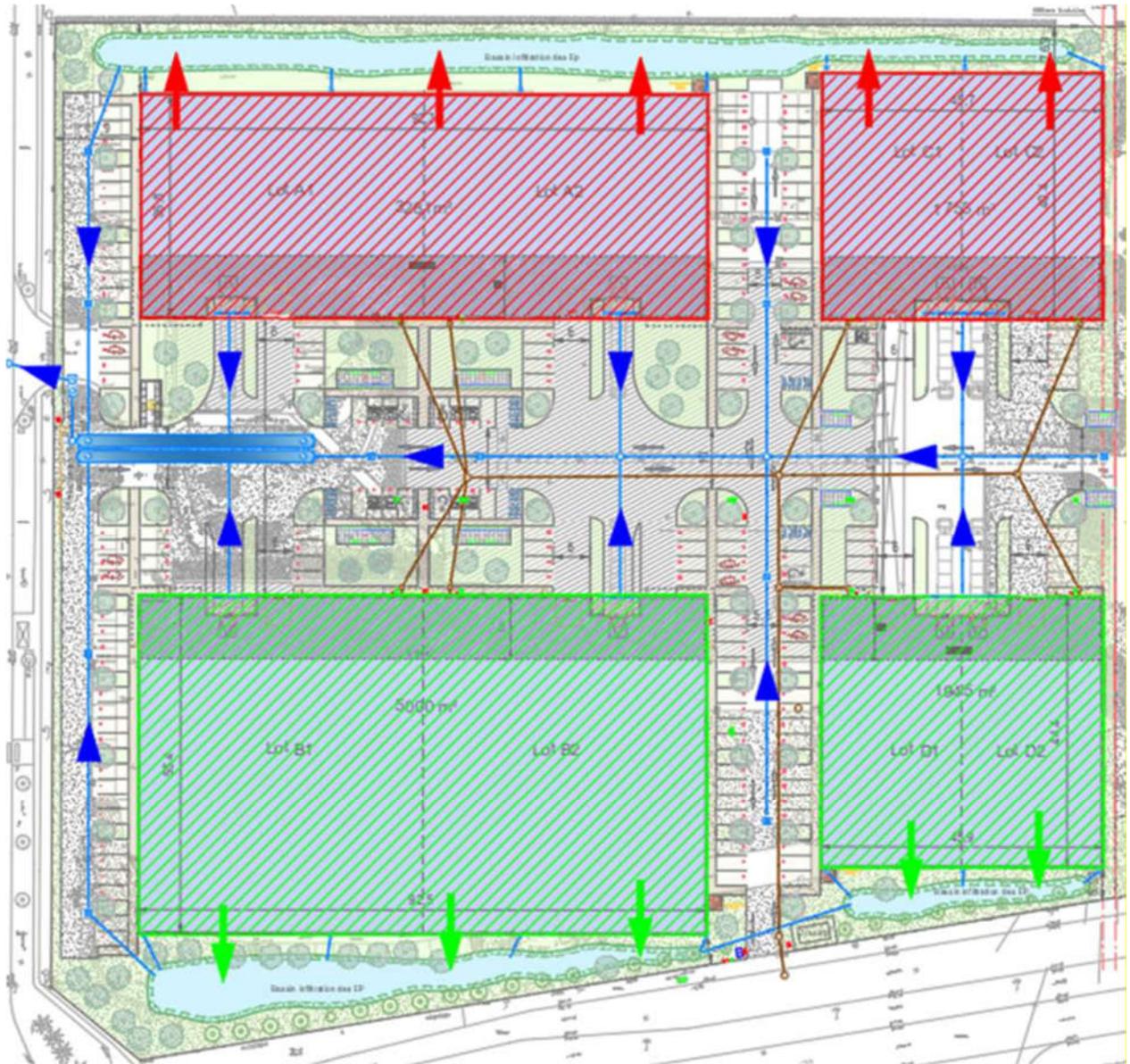
3.2.2 Gestion retenue pour les eaux pluviales de la parcelle du projet

En annexe sont présentés les résultats d'essais de perméabilité. Les deux tests réalisés au niveau des emplacements des bassins d'infiltration, indiquent des perméabilités comprises entre $3,84 \cdot 10^{-6}$ et $8,05 \cdot 10^{-6}$ m/s. Une perméabilité moyenne de $5,95 \cdot 10^{-6}$ m/s sera retenue.

Une surverse vers le réseau communal, limitée à 2 l/s/ha (conformément au PLU) sera mise en place.

A la vue de la prescription particulière dans le SDAGE, les calculs seront effectués sur la base d'une pluie d'occurrence de trente ans.

Les surfaces raccordées vers le réseau d'eau pluvial et prises en compte pour le dimensionnement sont présentées sur l'extrait de plan ci-dessous.



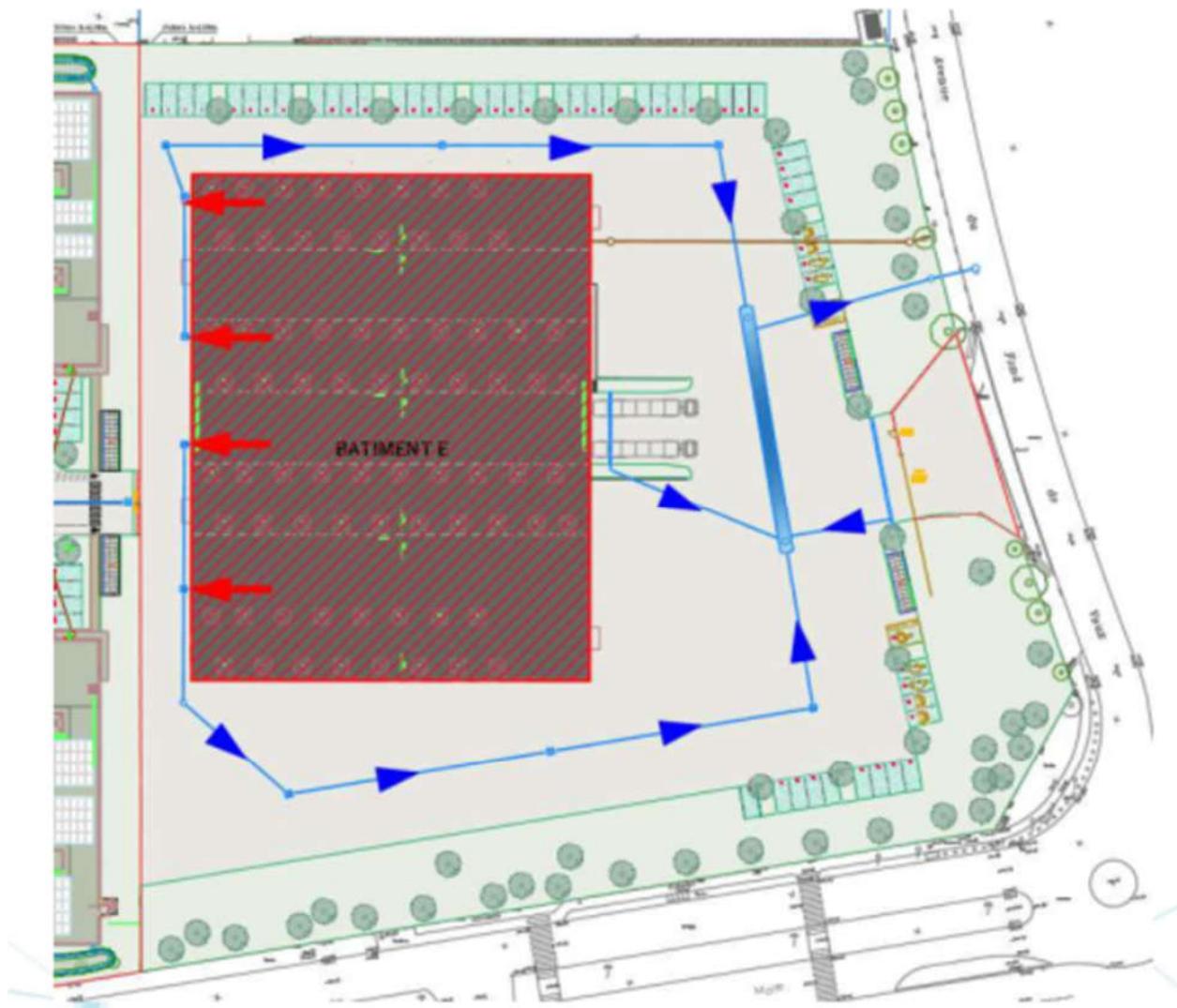


Figure 9 : Plan de gestion des eaux de toitures du projet SNC SH SOA

Ce qui représente 16 551 m² de bâtiments, 14 064 m² de voiries, 11 185 m² d'espaces verts et 2 707 m² de parkings perméables.

Les eaux de toiture des bâtiments A et C (en rouge sur le plan) seront infiltrées dans le bassin situé au nord du site.

La surface d'infiltration de ce bassin est de 479 m².

Le calcul correspondant au volume nécessaire pour la régulation figure en annexe 3, et le volume à retenir est de 191 m³. En l'absence de nouvel épisode pluvieux, le temps de vidange du bassin est estimé à 33 heures.

Les eaux de toiture des bâtiments B et D (en vert sur le plan) seront infiltrées dans les bassins au sud du site.

La surface d'infiltration de ces bassins sera de 235 m².

Le calcul correspondant au volume nécessaire pour la régulation figure en annexe 3, et le volume à retenir est donc de 328 m³. En l'absence de nouvel épisode pluvieux, le temps de vidange du bassin est estimé à 115 heures.

Les bassins au nord et au sud du site posséderont des surverses pour un rejet des eaux pluviales dans le réseau communal.

Les eaux des voiries et des espaces de circulation seront, quant à elles, régulées dans un bassin enterré (en bleu sur le plan) avant d'être traitées par un séparateur d'hydrocarbures et rejetées vers le réseau public existant à débit régulé (2 l/s/ha).

Le calcul correspondant au volume nécessaire pour la régulation est en annexe 3 et le volume à retenir est donc de 190 m³. En l'absence d'épisode pluvieux supplémentaire, le temps de vidange du bassin est estimé à 17 heures.

Les eaux de toiture, des voiries et des espaces de circulation du bâtiment E seront régulées dans un bassin enterré à l'est du site (en bleu sur le plan) avant d'être traitées par un séparateur d'hydrocarbures et rejetées vers le réseau public existant à débit régulé (2 l/s/ha).

Le calcul correspondant au volume nécessaire pour la régulation est en annexe 3 et le volume à retenir est donc de 511 m³. En l'absence d'épisode pluvieux supplémentaire, le temps de vidange du bassin est estimé à 75 heures.

➔ **Les bassins permettront l'infiltration/régulation de la pluie de référence dans des conditions satisfaisantes.**

3.2.3 Dispositions réglementaires applicables au projet pour la gestion des eaux usées

La parcelle du projet est située en zone UJ du PLU communal de Saint-Ouen-l'Aumône (Zone qui regroupe l'ensemble des secteurs économiques de la commune). Le règlement du PLU applicable à cette zone prévoit que « *Toute construction ou installation nouvelle doit être raccordée au réseau public, après une pré-épuration si nécessaire. Si une extension de ce réseau est en projet, les constructions et installations nouvelles doivent être aménagées en sorte de pouvoir y être raccordées. A l'intérieur des zones où figurent d'anciennes cavités abandonnées et des secteurs d'alluvions tourbeuses compressibles, les réseaux d'eaux usées devront être raccordés aux infrastructures publiques, ils devront être étanches et faire l'objet de contrôle d'étanchéité. En cas d'absence de collecteur, les dispositifs autonomes devront être conformes à la réglementation en vigueur. Les rejets directs dans le milieu naturel ou d'anciennes cavités abandonnées sont proscrits ainsi que d'une manière générale toute injection ponctuelle dans le sous-sol.* »

➔ **Le rejet des eaux usées sera raccordé au réseau public.**

3.2.4 Modalités de gestion des ouvrages

Les espaces verts encadrant les bassins seront entretenus 2 fois par an (fauchage).

Lors de ces fauches, les bassins seront débarrassés des branches et repousses d'arbres diverses qui pourraient entraver leur fonctionnement.

3.2.5 Incidence sur la ressource en eau

Le site est éloigné de la plus proche prise d'eau pour l'abduction publique (3,9 km). Le rejet des eaux usées se fera dans le réseau public.

➔ **Le rejet des eaux pluviales et des eaux usées traitées n'aura pas d'impact sur la ressource en eau potable.**

3.2.6 Incidence sur la qualité des eaux

- **Incidence sur les eaux superficielle**

Les eaux pluviales et les eaux usées sont collectées par des réseaux séparatifs. Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement collectif qui dispose d'ouvrages de traitement suffisamment adaptés.

Les eaux pluviales, seront infiltrées sur site (toitures) ou rejetées vers le réseau public après traitement et régulation (voiries).

Les eaux pluviales répondront à une qualité en adéquation avec le rejet vers le milieu naturel et ne seront pas susceptible d'impacter la qualité du milieu récepteur.

Par ailleurs, la régulation prévue permettra d'éviter une incidence hydraulique sur le réseau communal.

En synthèse, les eaux usées et les eaux pluviales ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif sur les eaux superficielles.

- **Incidence sur les eaux souterraines**

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public de la commune : ces eaux ne sont pas susceptibles de rejoindre les eaux souterraines.

Les eaux pluviales raccordées seront dirigées vers des bassins d'infiltration ou vers le réseau communal après traitement et régulation.

Les eaux pluviales ruisselant sur les toitures ne sont pas susceptibles d'apporter une source de pollution.

Pour les voiries raccordées, elles sont susceptibles de recevoir en partie un trafic de camion, le reste étant dédié au trafic de véhicules légers. L'ensemble des voiries sera raccordé à un séparateur à hydrocarbures après régulation dans un bassin.

En cas de déversement accidentel, les mesures seraient prises pour traiter rapidement la pollution.

3.2.7 Incidence sur les zones naturelles remarquables

La ZNIEFF la plus proche concerne la sablonnière de Bessancourt à 2,7 km au sud-est du site.

Le rejet des eaux pluviales traitées (voirie) et des eaux usées du site sera dirigé vers le réseau communal. Les eaux de toiture seront infiltrées.

Le rejet des eaux pluviales n'est pas susceptible de rejoindre cette zone et donc d'impacter les habitats et les espèces présentes.

➔ **Le projet n'aura aucun impact sur les zones naturelles remarquables.**

3.3 COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE SEINE NORMANDIE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie a été adopté par le comité de bassin le 23 mars 2022. Il est en vigueur pour une durée de 6 ans.

Etabli en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement, il est l'outil principal de mise en œuvre de la directive DCE du 2000/60/CE, transposée en droit interne par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004.

Le SDAGE est un document de planification décentralisé. Il définit, pour une période de six ans (2022-2027), les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Seine-Normandie pour atteindre un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes, en tenant compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques.

Il détermine les axes de travail et les actions nécessaires au moyen d'orientations et de dispositions, complétées par un programme de mesures faisant l'objet d'un document associé, pour restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques, prévenir les détériorations et respecter l'objectif fixé de bon état de l'eau.

L'objectif du SDAGE Seine Normandie est d'atteindre 52% des masses d'eau superficielles continentales en bon état écologique en 2027. En 2019, 32% des masses d'eaux ont atteint cet objectif.

À terme, l'objectif est que toutes les eaux soient en bon état.

Le SDAGE doit également répondre à quatre questions dans le but d'atteindre un bon état des eaux, qui sont :

- La qualité de l'eau : garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages sur le long terme ;
- Les milieux aquatiques : préservation et restauration des milieux aquatiques allant des sources à la mer ;
- La quantité : régulation et partage équitable de la ressource en eau afin d'éviter les sécheresses et inondations ;
- La gouvernance : l'organisation et les moyens mis en œuvre pour être en cohérence avec les autres politiques publiques.

Les orientations fondamentales du SDAGE Seine Normandie sont les suivantes :

- Pour un territoire vivant et résilient : Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
- Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Tableau 6 : Compatibilité du projet de gestion des eaux pluviales avec les orientations du SDAGE Seine Normandie 2022-2027

Enjeux	Situation du projet par rapport au SDAGE
3.2 – Améliorer la collecte des eaux usées et la gestion du temps de pluie pour supprimer les rejets d’eaux usées non traitées dans le milieu	
3.2.1 : Gérer les déversements dans les réseaux des collectivités et obtenir la conformité des raccordements aux réseaux	Les déversements des eaux usées seront raccordés au réseau public.
3.2.2 : Limiter l’imperméabilisation des sols et favoriser la gestion à la source des eaux de pluie dans les documents d’urbanisme	Les places de parking qui seront construites seront perméables. La surface imperméabilisée a été réduite autant que possible
3.2.3 : Améliorer la gestion des eaux pluviales des territoires urbanisés	Les eaux pluviales seront en partie dirigées vers des bassins d’infiltration sur la parcelle, le reste (voirie) étant régulé puis traité avant rejet vers le réseau communal.
3.2.4 : Édicter les principes d’une gestion à la source des eaux pluviales	Le projet suit les recommandations du PLU et du SDAGE en matière de gestion des eaux pluviales.
3.2.5 : Définir une stratégie d’aménagement du territoire qui prenne en compte tous les types d’événements pluvieux	Le projet inclus la maîtrise du débit et de l’écoulement des eaux pluviales.
3.2.6 : Viser la gestion des eaux pluviales à la source dans les aménagements ou les travaux d’entretien du bâti	Prise en compte de la gestion des eaux pluviales dès la conception du projet. Favorisation de l’infiltration des eaux dans le sol.

➔ **Le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie le concernant.**

3.4 COMPATIBILITE AVEC LES RISQUES D’INONDATION

Le projet est situé en dehors des zones à risque d’inondation. L’infiltration a la parcelle et la régulation des eaux pluviales rejetées permettra de limiter les à-coups hydrauliques, phénomènes aggravants pouvant générer des montées d’eaux brutales lors des fortes pluies.

➔ **Le projet est compatible avec les risques inondations.**

3.5 AMENAGEMENTS AUX PRESCRIPTIONS GENERALES

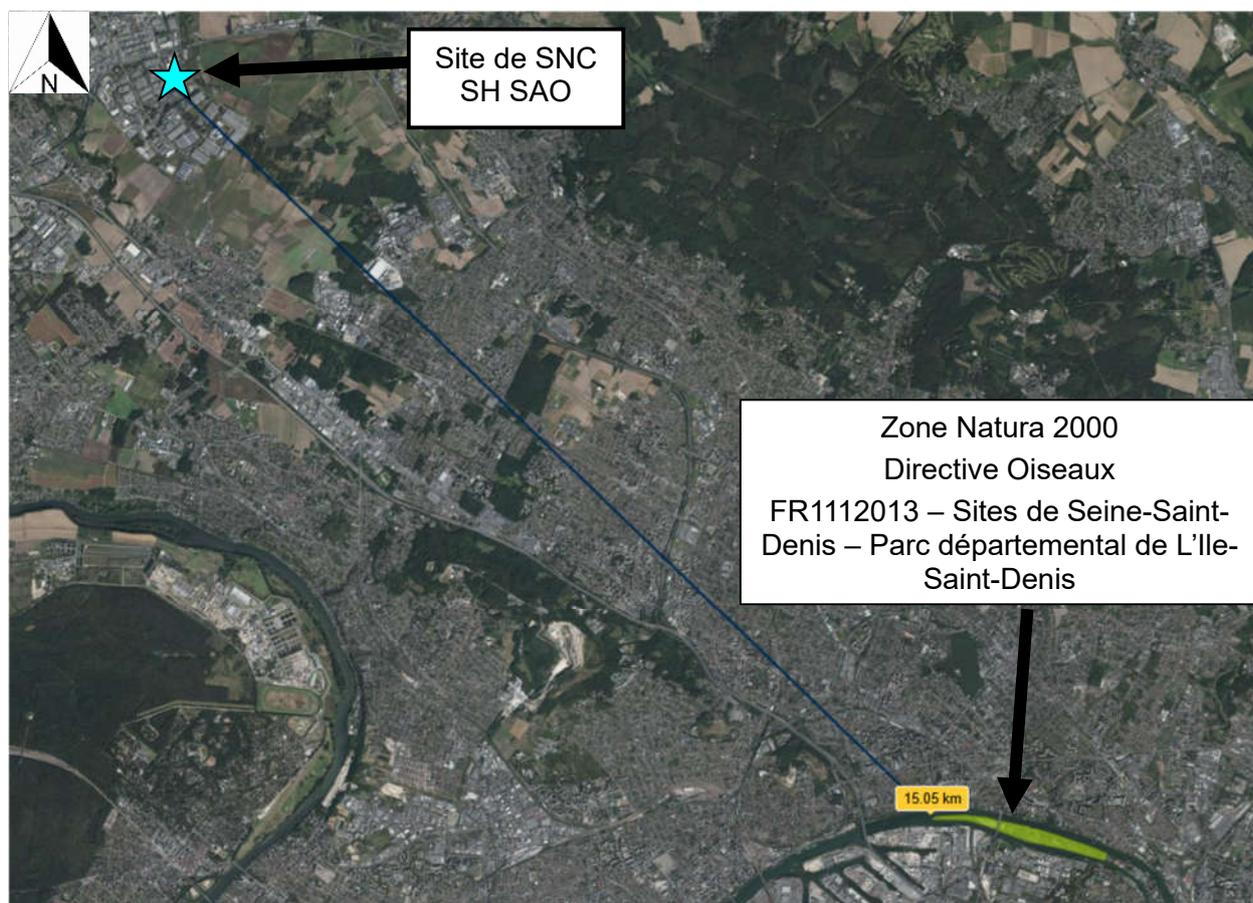
La rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA ne dispose pas d’arrêté de prescriptions générales.

IV : EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000

4.1 RECENSEMENT DES ZONES NATURA 2000 DU SECTEUR D'ETUDE

Le site NATURA 2000 – Directive Oiseaux - le plus proche du projet est situé à 15 km au sud-est. Il s'agit de la zone FR1112013 – Sites de Seine-Saint-Denis – Parc départemental de L'Île-Saint-Denis.

La carte ci-dessous permet de localiser le site par rapport à cette zone NATURA 2000.



L'article L414-4 et suivants du Code de l'Environnement stipule que les projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement qui sont soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

Ce projet n'affecte pas de zone NATURA 2000 et n'est pas soumis à cet article.

4.2 DESCRIPTION DE LA ZONE NATURA 2000

Les données de description sont issues du Document d'Objectifs (DOCOB) établi en février 2011.

Le site NATURA 2000 de L'Île-Saint-Denis s'étend sur 23 ha au total. Il se situe au sein de la commune du même nom qui est donc concernée par cette zone Natura 2000.

Ilot de verdure dans une zone très urbanisée, le parc départemental de L'Île-Saint-Denis (23 ha) est fréquenté par une grande diversité d'oiseaux. Cette faune est attirée par les zones enherbées,

les bosquets et les massifs de végétaux ainsi que par la proximité de la Seine. La présence de cette faune a notamment permis au parc départemental de L'île-Saint-Denis d'être classé parmi les 15 parcs du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

- **Espèces d'intérêt communautaire**

12 espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux ont été identifiées sur le site Natura 2000.

Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire recensées sur la zone

Espèces d'intérêt communautaire			Code Natura 2000
Type	Nom vernaculaire	Nom scientifique	
Oiseaux	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	A022
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082
	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	A021
	Gorgebleue à miroir	<i>Cyanecula svecica</i>	A480
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A229
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A236
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio Linnaeus</i>	A338
	Pic mar	<i>Leipicus medius</i>	A868
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo Linnaeus</i>	A193

4.3 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SITE NATURA 2000

Définition de la notion d'« objectif de développement durable » à l'article R414- 11 du code de l'Environnement :

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que les particularités locales ».

Quatre objectifs spécifiques ont été définis sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Programme d'actions

Objectifs spécifiques
A – Sanctuariser le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis : préserver la fonctionnalité et des capacités d'accueil pour l'avifaune des différentes entités du site
B – Valoriser le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (richesse écologique à démontrer/confirmer/conforter, espace de respiration...)
C – Obtenir des évaluations des incidences Natura 2000 exemplaires au travers de l'information et l'accompagnement des collectivités
D – Augmenter la capacité d'accueil des oiseaux sur le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

4.4 SOURCES D'IMPACTS POTENTIELS DU SITE SUR LA ZONE NATURA 2000

La parcelle n'est pas localisée à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis – Parc départemental de L'Île-Saint-Denis ». L'activité du site ne génère donc pas d'impact direct sur les zones à protéger.

Seule une incidence indirecte, notamment à travers des émissions diffuses, est possible.

Compte-tenu de son éloignement avec la zone NATURA 2000, seul un effet indirect des émissions aqueuses du site pourrait être source d'impacts potentiels.

4.5 IMPACTS DES EMISSIONS AQUEUSES DU SITE SUR LA ZONE NATURA 2000

Les rejets aqueux du site comprendront :

- les eaux usées qui rejoindront le réseau public,
- les eaux pluviales en partie infiltrées sur le site et en partie rejetées vers le réseau communal.

Ces eaux ne sont donc pas susceptibles de rejoindre le réseau d'eaux superficielles de la Natura 2000 du Parc départemental de L'Île-Saint-Denis situé à plus de 15 km et ne sont donc pas susceptibles d'induire un impact sur la qualité des eaux superficielles, les habitats, la faune et la flore de la zone NATURA 2000.

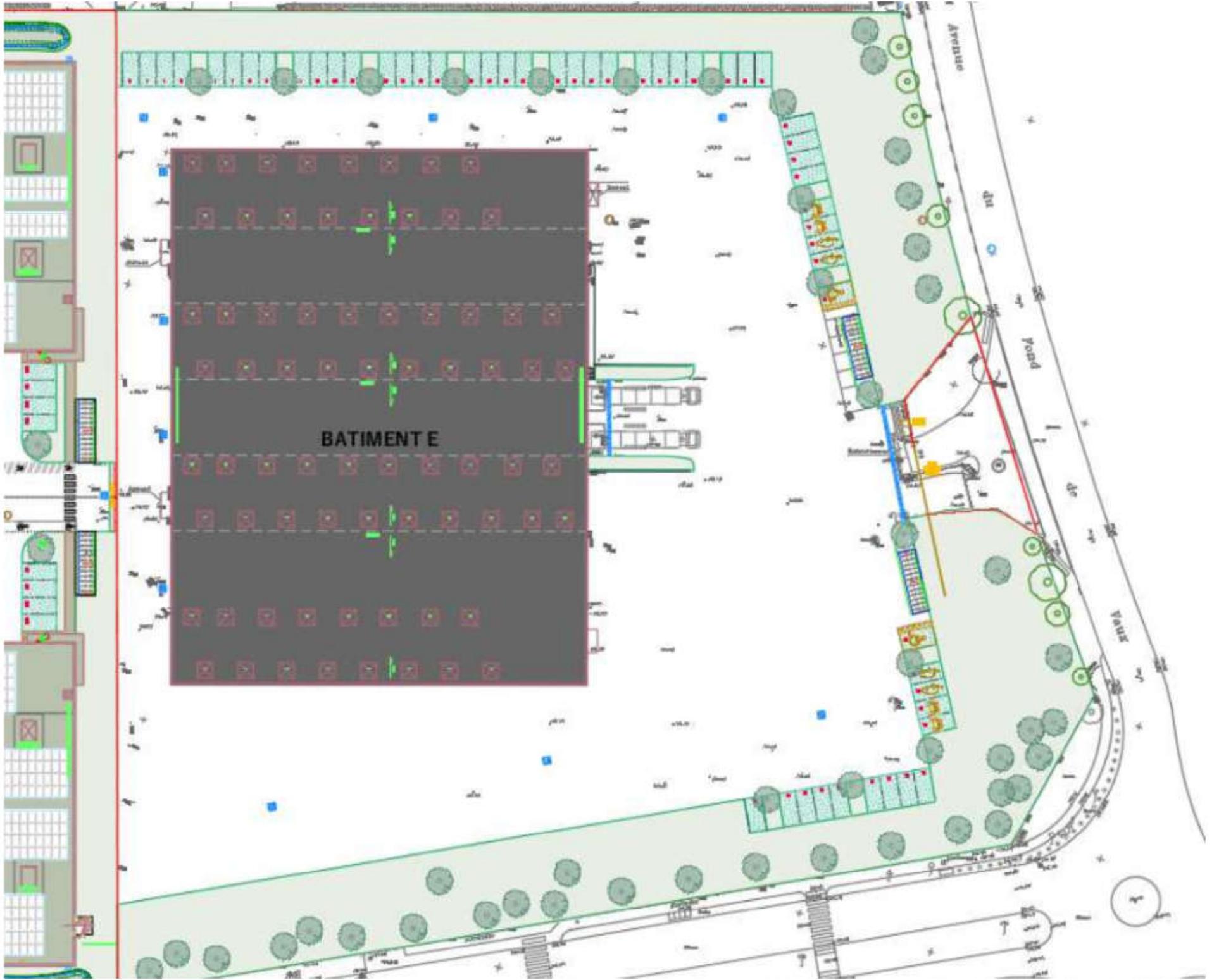
4.6 CONCLUSION

Les émissions aqueuses prévues sur le site ne sont pas de nature à générer une incidence notable sur les habitats protégés et les espèces colonisant les milieux naturels, et particulièrement sur la zone Natura 2000.

Il n'y a donc pas lieu de poursuivre l'évaluation des incidences de l'activité du site, au sens de l'article L414-4 du Code de l'Environnement.

V : PLAN DU PROJET





ANNEXES AU DOCUMENT D'INCIDENCE

- 1 Résultats des essais de perméabilité
- 2 Plan réseaux d'assainissement
- 3 Calcul du volume des bassins

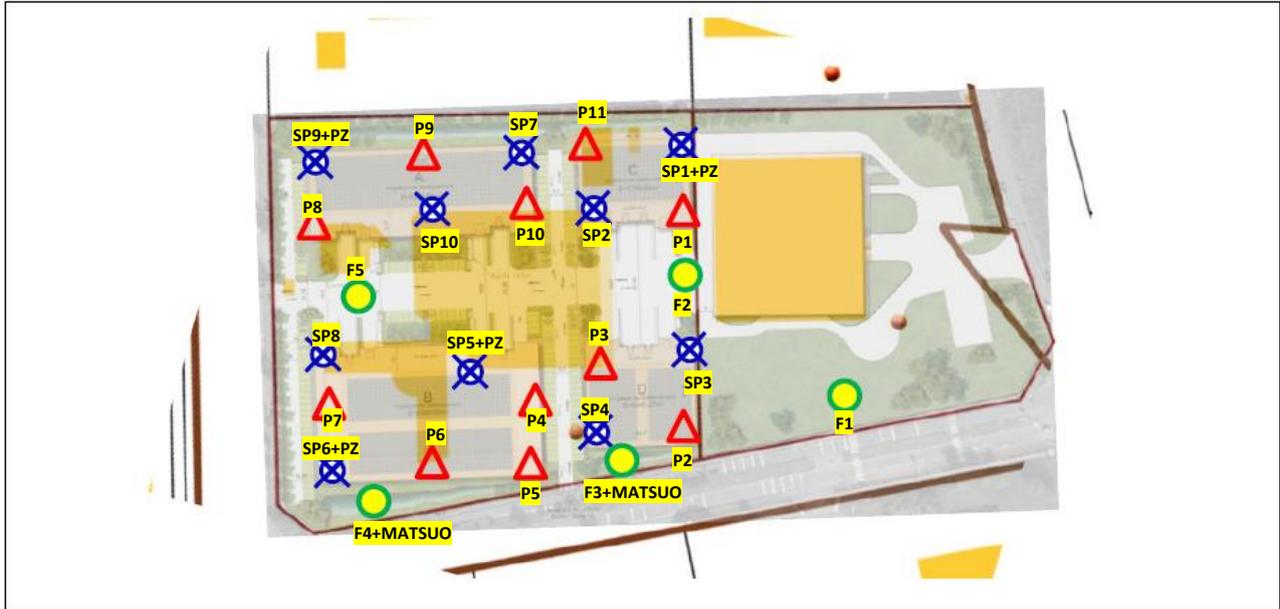
Annexe 1. Résultats des essais de perméabilité

Client	Adresse du projet	Mission
STONEHEDGE	6 Avenue du Fond de Vaux SAINT OUEN L'AUMONE (95)	G2 AVP



	PLAN DE SITUATION					
	Affaire	Ech.	Ind.	Motif	Date	Dessin
	250290	Sans	A	Diffusion initiale	23/05/2025	HH
			--	--	--	--

Client	Adresse du projet	Mission
STONEHEDGE	6 Avenue du Fond de Vaux SAINT OUEN L'AUMONE (95)	G2 AVP



LEGENDE :

- SP  Sondage pressiométrique x10 menés à 8 m de profondeur + 3 PZ
- ST  Sondage à la pelle mécanique mené à 1/2 m de profondeur x5 + 3 essais de perméabilité de type Matsuo
- P  Sondage pénétrométrique x11 mené à 6 m de profondeur

	PLAN D'IMPLANTATION DES SONDRAGES					
	Affaire	Ech.	Ind.	Motif	Date	Dessin
	250290	Sans	A	Diffusion initiale	23/05/2025	HH
			--	--	--	--
--	--	--	--	--	--	

ESSAI DE PERMEABILITE PAR INFILTRATION DE TYPE MATSUO (ESSAI A LA FOSSE)

SUIVI DE LA DESCENTE				
Temps (min)	Profondeur de l'eau par rapport au TN	Hauteur d'eau dans la fouille (m)	Coefficient de perméabilité	
			(mm/h)	(m/s)
0,0	0,60	0,60		
1,0	0,61	0,59		
2,0	0,62	0,59	9,09E+01	2,53E-05
3,0	0,62	0,58	8,11E+01	2,25E-05
4,0	0,63	0,57	9,18E+01	2,55E-05
5,0	0,63	0,57	7,35E+01	2,04E-05
10,0	0,64	0,56	4,93E+01	1,37E-05
15,0	0,65	0,55	4,14E+01	1,15E-05
20,0	0,66	0,54	3,75E+01	1,04E-05
25,0	0,67	0,53	3,53E+01	9,80E-06
30,0	0,68	0,52	3,38E+01	9,40E-06
35,0	0,69	0,51	3,29E+01	9,13E-06
40,0	0,70	0,50	3,22E+01	8,94E-06
50,0	0,71	0,49	2,85E+01	7,93E-06
60,0	0,72	0,48	2,62E+01	7,26E-06

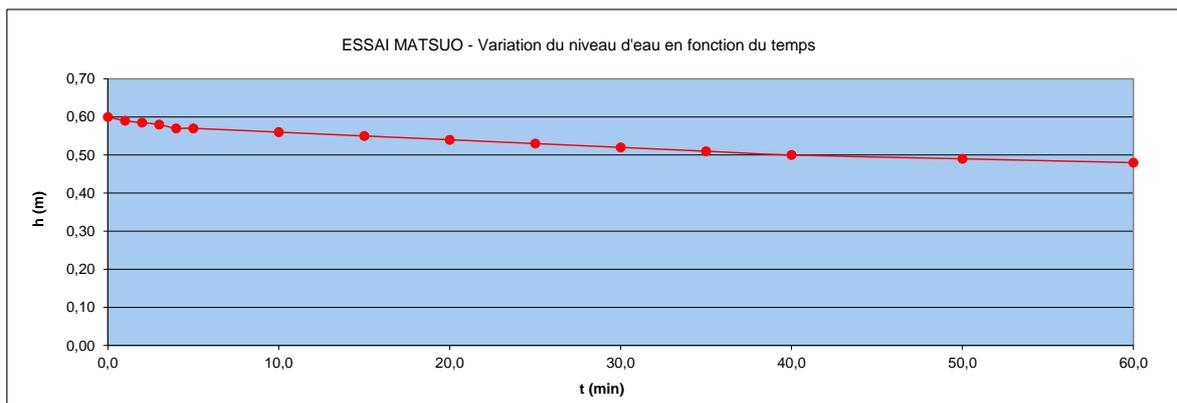
CARACTERISTIQUES DU SONDAGE ET DE L'ESSAI			
Profondeur (m)	l (m)	L (m)	C
1,2	0,40	1,20	0,15
Volume (L) d'eau versée après saturation			288

LITHOLOGIE	
Profondeur (m)	Nature du sol / faciès des terrains
0,0 à 0,35	Terre végétale
0,35 à 0,60	Limon sableux
0,60 à 1,20	Marne calcaire

PERMEABILITE MOYENNE ESTIMEE	
K (mm/h)	28,97
K (m/s)	8,05E-06

K = perméabilité des sols (m/s)
 H = hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
 h = hauteur du niveau d'eau à t (m)
 L = longueur de la fosse (m)
 l = largeur de la fosse (m)

$$K = \frac{-C}{60 \times t} \times \ln \frac{h+C}{H+C} \quad \text{avec } C = \frac{L \times l}{2 \times (L+l)}$$



ESSAI DE PERMEABILITE PAR INFILTRATION DE TYPE MATSUO (ESSAI A LA FOSSE)

SUIVI DE LA DESCENTE				
Temps (min)	Profondeur de l'eau par rapport au TN	Hauteur d'eau dans la fouille (m)	Coefficient de perméabilité	
			(mm/h)	(m/s)
0,0	0,60	1,00		
1,0	0,61	1,00		
2,0	0,61	1,00	2,15E+01	5,98E-06
3,0	0,61	0,99	2,88E+01	7,99E-06
4,0	0,61	0,99	2,16E+01	5,99E-06
5,0	0,62	0,99	2,59E+01	7,21E-06
10,0	0,62	0,98	1,73E+01	4,81E-06
15,0	0,63	0,97	1,74E+01	4,84E-06
20,0	0,64	0,96	1,75E+01	4,86E-06
25,0	0,65	0,95	1,76E+01	4,88E-06
30,0	0,66	0,94	1,76E+01	4,90E-06
40,0	0,67	0,93	1,55E+01	4,31E-06
50,0	0,68	0,92	1,42E+01	3,96E-06
60,0	0,69	0,91	1,34E+01	3,73E-06

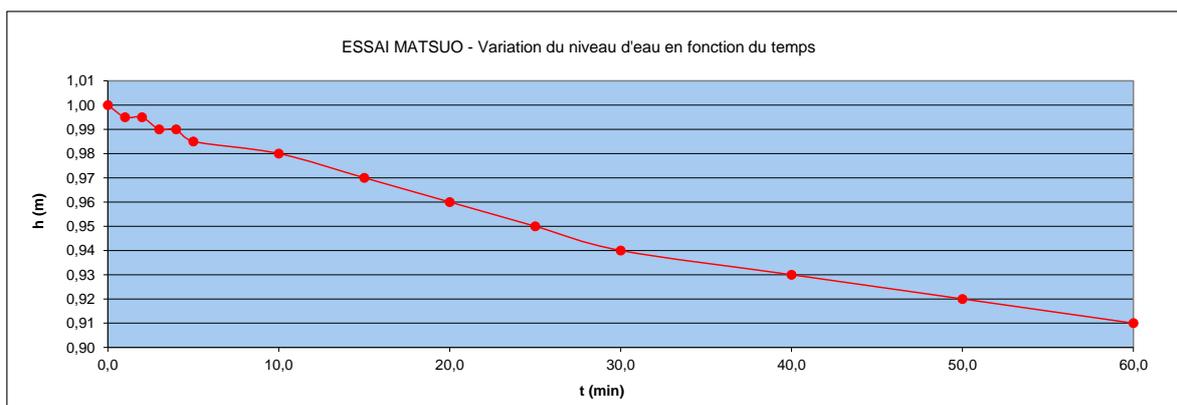
CARACTERISTIQUES DU SONDAGE ET DE L'ESSAI			
Profondeur (m)	l (m)	L (m)	C
1,6	1,30	0,45	0,17
Volume (L) d'eau versée après saturation			585

LITHOLOGIE	
Profondeur (m)	Nature du sol / faciès des terrains
0,0 à 0,30	Terre végétale
0,30 à 0,60	Limon sableux
0,60 à 1,60	Marne calcaire

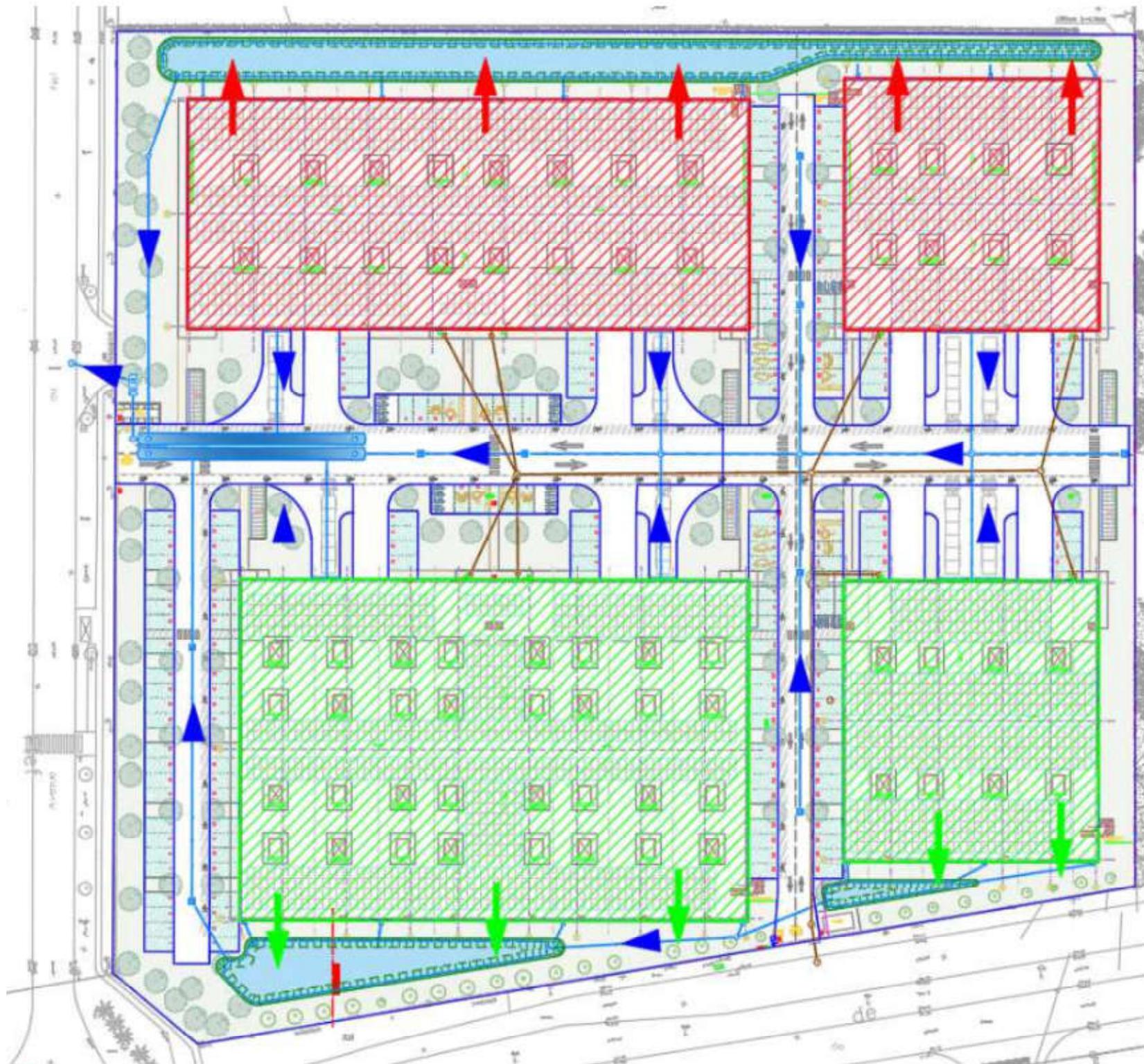
PERMEABILITE MOYENNE ESTIMEE	
K (mm/h)	13,83
K (m/s)	3,84E-06

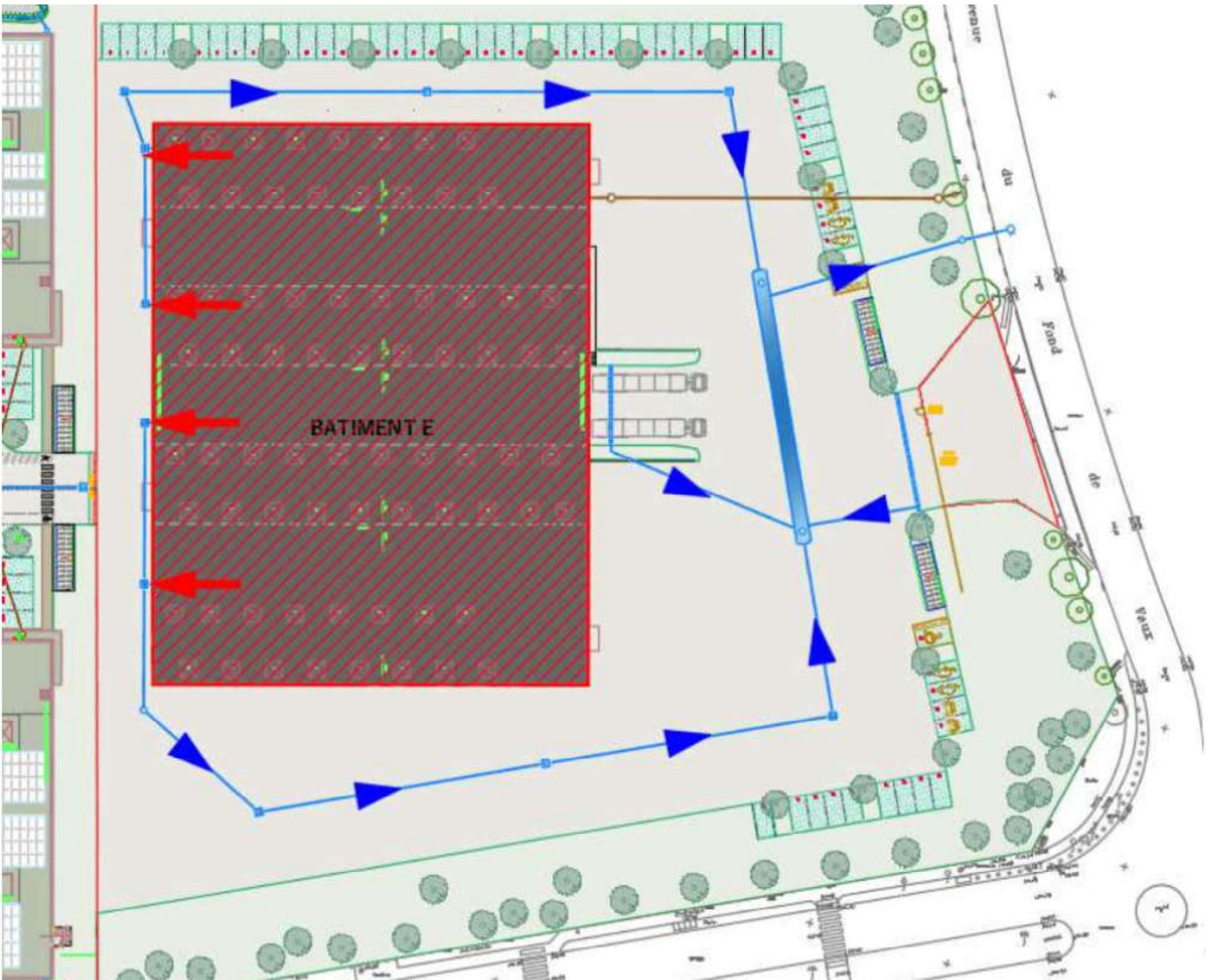
K = perméabilité des sols (m/s)
 H = hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
 h = hauteur du niveau d'eau à t (m)
 L = longueur de la fosse (m)
 l = largeur de la fosse (m)

$$K = \frac{-C}{60 \times t} \times \ln \frac{h+C}{H+C} \quad \text{avec } C = \frac{L \times l}{2 \times (L+l)}$$



Annexe 2. Plan réseaux d'assainissement





Annexe 3. Calcul du volume des bassins



NOTICE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Construction de 4 bâtiments d'activité

Projet « YAMAHA »

14 avenue de la Mare



DOSSIER
2025-409



DATE
10/07/2025



INDICE
C

Table des matières

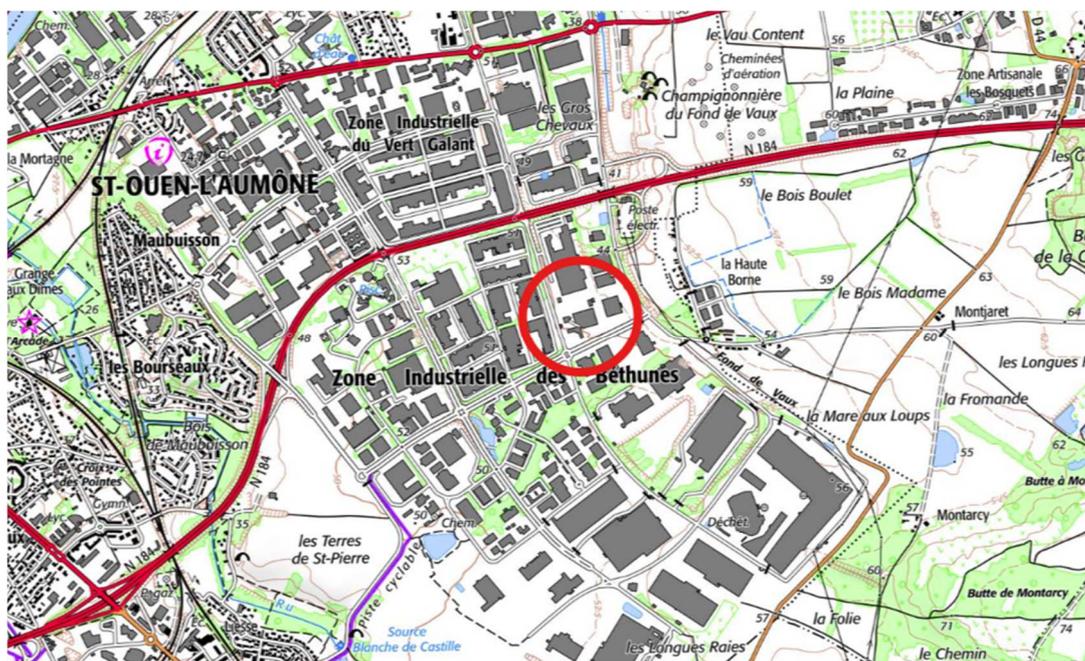
1	Présentation du projet	3
2	Détermination de l'imperméabilisation du site	4
2.1	Etat actuel	4
2.2	Etat projeté	5
3	Détermination du volume des bassins	5
3.1	Bassin d'infiltration NORD (Bâtiment A et C).....	7
3.2	Bassin d'infiltration SUD (Bâtiment B et D).....	8
3.3	Bassin de rétention EP voirie	9
4	Conclusion	10

1 Présentation du projet

Situé au 14 avenue de la Marne, sur la commune de Saint-Ouen-Aumône, le site "Yamaha" fera l'objet d'une réhabilitation.

Après la démolition des structures existantes, le projet prévoit l'édification de quatre bâtiments dédiés à l'activité professionnelle, intégrant des espaces de bureaux.

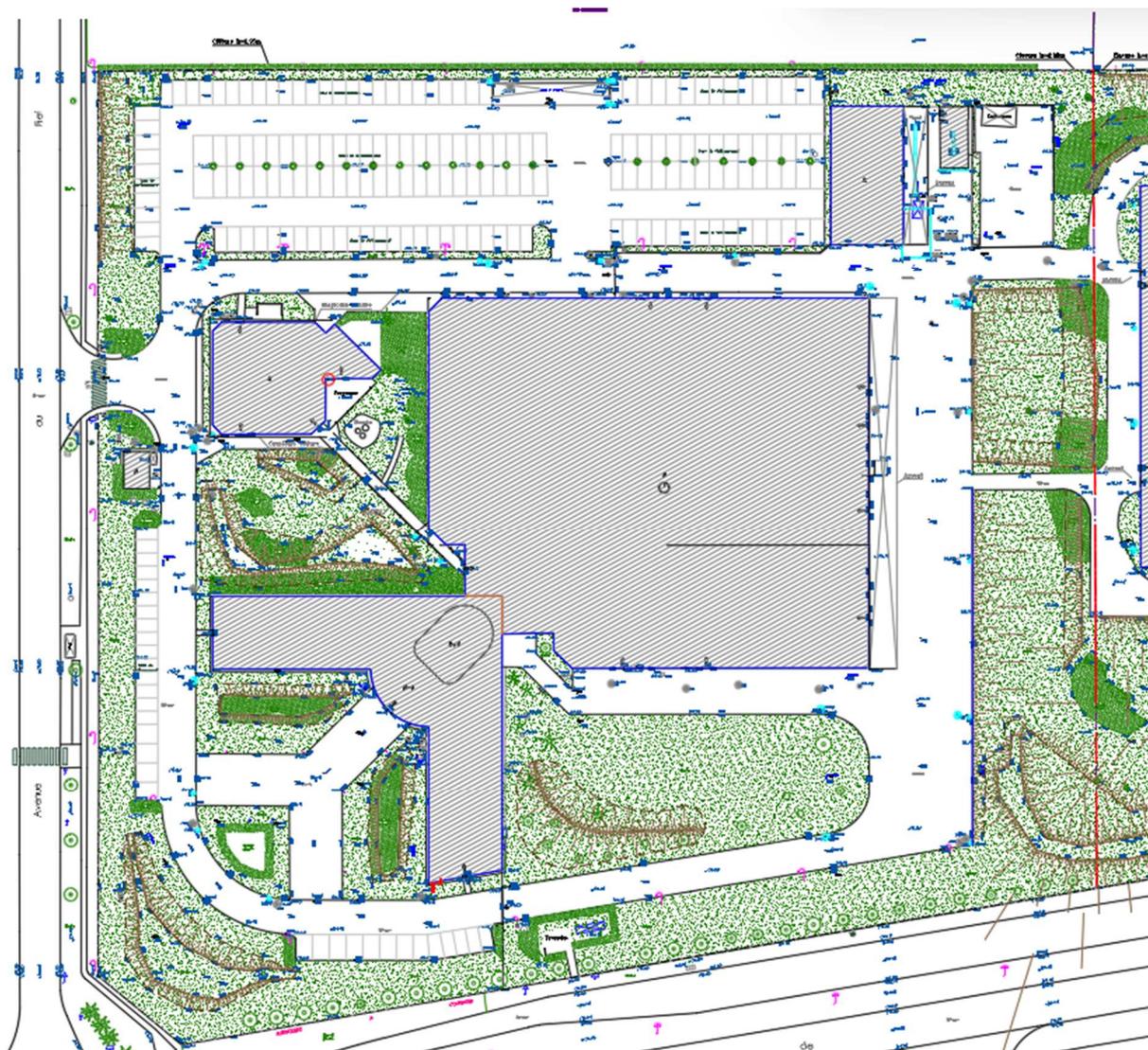
La présente note technique a pour objectif de déterminer le volume requis pour les systèmes de rétention et d'infiltration des eaux pluviales, en conformité avec les prescriptions établies par la commune.



2 Détermination de l'imperméabilisation du site

Nous déterminons ci-dessous l'évolution de l'emprise des différentes surfaces d'imperméabilisation avant et après réalisation du projet

2.1 Etat actuel



Emprise des surfaces imperméabilisées et leurs coefficients de ruissellement :

- Toiture des bâtiments imperméabilisée : 6 685 m² - 24.68 % - Cr = 0.95
- Voirie en enrobé : 6 792 m² - 25.08 % - Cr = 0.85
- Circulation en béton : 1 044 m² - 3.85 % - Cr = 0.85
- Zone de stationnement en enrobé : 2 334 m² - 8.62 % - Cr = 0.85
- Aménagement paysager : 10 229 m² - 37.77 % - Cr = 0.20

L'ensemble du site dans son état actuel possède un coefficient de ruissellement de 0.63

2.2 Etat projeté



Les surfaces et coefficients de ruissellement suivant seront utilisés pour les calculs :

- Toiture des bâtiments imperméabilisée : 12 475 m² - 45.95 % - C = 0.95
- Voirie en enrobé : 4 996 m² - 16.13% - C = 0.85
- Circulation en béton : 429 m² - 1.58 % - C = 0.85
- Aire de béquillage : 659 m² - 2.43 % - C = 0.85
- Zone de stationnement pavé drainant : 2 024 m² - 7.45 % - C = 0.00
- Aménagement paysager : 7 183 m² - 26.46 % - C = 0.20

L'ensemble du site dans son état projeté aurait un coefficient de ruissellement de 0.66

3 Détermination du volume des bassins

Cette note a été établie afin de dimensionner les bassins nécessaires à la gestion des eaux pluviales sur la parcelle.

Des essais de perméabilité de type Matsuo ont été réalisés lors d'une mission géotechnique en date du 22/05/2025 indiquant un coefficient d'infiltration moyen « K » de 5.95^{x10⁻⁶} m/s

Nous allons calculer les volumes pour des pluies d'occurrence trentennales.
Les coefficients retenus sont ceux de la station Météo-France du Bourget (95)

**Coefficients de Montana pour des pluies
de durée de 6 minutes à 48 heures**

Durée de retour	a	b
5 ans	7.187	0.748
10 ans	8.864	0.753
20 ans	10.598	0.757
30 ans	11.629	0.758
50 ans	12.949	0.759
100 ans	14.942	0.762

Les calculs (réalisés ci-dessous) de dimensionnement des ouvrages de stockage et restitution des eaux pluviales sont conduits suivant la "méthode des pluies" prescrite dans l'Instruction Technique Interministérielle relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations (circulaire du 22 juin 1977 n° 77-284/INT) ; ce document figure dans la Norme européenne NF EN725-4 en tant que document de référence français

La gestion des eaux pluviales sera séparée en trois flux distincts.

- Les eaux de toiture des bâtiments A et C seront infiltrées dans le bassin au Nord du site
- Les eaux de toiture des bâtiments B et D seront infiltrées dans les bassins au Sud du site
- Les eaux des voiries et espaces de circulation seront stockées dans le bassin de rétention avant d'être traitées via un séparateur à hydrocarbure et raccordé au réseau public existant



3.1 Bassin d'infiltration NORD (Bâtiment A et C)

Détermination du débit de fuite :

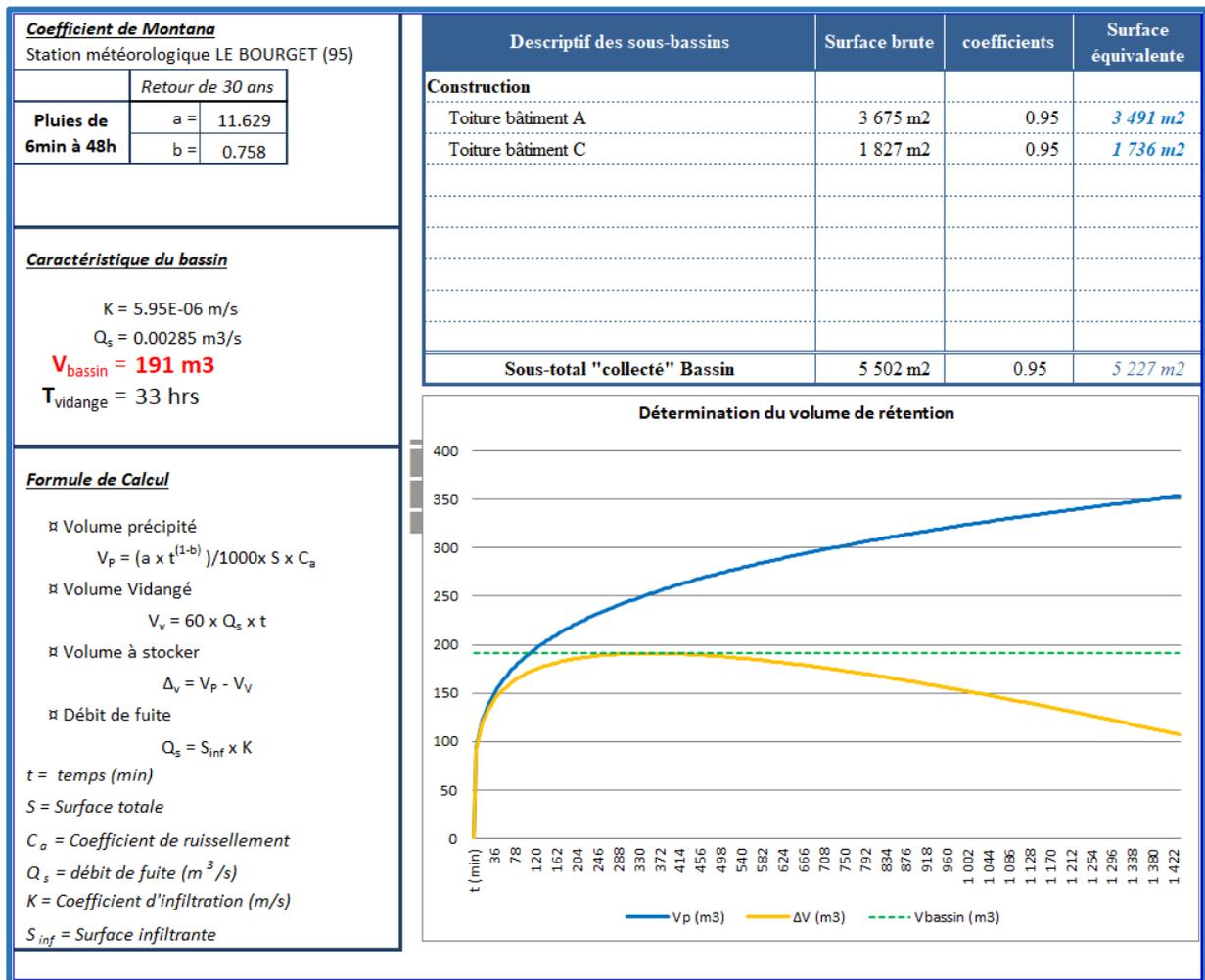
Selon les plans réalisés, le fond du bassin d'infiltration aura une surface d'infiltration de 479 m²

En prenant en compte la surface d'infiltration et le coefficient d'infiltration déterminé dans l'étude géotechnique nous pouvons effectuer le calcul suivant :

$$Q_s = S_{inf} \times K$$

$$Q_s = 479 \text{ m}^2 \times 4.95 \times 10^{-6} \text{ m/s}$$

Soit $Q_s = 2.85 \times 10^{-3} \text{ m}^3/\text{s}$ ou 2.85 l/s



Détermination du temps de vidange :

Les calculs ont été effectués, en utilisant le coefficient d'infiltration (K) déterminé par l'étude géotechnique (5.95x10⁻⁶ m/s), la surface d'infiltration du bassin et la prise en compte de la pluie d'occurrence décennale.

Nous obtenons le temps suivant
T = 1965 minutes, soit 32 heures et 45 minutes.

3.3 Bassin de rétention EP voirie

Détermination du débit de fuite :

Selon le PLU (§UJ 3.2 du PLU) le rejet des eaux dans le réseau public sera régulé avec un débit à 2l/s/ha. Selon les plans réalisés, la parcelle du projet est de 27 084 m²

Nous pouvons effectuer le calcul suivant :

$$Q_s = S \times Q_f$$

$$Q_s = 2.71 \text{ ha} \times 2 \text{ l/s/ha}$$

Soit $Q_s = 5.42 \times 10^{-3} \text{ m}^3/\text{s}$ ou 5.42 l/s

Coefficients de Montana		Station météorologique LE BOURGET (95)	
Retour de 30 ans			
Pluies de 6min à 48h	a =	11.629	
	b =	0.758	

Caractéristique du bassin			
K = 0.00E+00 m/s			
Q _s = 0.00543 m ³ /s			
V_{bassin} = 190 m³			
T _{vidange} = 17 hrs			

Formule de Calcul			
Volume précipité			
$V_p = (a \times t^{(1-b)}) / 1000 \times S \times C_a$			
Volume Vidangé			
$V_v = 60 \times Q_s \times t$			
Volume à stocker			
$\Delta_v = V_p - V_v$			
Débit de fuite			
$Q_s = S_{inf} \times K$			
t = temps (min)			
S = Surface totale			
C _a = Coefficient de ruissellement			
Q _s = débit de fuite (m ³ /s)			
K = Coefficient d'infiltration (m/s)			
S _{inf} = Surface infiltrante			

Descriptif des sous-bassins	Surface brute	coefficients	Surface équivalente
Construction			
Toiture bâtiment A, B, C et D	12 475 m ²	0.00	0 m ²
VRD			
Voirie en enrobé	4 380 m ²	0.85	3 723 m ²
Circulation en béton	429 m ²	0.85	365 m ²
Quai béton	659 m ²	0.85	560 m ²
Pavé drainant "O2D Pavé"	2 024 m ²	0.00	0 m ²
Espaces verts	7 183 m ²	0.20	1 437 m ²
Sous-total "collecté" Bassin	27 150 m²	0.22	6 084 m²

Détermination du temps de vidange :

Les calculs ont été effectués, en utilisant le coefficient d'infiltration (K) déterminé par l'étude géotechnique (5.95x10⁻⁶ m/s), la surface d'infiltration du bassin et la prise en compte de la pluie d'occurrence décennale.

Nous obtenons le temps suivant
T = 1026 minutes, soit 17 heures et 06 minutes.

4 Conclusion

Le dimensionnement des volumes de rétention / infiltration des eaux pluviales a été réalisé conformément aux prescriptions PLU de Saint-Ouen-l'Aumône

Ces réglementations imposent que les volumes de stockage et d'infiltration à la parcelle soient calculés en tenant compte de la pluie d'occurrence trentennale.

Les calculs effectués dans cette notice ont permis de déterminer les caractéristiques suivantes pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales :

Gestion des eaux pluviales pour les bâtiments A et C

Les eaux pluviales de toiture des 2 bâtiments seront directement collecté dans le bassin d'infiltration situé au Nord du projet. Il aura les caractéristique suivantes :

- Surface d'infiltration : **479 m²**
- Volume de rétention : **191 m³**
- Temps de vidange : **33 heures**

Gestion des eaux pluviales pour les bâtiments B et D

Les eaux pluviales de toiture des 2 bâtiments seront directement collecté dans le bassin d'infiltration situé au Sud du projet. Il aura les caractéristique suivantes :

- Surface d'infiltration : **235 m²**
- Volume de rétention : **328 m³**
- Temps de vidange : **115 heures**

Gestion des eaux pluviales pour les voirie et zone de circulation

Les eaux pluviales des voiries seront acheminé via un réseau de grille présent sur l'ensemble du site vers le bassin de rétention avant rejet dans le réseau public. Il aura les caractéristique suivantes :

- Débit de fuite autorisé : **5.42 l/s**
- Volume de rétention : **190 m³**
- Temps de vidange : **17 heures**



Agence de Marne-la-Vallée

1 avenue Christian Doppler
Parc Faraday – Bât 4
77700 SERRIS

01 60 43 62 15 - f.combe@sogefra.com



NOTICE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Réaménagement d'un bâtiment d'activité existant

Projet « YAMAHA »

6 avenue du Fond de Vaux



DOSSIER
2025-409



DATE
10/07/2025



INDICE
0

Table des matières

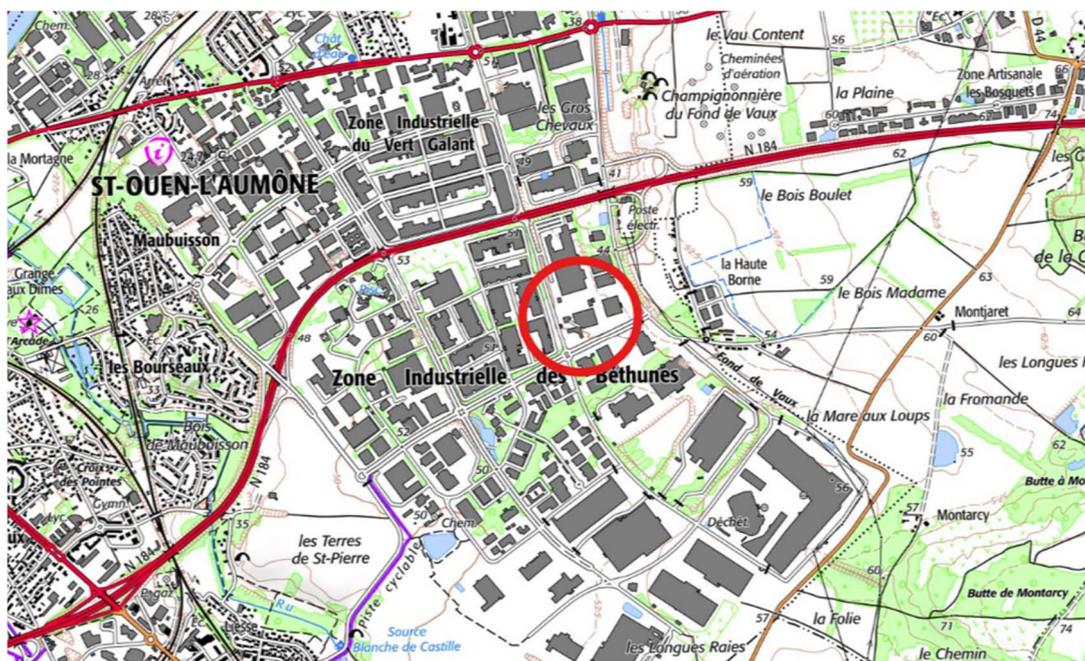
1	Présentation du projet	3
2	Détermination de l'imperméabilisation du site	4
2.1	Etat actuel	4
2.2	Etat projeté	5
3	Détermination du volume des bassins	5
3.1	Bassin de rétention	7
4	Conclusion	8

1 Présentation du projet

Situé au 6 avenue du Fond de Vaux, sur la commune de Saint-Ouen-Aumône, le site "Yamaha" fera l'objet d'une réhabilitation.

Le projet prévoit la réhabilitation du bâtiment actuel et la refonte complète des aménagements extérieurs, incluant les voiries et les aires de stationnement du site.

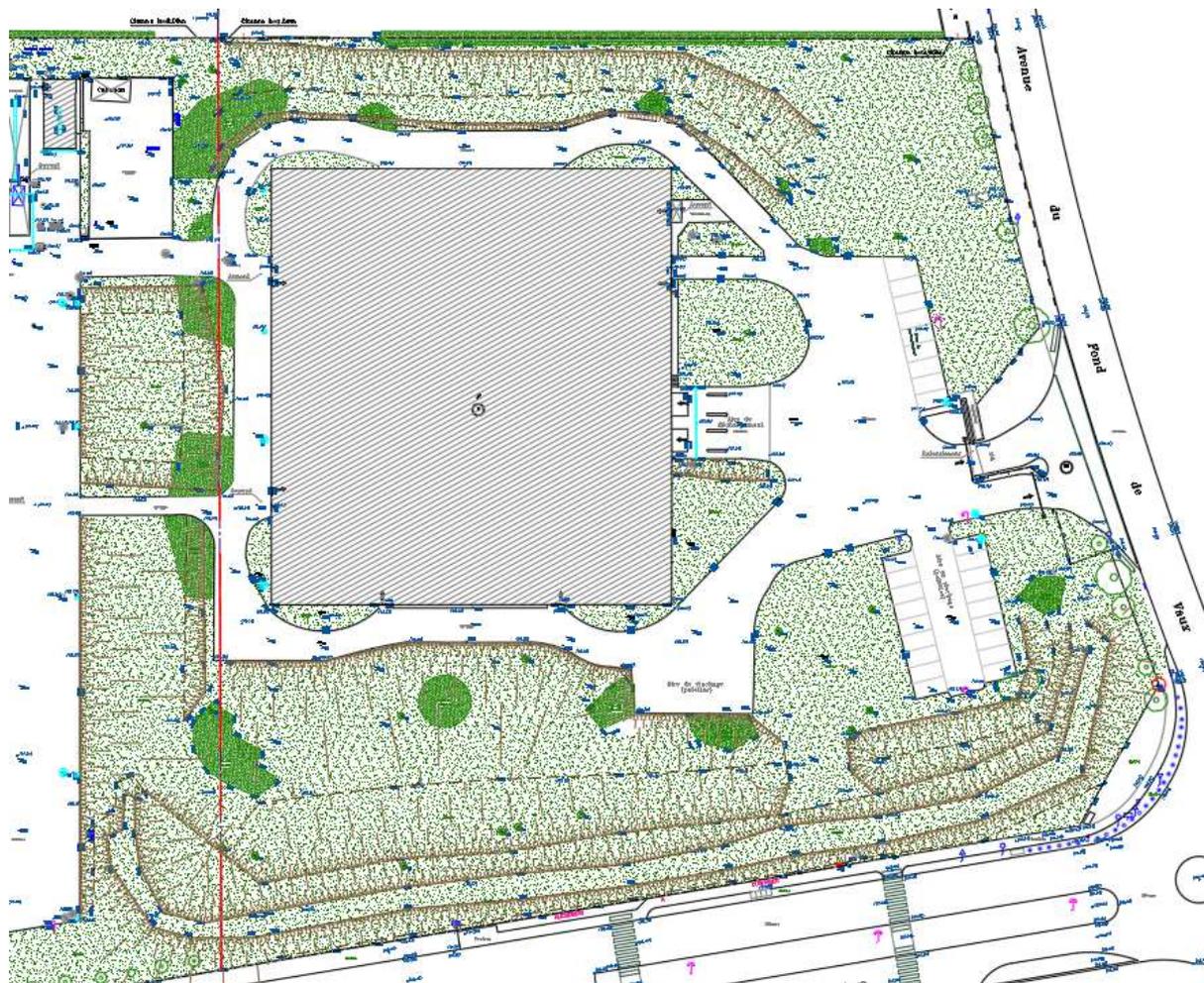
La présente note technique a pour objectif de déterminer le volume requis pour les systèmes de rétention et d'infiltration des eaux pluviales, en conformité avec les prescriptions établies par la commune.



2 Détermination de l'imperméabilisation du site

Nous déterminons ci-dessous l'évolution de l'emprise des différentes surfaces d'imperméabilisation avant et après réalisation du projet

2.1 Etat actuel

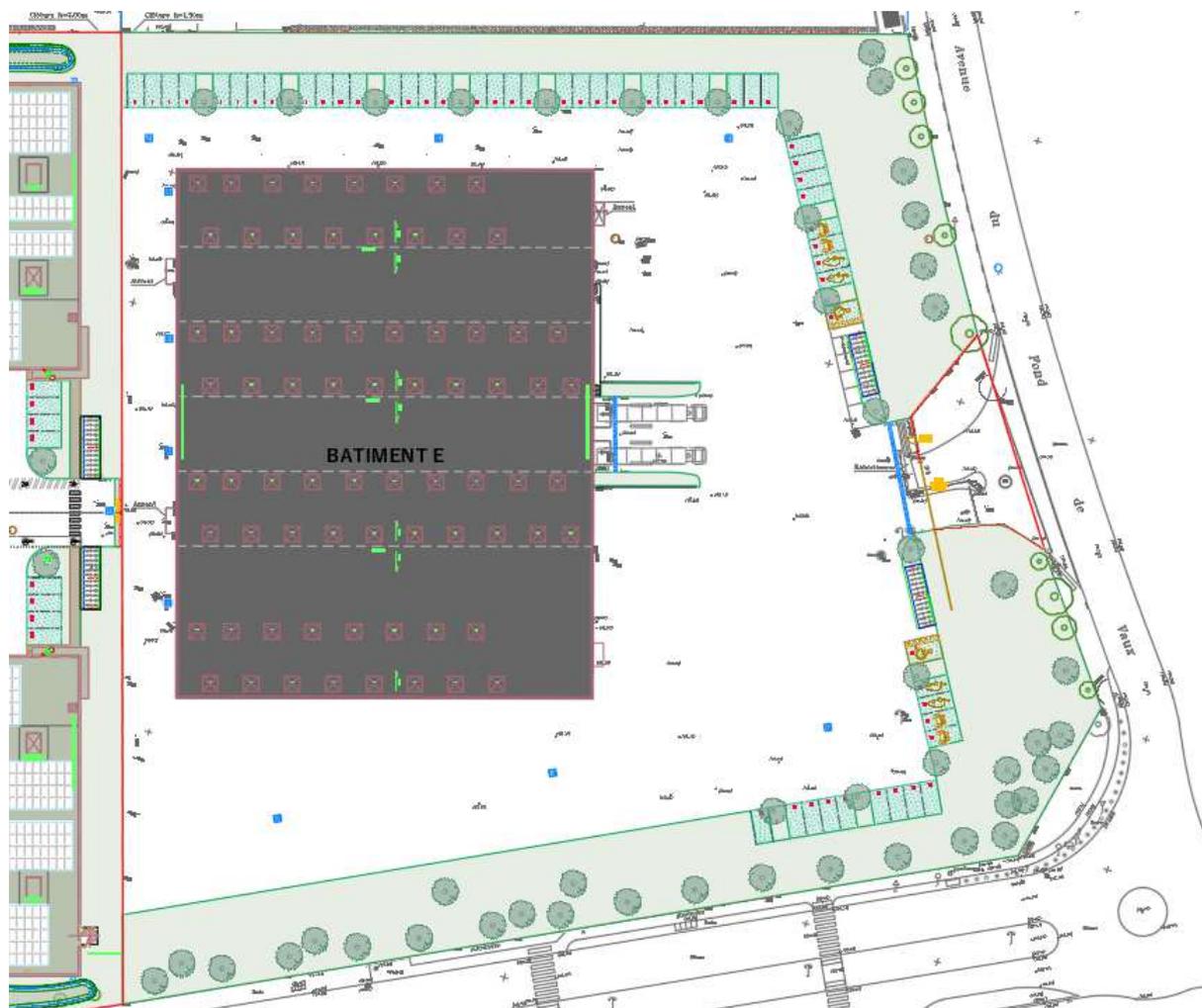


Emprise des surfaces imperméabilisées et leurs coefficients de ruissellement :

- Toiture des bâtiments imperméabilisée : 4 076 m² - 24.35 % - Cr = 0.95
- Voirie en enrobé : 2 914 m² - 17.41 % - Cr = 0.85
- Aire de béquillage : 167 m² - 1.00 % - Cr = 0.85
- Zone de stationnement en enrobé : 343 m² - 2.05 % - Cr = 0.85
- Aménagement paysager : 9 241 m² - 55.20 % - Cr = 0.20

L'ensemble du site dans son état actuel possède un coefficient de ruissellement de 0.52

2.2 Etat projeté



Les surfaces et coefficients de ruissellement suivant seront utilisés pour les calculs :

- Toiture des bâtiments imperméabilisée : 4 076 m² - 24.35 % - Cr = 0.95
- Voirie en enrobé : 7 813 m² - 46.67 % - Cr = 0.85
- Aire de béquillage : 167m² - 1.00 % - Cr = 0.85
- Zone de stationnement pavé drainant : 683 m² - 4.08 % - Cr = 0.00
- Aménagement paysager : 4 002 m² - 23.91 % - Cr = 0.20

L'ensemble du site dans son état projeté aurait un coefficient de ruissellement de 0.68

3 Détermination du volume des bassins

Cette note a été établie afin de dimensionner les bassins nécessaires à la gestion des eaux pluviales sur la parcelle.

Des essais de perméabilité de type Matsuo ont été réalisés lors d'une mission géotechnique en date du 22/05/2025 indiquant un coefficient d'infiltration moyen « K » de 5.95×10^{-6} m/s

Nous allons calculer les volumes pour des pluies d'occurrence trentennales.
Les coefficients retenus sont ceux de la station Météo-France du Bourget (95)

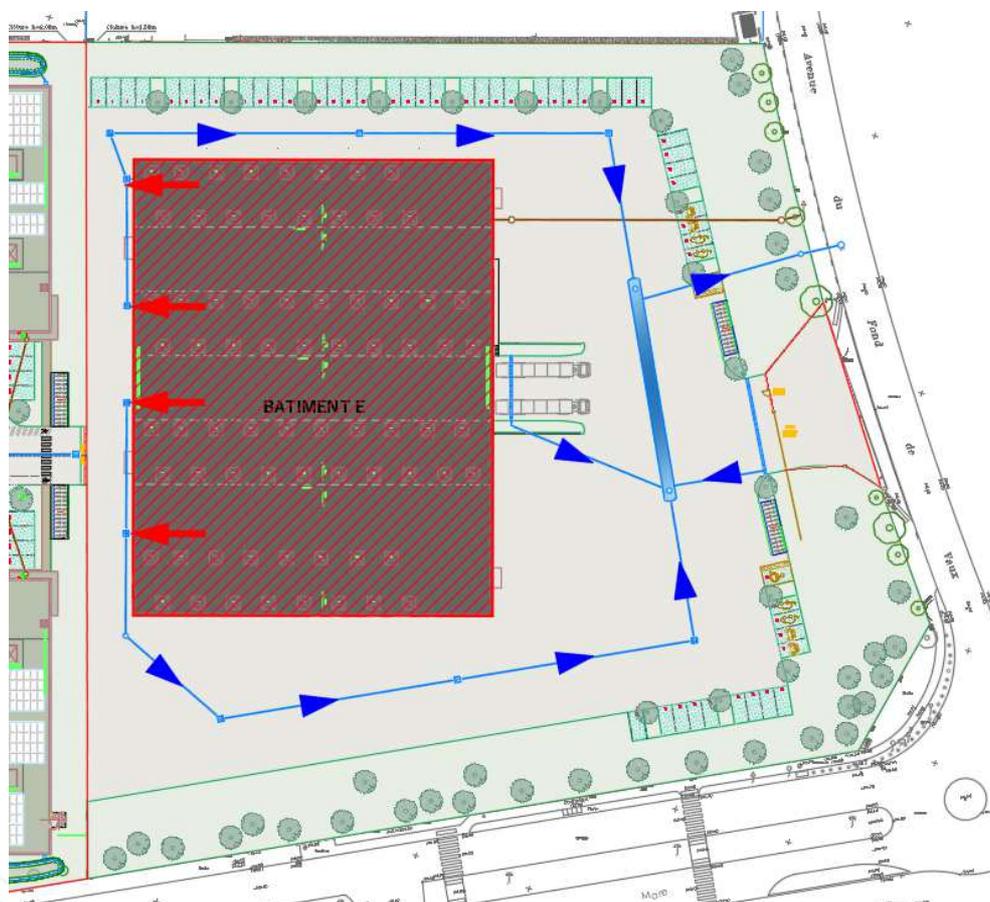
Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 6 minutes à 48 heures

Durée de retour	a	b
5 ans	7.187	0.748
10 ans	8.864	0.753
20 ans	10.598	0.757
30 ans	11.629	0.758
50 ans	12.949	0.759
100 ans	14.942	0.762

Les calculs (réalisés ci-dessous) de dimensionnement des ouvrages de stockage et restitution des eaux pluviales sont conduits suivant la "méthode des pluies" prescrite dans l'Instruction Technique Interministérielle relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations (circulaire du 22 juin 1977 n° 77-284/INT) ; ce document figure dans la Norme européenne NF EN725-4 en tant que document de référence français

La gestion des eaux pluviales sera séparée en un flux unique.

- Les eaux de toiture du bâtiment E ainsi que celle des voiries et espaces de circulation seront acheminé dans un réseaux commun stockées dans le bassin de rétention avant d'être traitées via un séparateur à hydrocarbure et raccordé au réseau public existant



3.1 Bassin de rétention

Détermination du débit de fuite :

Selon le PLU (§UJ 3.2 du PLU) le rejet des eaux dans le réseau public sera régulé avec un débit à 2l/s/ha. Selon les plans réalisés, la parcelle du projet est de 16 741 m²

Nous pouvons effectuer le calcul suivant :

$$Q_s = S \times Q_f$$

$$Q_s = 1.67 \text{ ha} \times 2 \text{ l/s/ha}$$

Soit $Q_s = 3.35 \times 10^{-3} \text{ m}^3/\text{s}$ ou **3.35 l/s**

Coefficients de Montana		Station météorologique LE BOURGET (95)	
Retour de 30 ans			
Pluies de 6min à 48h	a =	11.629	
	b =	0.758	

Caractéristique du bassin			
K = 0.00E+00 m/s			
Q _s = 0.00335 m ³ /s			
V_{bassin} = 511 m³			
T _{vidange} = 75 hrs			

Formule de Calcul			
▣ Volume précipité			
$V_p = (a \times t^{1-b}) / 1000 \times S \times C_a$			
▣ Volume Vidangé			
$V_v = 60 \times Q_s \times t$			
▣ Volume à stocker			
$\Delta_v = V_p - V_v$			
▣ Débit de fuite			
$Q_s = S_{inf} \times K$			
t = temps (min)			
S = Surface totale			
C _a = Coefficient de ruissellement			
Q _s = débit de fuite (m ³ /s)			
K = Coefficient d'infiltration (m/s)			
S _{inf} = Surface infiltrante			

Descriptif des sous-bassins	Surface brute	coefficients	Surface équivalente
Construction			
Toiture bâtiment E	4 076 m ²	0.95	3 872 m ²
VRD			
Voirie en enrobé	7 813 m ²	0.85	6 641 m ²
Aire de béquillage	167 m ²	0.85	142 m ²
Pavé drainant "O2D Pavé"	683 m ²	0.00	0 m ²
Espaces verts	4 002 m ²	0.20	800 m ²
Sous-total "collecté" Bassin	16 741 m²	0.68	11 456 m²

Détermination du temps de vidange :

Les calculs ont été effectués, en utilisant le coefficient d'infiltration (K) déterminé par l'étude géotechnique (5.95x10⁻⁶ m/s), la surface d'infiltration du bassin et la prise en compte de la pluie d'occurrence décennale.

Nous obtenons le temps suivant
T = 4515 minutes, soit 75 heures et 15 minutes.

4 Conclusion

Le dimensionnement des volumes de rétention / infiltration des eaux pluviales a été réalisé conformément aux prescriptions PLU de Saint-Ouen-l'Aumône

Ces réglementations imposent que les volumes de stockage et d'infiltration à la parcelle soient calculés en tenant compte de la pluie d'occurrence trentennale.

Les calculs effectués dans cette notice ont permis de déterminer les caractéristiques suivantes pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales :

Gestion des eaux pluviales pour le bâtiment E et les voirie et zone de circulation

Les eaux pluviales du bâtiment et des voiries seront acheminé via un réseau de grille présent sur l'ensemble du site vers le bassin de rétention avant rejet dans le réseau public. Il aura les caractéristique suivantes :

- Débit de fuite autorisé : **3.35 l/s**
- Volume de rétention : **511 m³**
- Temps de vidange : **75 heures**



Agence de Marne-la-Vallée

1 avenue Christian Doppler
Parc Faraday – Bât 4
77700 SERRIS

01 60 43 62 15 - f.combe@sogefra.com

Prédiagnostic écologique de Saint-Ouen-l'Aumône



Projet STONEHEDGE Saint-Ouen-L'Aumône ZAC du VERT GALLANT, 95310 Saint-Ouen-L'Aumône

Indice	Date	Rédaction	Vérification	Modifications
1	29/04/2025	Joshua PLISSONNEAU Cécile ALFOS	Gwenaëlle PERSONNIC	Version initiale
2	28/07/2025		Gwenaëlle PERSONNIC	Mesures additionnelles en conclusion

Table des matières

Prédiagnostic écologique de Saint-Ouen-l’Aumône	1
Table des matières	2
Table des illustrations	3
I Préambule	5
II Synthèse.....	5
III Présentation et localisation du projet.....	7
IV Définition de l’aire d’étude	7
V Les zones d’intérêt écologique	8
V.A Les zones de protections réglementaires.....	8
V.B Les zones Natura 2000.....	9
V.C Les Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique, Floristique ou Faunistique (ZNIEFF).....	9
V.D Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	10
V.E Les Zones Humides d’Importance Internationale (Site Ramsar).....	11
V.F Les parcs et réserves naturels.....	12
VI Réseaux écologiques	13
VII Occupation des sols.....	14
VIII Biodiversité floristique et faunistique	15
VIII.A Flore	15
VIII.B Faune	16
IX Zones humides.....	21
X Hydrologie et hydrogéologie	22
X.A Hydrologie	23
X.B Hydrogéologie.....	23
XI Compte-rendu suite à la visite du site	25
XI.A Détermination des enjeux	25
XI.B Habitats et description de l’aire d’étude.....	27
XI.C Observations floristiques	30
XI.D Observations faunistiques	34
XI.D.1 Avifaune	34
XI.D.2 Mammifères	36
XI.D.3 Reptiles et amphibiens	36
XI.D.4 Entomofaune	37
XI.E Etude de zone humide.....	37

XII	Conclusion	39
XIII	Bibliographie et bases de données.....	41
XIV	Annexe	42

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation du site à l'échelle régionale puis locale, source : Google Maps	7
Figure 2 : Aires d'études éloignée et rapprochée du site	8
Figure 3 : Cartographie des zones de protection réglementaires à proximité du site.....	8
Figure 4 : Cartographie des zones Natura 2000 à proximité du site	9
Figure 5 : Cartographie des ZNIEFF à proximité du site	10
Figure 6 : Cartographie des ENS à proximité du site	11
Figure 7 : Cartographie des zones RAMSAR à proximité du site	11
Figure 8 : Parc et réserves naturels à proximité du site	12
Figure 9 : Cartographie de la trame verte et bleue au niveau du site (source : SRCE Ile-de-France).....	13
Figure 10 : Cartographie de l'occupation des sols au niveau des aires d'études éloignée et rapprochée du site.....	14
Figure 11 : Cartographie des zones humides effectives et potentielles à proximité et au sein de l'aire d'étude rapprochée.....	22
Figure 12 : Cartographie des cours d'eau à proximité du site	23
Figure 13 : Cartographie des masses d'eau souterraine au niveau du site	24
Figure 14 : Vues d'ensemble du site.....	27
Figure 15 : Stockage de voitures au sein du parking	27
Figure 16 : Espaces verts plantés d'arbres et d'arbustes	28
Figure 17 : Jardin japonais entre les bureaux et le bâtiment de restauration	28
Figure 19 : Alignement de peupliers en limite Est.....	28
Figure 18 : Alignement de tilleuls en limite Sud	28
Figure 21 : Espace arboré accolé au bâtiment de bureaux	29
Figure 20 : Haie en limite Nord en-dehors de l'emprise du site	29
Figure 22 : Tranchées creusées sur les bordures du site	29
Figure 23 : Délimitation des habitats du site suivant la nomenclature EUNIS et localisation des photographies des habitats	30
Figure 24 : Photographie représentative de la flore des pelouses du site	31
Figure 25 : Pieds d'orchidées vus sur sur site	31
Figure 26 : Localisation des éléments floristiques d'intérêt.....	32
Figure 27 : Localisation des points d'écoute et de l'avifaune d'intérêt	35
Figure 28 : Nid de Processionnaire du pin.....	37
Figure 29 : Sol mis à nu par l'élaboration de tranchées	38
Figure 30 : Carottage réalisé sur site au sein des espaces verts	38
Figure 31 : Carte récapitulative des éléments d'intérêt sur le site	40
Tableau 1- Bilan des éléments observés sur les aires d'étude rapprochée et éloignée	5
Tableau 2 - Synthèse des enjeux écologiques	6

Tableau 3 - Sigles des statuts sur liste rouge et leur signification.....	15
Tableau 4 - Espèces floristiques protégées recensées dans la bibliographie la commune de Saint-Ouen-l'Aumône	15
Tableau 5 - Oiseaux recensés dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône	16
Tableau 6 - Chiroptères recensés dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône	19
Tableau 7 - Mammifères recensés dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône	19
Tableau 8 - Herpétofaune recensée dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône (reptiles en orange et amphibiens en bleu)	20
Tableau 9 - Insectes recensés dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône	21
Tableau 10 - Espèces floristiques recensées sur le site.....	32
Tableau 11 - Avifaune recensée sur le site.....	35
Tableau 12 - Mammifère recensé sur le site	36

I Préambule

Dans le cadre d'un projet de construction de bâtiments logistiques et de bureaux sur un site existant de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône (95310), la réalisation d'un pré-diagnostic écologique a été confiée au bureau d'étude enOrka.

Ce rapport présente les éléments recueillis à la suite d'études bibliographiques et de l'utilisation de bases de données, concernant les milieux naturels, la faune et la flore, les zones humides ainsi que les eaux de surface et souterraine. Ces informations permettront de faire le lien avec les études de terrain effectuées dans le cadre du projet et de participer à la définition des enjeux.

II Synthèse

Selon la bibliographie, un certain nombre d'espèces faunistiques et floristiques présentant un enjeu écologique particulier sont inventoriées sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône. Pour le site d'étude, il est attendu des espèces communes des espaces verts urbains. Les arbres ainsi que les arbustes d'ornements présents sont susceptibles d'accueillir des nichées.

Les espèces à enjeux (en bibliographie) recensées sur la commune concernent l'avifaune, les plantes, les chiroptères et les amphibiens. La majorité de la flore ne présente pas d'intérêt particulier.

Le tableau ci-dessous (tableau 1) fait le bilan des zones naturelles protégées ou d'intérêt sur les aires d'étude rapprochée (emprises du site) et éloignée (rayon de 5 km autour du site).

Tableau 1- Bilan des éléments observés sur les aires d'étude rapprochée et éloignée

	Aire d'étude rapprochée	Aire d'étude éloignée
Zones de protection réglementaire	NON	NON
Sites Natura 2000	NON	NON
ZNIEFF	NON	OUI
Sites Ramsar	NON	NON
Parcs et réserves naturelles	NON	OUI
Corridors écologiques	NON	NON
Réservoirs de biodiversité	NON	NON
Zones humides	NON	NON

La visite de site s'est déroulée le 10/04/2025 sous des températures assez fraîches réduisant l'activité des reptiles et des insectes. L'avifaune a alors été le taxon animal le plus représenté en nombre d'espèces. La plupart d'entre elles sont communes des zones urbaines. Cependant, quelques unes présentent des statuts de conservation défavorable dans la région : **Accenteur mouchet, Verdier d'Europe, Serin cini**, Bergeronnette grise et Moineau domestique. Seules les trois premières sont susceptibles d'être nicheuses sur le site et sont retenues comme **espèces patrimoniales**. L'Accenteur mouchet et le Verdier d'Europe peuvent s'installer dans les buissons tandis que le Serin cini privilégie l'installation dans les arbres et notamment dans les résineux. **Le population de Serin cini à l'échelle locale n'est pas menacée** du fait de la présence de nombreux pieds de conifères sur les parcelles attenantes, notamment celle au nord du projet. Au sein de l'alignement de peupliers en limite Est, un nid, certainement de Pie bavarde, a été observé. Cette espèce ne présente pas d'enjeux et n'est pas protégée, il est cependant probable que d'autres espèces avifaunistiques emploient ces espaces à des fins reproductives. Pour le reste de la faune, le site ne représente un intérêt que pour l'alimentation et éventuellement le transit. Les enjeux pour la faune ne reposent ainsi que sur la possible nidification des trois espèces patrimoniales citées précédemment.

Concernant la flore, elle est typique d'espaces verts urbains se composant de ligneux ornementaux et de semis de pelouses. Elle ne présente alors pas d'intérêt écologique concernant sa conservation. Deux espèces plantées sur les espaces verts sont classées exotiques envahissantes (EEE) dans la région : l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) et le Laurier palme (*Prunus laurocerasus*). Enfin, des pieds d'orchidées ont été rencontrées de manière éparse au sein des pelouses. Ils n'ont pas pu être déterminés à l'espèce en raison de l'absence de hampe florale. Les espèces les plus probables sur ce type de pelouse ne présentent pas d'enjeu particulier : Orchis bouc, Orchis pyramidal et Ophrys abeille.

Les enjeux écologiques sont modérés concernant deux espèces d'oiseaux (Verdier d'Europe et Accenteur mouchet), au niveau des buissons et des patchs arborés, et fort pour le Serin cini sur les espaces avec des conifères développés. Pour le reste du site, les enjeux sont perçus comme faibles. Il faudra veiller lors de travaux à ne pas disperser les EEE dans la nature. Bien que les espèces d'orchidées soient probablement communes des pelouses urbaines, une retenue est émise n'ayant pas pu être identifiées. **Aucune zone humide n'est identifiée.**

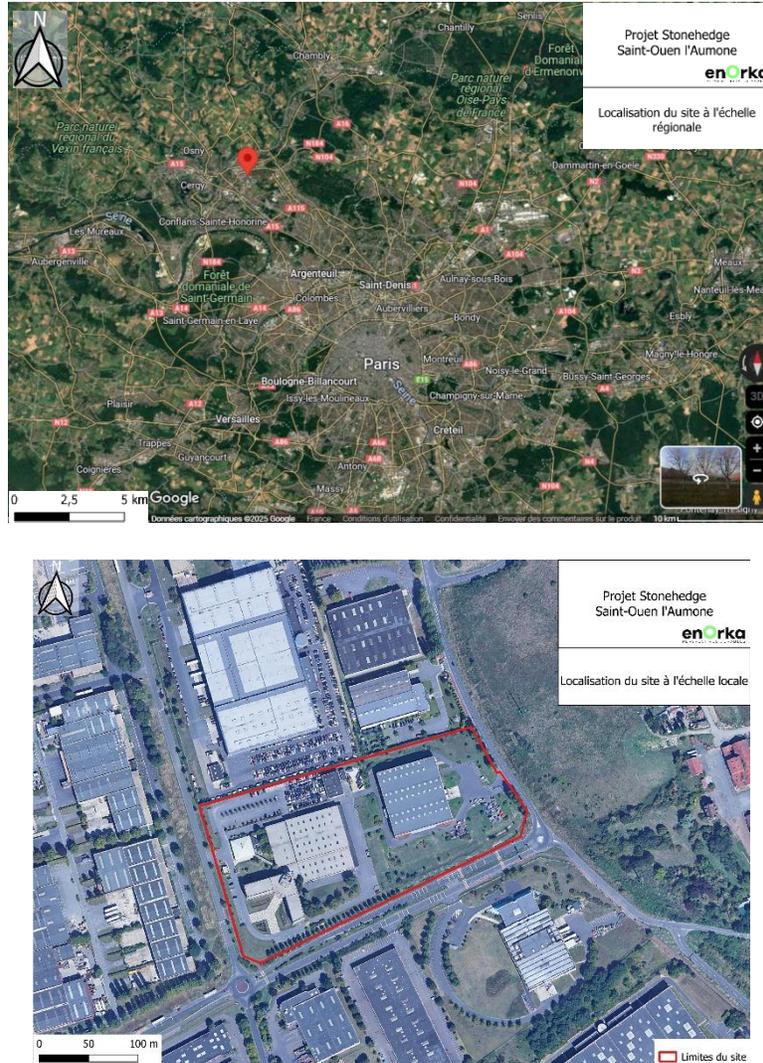
Le tableau ci-dessous (tableau 2) synthétise les enjeux écologiques relevés pour chaque groupe :

Tableau 2 - Synthèse des enjeux écologiques

Groupes/Thèmes	Intérêts pour le site	Enjeu écologique
Habitats	Pelouse. Tranchées en limite de site. Arbres d'alignement	Faible
	Arbustes, patch arboré accolé aux bureaux, patch arboré du jardin japonais.	Faible voire nul
Flore	Plantes sans conservation défavorable. Certainement orchidées communes des pelouses.	Faible
Faune	Possible nidification de trois espèces patrimoniales dont une listée comme « en danger » en Ile-de-France. Pour le reste de la faune potentiellement patrimoniale, alimentation et transit sur le site.	Faible à Fort (Serin cini)
Réseaux écologiques	Site non-relié à un corridor identifié.	Faible

III Présentation et localisation du projet

Le projet est localisé sur la commune de Saint-Ouen l'Aumône (95310), dans l'agglomération de Cergy-Pontoise dans le Val d'Oise.



IV Définition de l'aire d'étude

Dans le cadre de ce pré-diagnostic, deux périmètres ont été définis (figure 2) :

- ✓ L'**aire d'étude rapprochée**, correspondant à la zone d'impanation potentielle du projet. Les études environnementales se font sur cette zone.
- ✓ L'**aire d'étude éloignée**, correspondant à l'aire englobant tous les impacts potentiels. Cette dernière correspond à un rayon de 5 km.



Figure 2 : Aires d'études éloignée et rapprochée du site

V Les zones d'intérêt écologique

V.A Les zones de protections réglementaires

Aucune zone de protection réglementaire n'est incluse au sein des aires d'études rapprochée et éloignée du site.

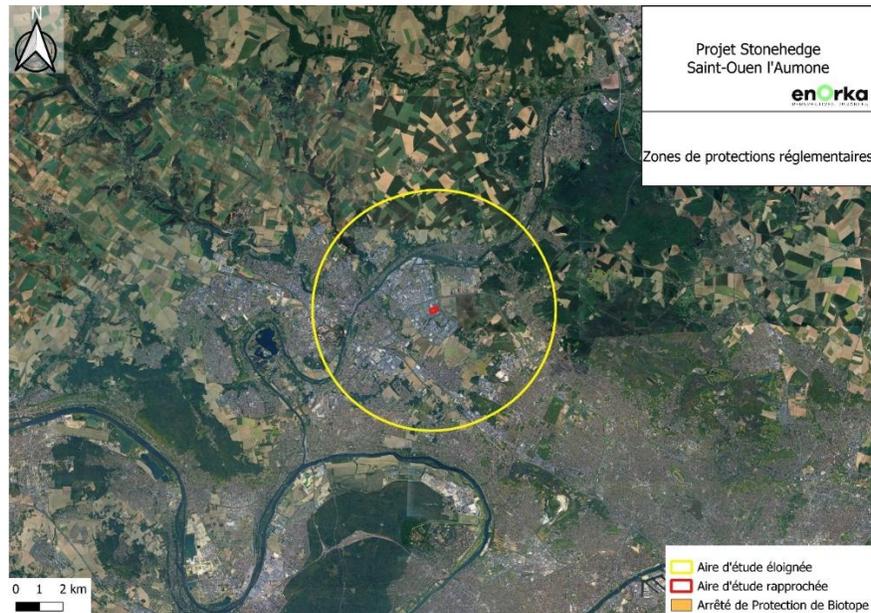


Figure 3 : Cartographie des zones de protection réglementaires à proximité du site

V.B Les zones Natura 2000

Aucune zone Natura 2000 n'est incluse au sein des aires d'études rapprochée et éloignée du site.

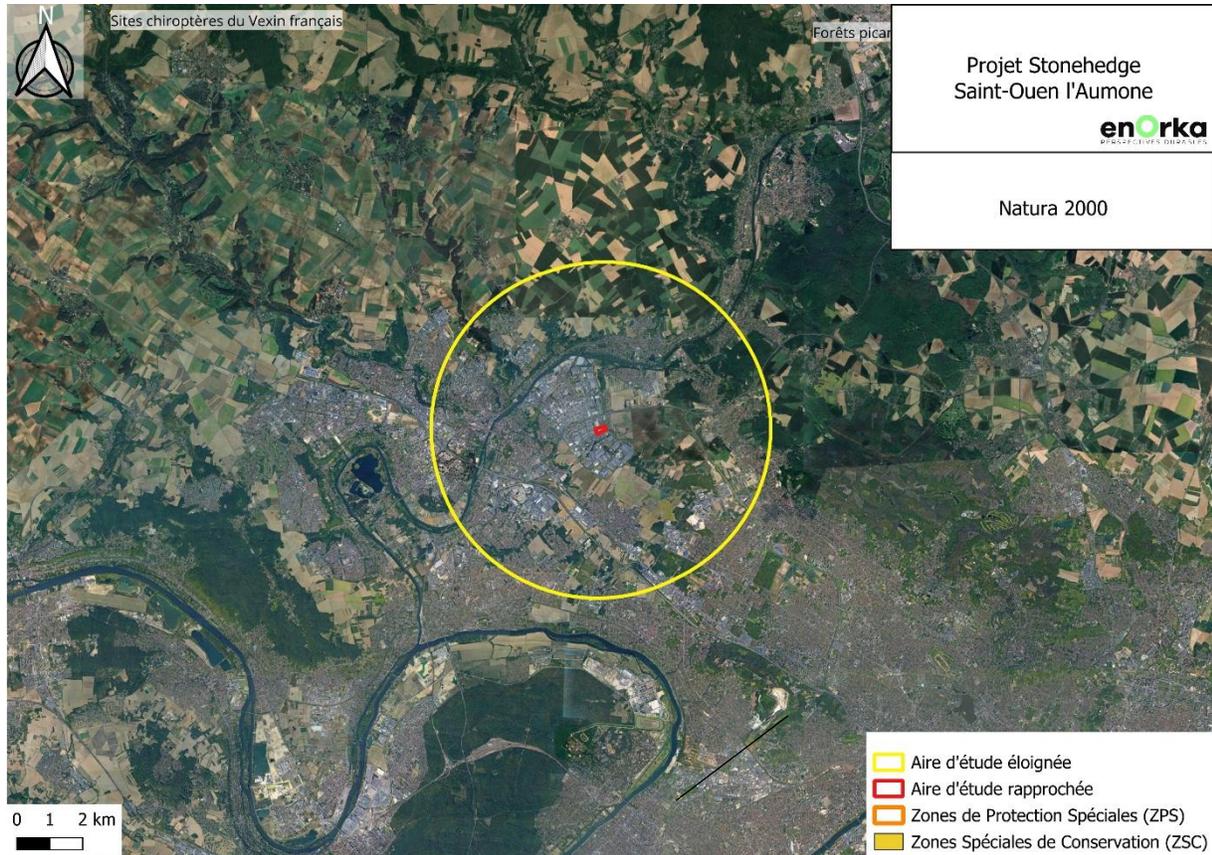


Figure 4 : Cartographie des zones Natura 2000 à proximité du site

V.C Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique ou Faunistique (ZNIEFF)

Une **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique ou Faunistique) correspond à un secteur présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Deux ZNIEFF de type I sont incluses au sein de l'aire d'étude éloignée du site (figure 5) :

- ✓ **Vallée de Clery et ravine des Molues**
- ✓ **La sablonnière de Bessancourt.**

Aucune ZNIEFF de type II n'est incluse au sein de l'aire d'étude éloignée du site.

Aucune ZNIEFF de type I ou II n'est incluse au sein de l'aire d'étude rapprochée.

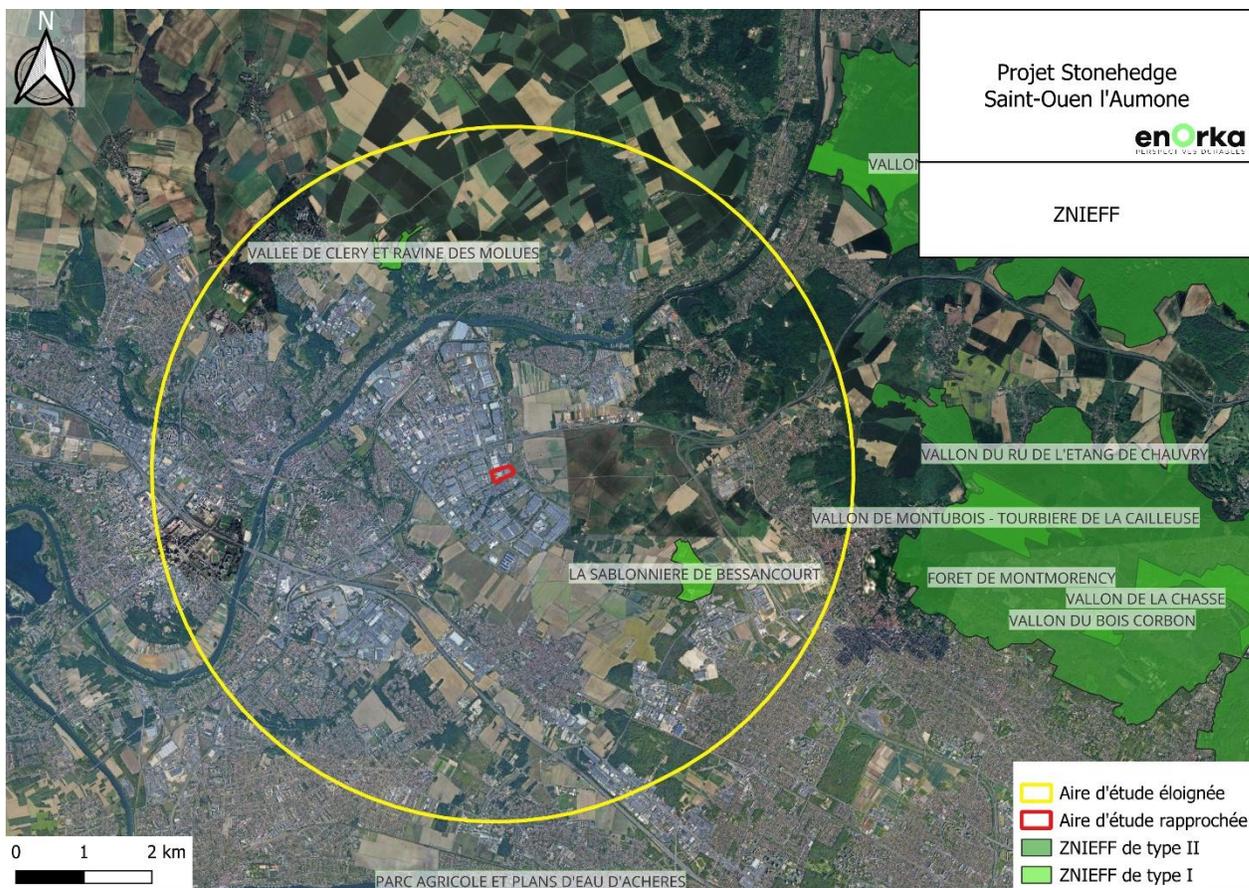


Figure 5 : Cartographie des ZNIEFF à proximité du site

La vallée de Cléry et la ravine des Molues sont deux vallons encaissés typiques de la rive droite de la basse vallée de l'Oise. Leur morphologie conditionne une certaine fraîcheur atmosphérique, favorable notamment au développement de deux fougères rares en Île-de-France, le Polystic à soies et le Polystic à aiguillons, cette dernière étant protégée. Les forêts mixtes constituant cette ZNIEFF représentent un habitat déterminant.

La sablonnière de Bessancourt possède encore quelques espaces d'intérêt floristique, essentiellement des pelouses et ourlets calcicoles avec des espèces remarquables comme *Geranium sanguineum*, *Tuberia guttata*, *Veronica spicata*, etc... La pollution liée aux épandages et le mitage progressif de la plaine constituent des menaces importantes.

Ces deux ZNIEFF présentent principalement des intérêts floristiques et les habitats qui les constituent ne se retrouvent pas sur le site. Au vu de la distance entre ces ZNIEFF et le site, le projet n'aura pas d'impact sur ces dernières.

V.D Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Aucun ENS n'est inclus au sein des aires d'études rapprochée et éloignée du site.

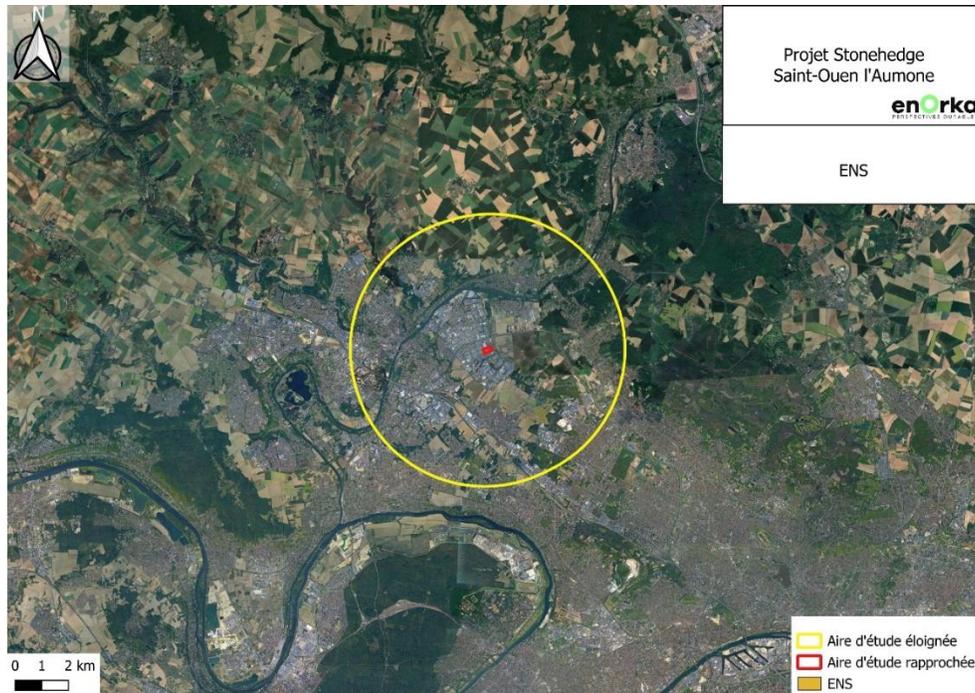


Figure 6 : Cartographie des ENS à proximité du site

V.E Les Zones Humides d'Importance Internationale (Site Ramsar)

Aucun site Ramsar n'est inclus au sein des aires d'études rapprochée et éloignée du site.

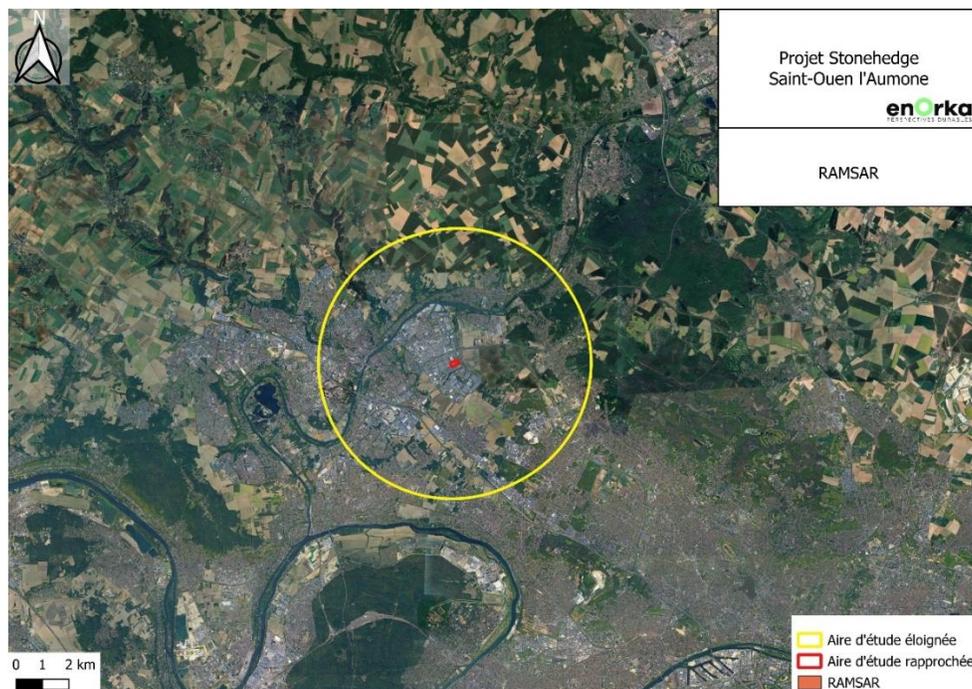


Figure 7 : Cartographie des zones RAMSAR à proximité du site

V.F Les parcs et réserves naturels

Deux Parcs Naturels Régionaux sont inclus au sein de l'aire d'étude éloignée du site (figure 8):

- ✓ **PNR Vexin français**
- ✓ **PNR Oise-Pays de France.**

Aucun Parc Naturel Régional (PNR), Réserve Naturelle Régionale (RNR) ou Réserve Naturelle Nationale (RNN) ne sont inclus au sein de l'aire d'étude rapprochée du site.

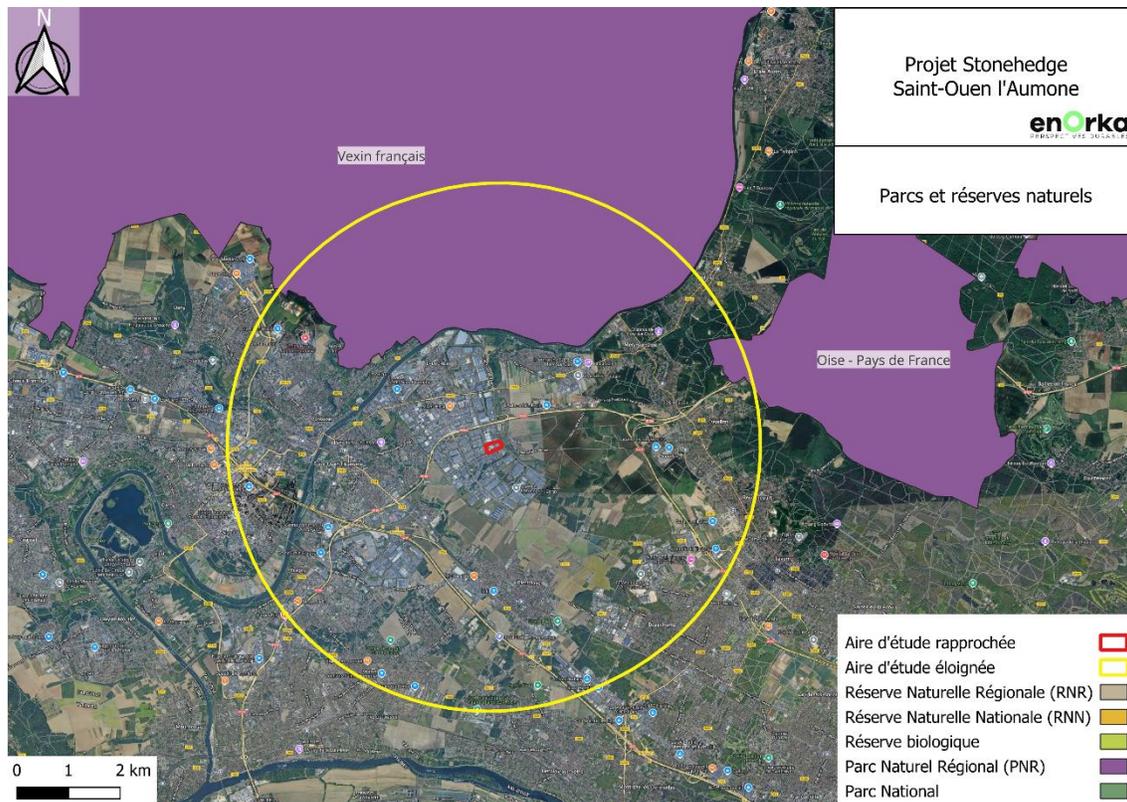


Figure 8 : Parc et réserves naturels à proximité du site

Le **PNR Oise-Pays de France** présente une superficie de 670 km², avec 20 000 hectares de massifs forestiers abritant des forêts très emblématiques. Outre ces espaces de forêt, l'intérêt patrimonial du parc réside dans la grande diversité des habitats qu'il abrite, tels que les pelouses calcaires, les landes ou encore les zones humides. Ces habitats favorisent la présence d'une faune abondante, avec notamment une quarantaine d'insectes d'intérêt patrimonial. Concernant la flore, une cinquantaine d'espèces protégées y sont recensées.

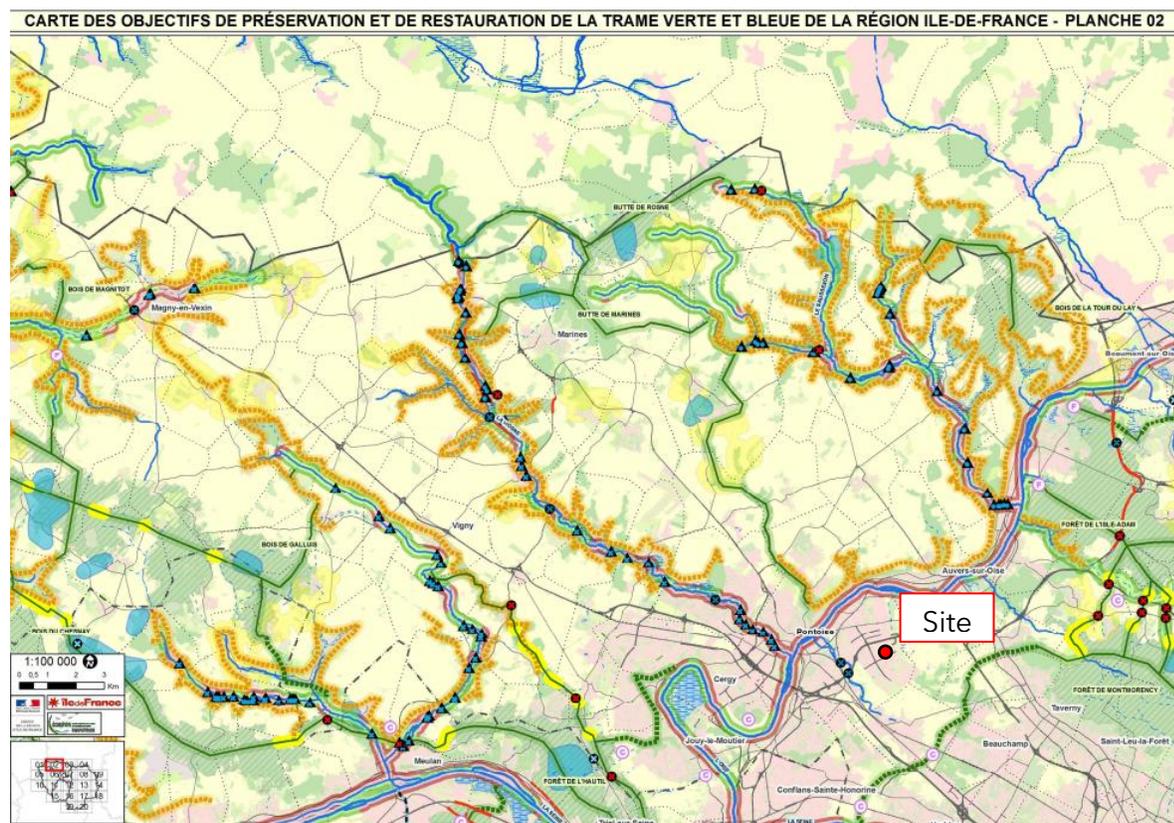
Le **PNR du Vexin français** s'étend sur 71 000 hectares. Il abrite des espaces variés tels que marais, coteaux, bois et champs dans lesquels s'épanouissent de nombreuses espèces végétales protégées.

Au vu de la distance entre le site et ces PNR, le projet n'aura pas d'impact négatif sur ces derniers. Il est probable que les espèces mobiles, notamment l'avifaune, puissent fréquenter le site de manière ponctuelle lors de leurs déplacements, entre autres.

VI Réseaux écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Ils sont maintenant intégrés au sein des SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Le SRCE d'Île-de-France, adopté en 2013, identifie la trame verte bleue à proximité du site d'étude. Ce dernier se situe au sein d'une zone urbanisée. Aucun réservoir de biodiversité ne se trouve au niveau des emprises du site ou à proximité, et ce dernier n'est traversé par aucun corridor écologique.



Réservoirs de biodiversité	Dans la commune	% commune	Dans une zone de 1 km autour de la commune
Reservoirs de biodiversité	n/a	n/a	--
Autres espaces d'intérêt écologique hors Île-de-France	n/a	n/a	--
Corridors de la sous-trame arborée			
Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité	--	--	--
Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité	--	--	--
Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité	--	--	--
Corridors de la sous-trame herbacée			
Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes	1,6 km		2,8 km
Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes	4 km		6,3 km
Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite	5,8 km		12,6 km
Corridors et continuum de la sous-trame bleue			
Cours d'eau et canaux fonctionnels	1,3 km		2,7 km
Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite	2,5 km		3,4 km
Cours d'eau intermittents fonctionnels	2,1 km		169 m

Obstacles des corridors arborés		
▲ Infrastructures fractionnantes	--	--
Obstacles des corridors calcaires		
▲ Coupures urbaines	--	2
Obstacles de la sous-trame bleue		
▲ Obstacles à l'écoulement (ROE v3)	--	1
Points de fragilité des corridors arborés		
Ⓡ Routes présentant des risques de collision avec la faune	--	--
Ⓟ Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire	--	--
Ⓢ Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation	--	--
Ⓤ Passages prolongés en cultures	--	--
Ⓧ Clôtures difficilement franchissables	--	--
Points de fragilité des corridors calcaires		
Ⓟ Coupures boisées	--	--
Ⓛ Coupures agricoles	--	--
Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue		

Figure 9 : Cartographie de la trame verte et bleue au niveau du site (source : SRCE Ile-de-France)

VII Occupation des sols

Selon les données de Corine Land Cover (2018), l'aire d'étude rapprochée du site est occupée par un seul type d'habitat (figure 10) :

- ✓ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques.

L'aire d'étude éloignée du site est concernée par 11 habitats :

- ✓ Tissu urbain discontinu,
- ✓ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques,
- ✓ Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés,
- ✓ Espaces verts urbains,
- ✓ Equipements sportifs de de loisir,
- ✓ Terres arables hors périmètres d'irrigation,
- ✓ Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole,
- ✓ Systèmes culturaux et parcellaires complexes,
- ✓ Surfaces essentiellements agricoles, interrompues par des espaces naturels importants,
- ✓ Forêts de feuillus,
- ✓ Cours et voies d'eau.

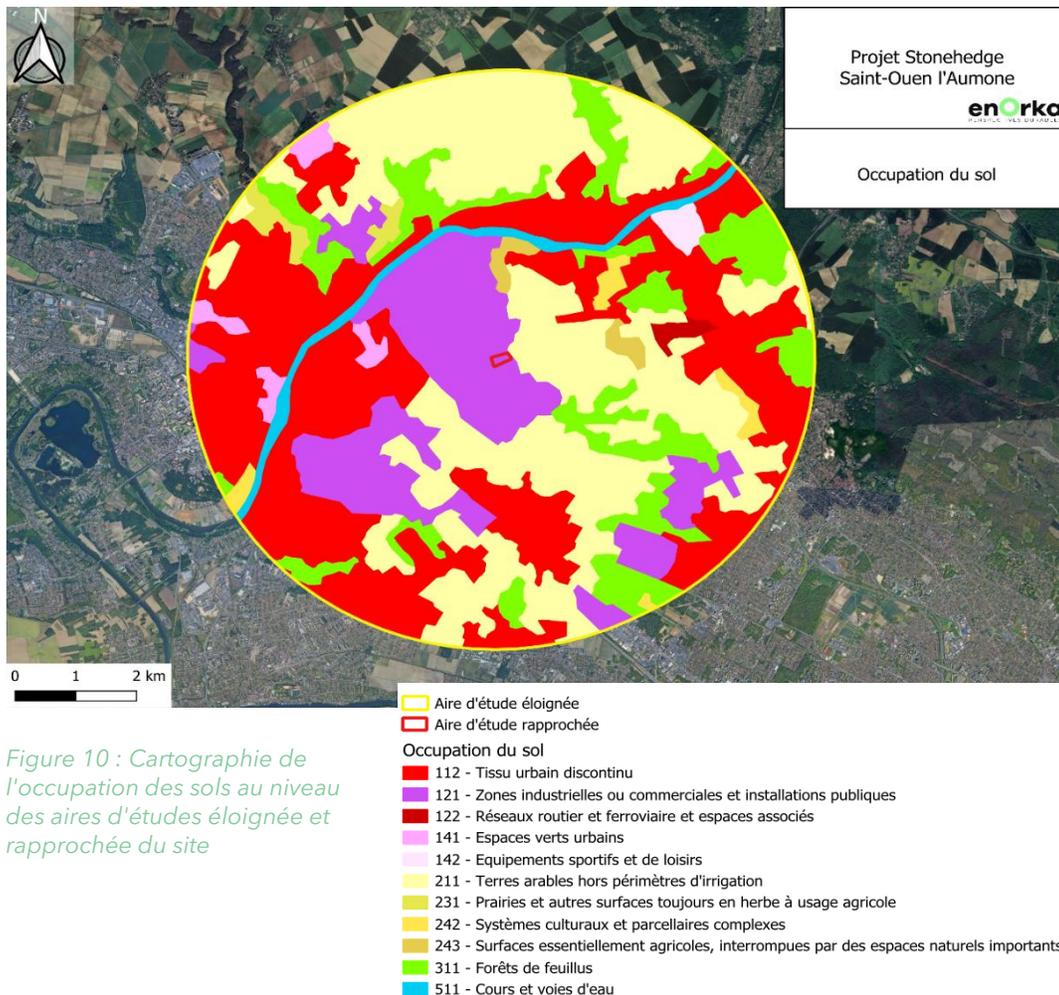


Figure 10 : Cartographie de l'occupation des sols au niveau des aires d'études éloignée et rapprochée du site

VIII Biodiversité floristique et faunistique

Les statuts des espèces sont basés notamment sur les listes rouges nationale et régionale (Auvergne-Rhône-Alpes). La légende concernant les différents statuts est la suivante :

Tableau 3 - Sigles des statuts sur liste rouge et leur signification

Code statut	Signification du statut des espèces
RE	Disparue au niveau régional
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi-menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

VIII.A Flore

524 espèces floristiques ont été identifiées et recensées dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône.

Sur l'ensemble des espèces recensées, 17 présentent un statut particulier. 5 espèces ont une patrimonialité modéré à forte (NT-VU-EN-CR-RE) en France (liste rouge nationale de la flore), 12 ont une patrimonialité modéré à forte (NT-VU-EN-CR-RE) et en région Ile-de-France (liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France), 7 espèces sont déterminantes ZNIEFF et 1 espèce est inscrite sur l'article 1 protégeant les espèces végétales menacées.

Le site étant très imperméabilisé et artificialisé en raison de son occupation actuelle par deux bâtiments, il est très peu probable que la flore d'intérêt soit présente. Il est attendu une flore commune des milieux anthropisés, d'autant plus si les espaces verts sont régulièrement entretenus.

Le tableau complet des inventaires est présenté en annexe 1. Le tableau ci-dessous (tableau 4) présente uniquement les espèces floristiques d'intérêt écologique :

Tableau 4 - Espèces floristiques protégées recensées dans la bibliographie la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Région	Protection nationale	Protection régionale	Dét. Znieff
Achillée sternutatoire	<i>Achillea ptarmica</i>	LC	LC	-	-	Oui
Agripaume cardiaque	<i>Leonurus cardiaca</i>	NT	EN	-	-	-
Ail Moly	<i>Allium moly</i>	NT	-	Article 1	-	-
Amélanchier ovale	<i>Amelanchier ovalis</i>	LC	NT	-	Oui	Oui
Armérie des sables	<i>Armeria arenaria</i>	LC	LC	-	-	Oui
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>	LC	VU	-	-	Oui

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Région	Protection nationale	Protection régionale	Dét. Znieff
Cynoglosse officinale	<i>Cynoglossum officinale</i>	LC	NT	-	-	-
Dauphinelle consoude	<i>Delphinium consolida</i>	LC	-	-	-	Oui
Drave des murs	<i>Draba muralis</i>	LC	VU	-	Oui	-
Gymnadénie moucheron	<i>Gymnadenia conopsea</i>	LC	VU	-	-	Oui
Jusquiame noire	<i>Hyoscyamus niger</i>	LC	EN	-	-	-
Ivraie multiflore	<i>Lolium multiflorum</i>	CR	RE	-	-	-
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i>	LC	CR	-	-	-
Orobanche à petites fleurs	<i>Orobanche minor</i>	LC	VU	-	-	-
Pesse commune	<i>Hippuris vulgaris</i>	NT	EN	-	-	Oui
Roémérie argémone	<i>Roemeria argemone</i>	LC	NT	-	-	-
Sauge officinale	<i>Salvia officinalis</i>	NT	-	-	-	-

VIII.B Faune

Oiseaux

83 espèces d'oiseaux sont recensées dans la bibliographie sur la commune d'étude.

Parmi ces espèces, 69 sont protégées au niveau national et 1 est inscrite sur l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale). De plus, 22 présentent une patrimonialité modérée à forte sur le territoire français (liste rouge française des oiseaux nicheurs : NT-VU-EN-CR-RE) et 30 présentent également une patrimonialité modérée à forte en Île-de-France.

Il est attendu la présence d'espèces communes des milieux anthropisés. Certains arbres semblent assez développés pour permettre la nidification d'espèces affectionnant les milieux urbains, comme le Pigeon ramier. La recherche de nids potentiels sera réalisée lors de la visite de site.

Tableau 5 - Oiseaux recensés dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Région	Protection nationale	Dir. Oiseaux	Protection régionale	Dét. Znieff
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC	NT	Art. 3 ¹	-	-	-
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	NT	VU	Art. 3* ²	Annexe II/2	-	-
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	NT	Art. 3	-	-	-
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC	NT	Art. 3	-	-	-
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	NA	NA	-	Annexe II/1	-	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	LC	NT	Art. 3*	Annexe II/2	-	-

¹ Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

² Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Région	Protection nationale	Dir. Oiseaux	Protection régionale	Dét. Znieff
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	LC	-	Annexe II/1	-	Oui
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	NT	Art. 3	-	-	-
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC	LC	Art. 3	Annexe II/2	-	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	LC	LC	Art. 3	Annexe II/2	-	-
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	LC	VU	Art. 3	-	-	-
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC	LC	Art. 3 et Art 6	-	-	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	LC	-	Annexe II/1	-	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	NT	Art. 3	-	-	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	NT	VU	Art. 3	-	-	-
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC	LC	Art. 3*	Annexe III/2	-	Oui
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	VU	CR	Art. 3	Annexe II/1	-	Oui
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	LC	NT	Art. 3	Annexe II/1	-	Oui
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC	LC	Art. 3*	-	-	-
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	LC	EN	Art. 3	-	-	Oui
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	LC	VU	Art. 3	Annexe II/2	-	-
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	Oui
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	LC	NT	Art. 3	-	-	Oui
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	LC	-	Art. 3	-	-	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	LC	NA	Art. 3*	Annexe II/2	-	-
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	-	Art. 3*	Annexe II/2	-	-
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	LC	Art. 3*	Annexe II/2	-	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	Oui
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT	NT	Art. 3	-	-	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	VU	Art. 3	-	-	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	LC	NT	Art. 3	-	-	-
Inséparable de Fischer	<i>Agapornis fischeri</i>	NA	-	-	-	-	-
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	VU	VU	Art. 3	-	-	-
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT	LC	Art. 3	-	-	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	VU	LC	Art. 3	Annexe I	-	Oui
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	LC	Art. 3*	Annexe II/2	-	-
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	NT	Art. 3	-	-	-
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Région	Protection nationale	Dir. Oiseaux	Protection régionale	Dét. Znieff
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	VU	Art. 3	-	-	-
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	EN	EN	Art. 3	-	-	Oui
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	NT	LC	Art. 3	Annexe II/2	-	-
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	LC	VU	-	Annexe III/1	-	-
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	NT	DD	-	Annexe III/1	-	-
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	NA	NA	-	-	-	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	DD	LC	Art. 3	Annexe II/1	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	LC	-	Annexe III/1	-	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	EN	Art. 3	-	-	Oui
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	EN	Art. 3	-	-	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	NT	LC	Art. 3	-	-	-
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	LC	-	-	-	-
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	VU	CR	-	Annexe III/2	-	Oui
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	VU	EN	Art. 3	-	-	-
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	NT	VU	Art. 3	-	-	-
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	LC	NA	Art. 3	-	-	-
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	VU	EN	Art. 3*	Annexe II/2	-	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	LC	Art. 3*	Annexe II/2	-	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	LC	Art. 3	-	-	-
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	NT	VU	Art. 3*	Annexe II/2	-	Oui
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	VU	VU	Art. 3	-	-	-

Chiroptères

8 espèces de chiroptères sont recensées en bibliographie sur la commune d'étude (tableau 6). Toutes bénéficient d'une protection nationale (article 2 interdisant la perturbation ou la destruction des sites de repos et des aires de reproduction des espèces concernées) et toutes sont inscrites à l'annexe IV de la directive européenne (protection stricte des espèces

concernées). 5 espèces présentent une patrimonialité modérée à forte sur le territoire français et en Île-de-France (listes rouges nationale et régionale : NT-VU-EN-CR-RE).

Quelques franges arborées sont localisées sur le site mais un couloir arboré, situé au sud du site, semble plus propice aux chiroptères pour la reproduction, la recherche de nourriture et les déplacements.

Tableau 6 - Chiroptères recensés dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Région	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	Directive européenne
Myotis nattereri	<i>Murin de Natterer</i>	LC	LC	Article 2	-	Oui	Annexe IV
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	VU	NT	Article 2	-	Oui	Annexe IV
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT	NT	Article 2	-	Oui	Annexe IV
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	NT	NT	Article 2	-	Oui	Annexe IV
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	LC	Article 2	-	Oui	Annexe IV
Pipistrellus nathusii	<i>Pipistrelle de Nathusius</i>	NT	NT	Article 2	-	-	Annexe IV
Pipistrellus pygmaeus	<i>Pipistrelle pygmée</i>	LC	LC	Article 2	-	-	Annexe IV
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	NT	VU	Article 2	-	Oui	Annexe IV

Mammifères hors chiroptères

9 espèces de mammifères, hors chiroptères, sont recensées dans la bibliographie sur la commune d'étude (tableau 7). Parmi ces dernières, deux sont quasi-menacées (NT) à l'échelle nationale dont le Putois d'Europe qui est également une espèce déterminante ZNIEFF. De plus, deux espèces sont protégées en France par l'article 2, interdisant la perturbation ou la destruction des sites de repos et des aires de reproduction des espèces concernées.

Au vu de la forte anthropisation du site ainsi que de ses alentours, et de la présence de voies de circulation associées, les conditions sont peu propices à la reproduction de mammifères hors micro-mammifères. Cependant, leur présence ponctuelle lors des déplacements n'est pas totalement exclue.

Tableau 7 - Mammifères recensés dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Région	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	Directive européenne
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	LC	-	-	-	-	-
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	-	Article 2	-	-	-
Fouine	<i>Martes foina</i>	LC	-	-	-	-	-
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	-	Article 2	-	-	-
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NT	-	-	-	-	-
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC	-	-	-	-	-
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	NT	-	-	-	Oui	Annexe V
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	-	-	-	-	-
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	LC	-	-	-	-	-

Herpétofaune

7 espèces d'amphibiens sont recensées sur la commune d'étude (tableau 8). 2 espèces sont inscrites comme étant quasi menacées sur les listes rouges nationale ou régionale. Tous les amphibiens disposent d'une protection nationale, 4 sont inscrites à l'annexe V de la directive européenne, dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion, et 1 est inscrite à l'annexe IV de la directive européenne, fixant la liste des espèces nécessitant une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

1 seule espèce de reptile a été recensée sur la commune d'étude : le Lézard des murailles. Il présente une préoccupation mineure à l'échelle nationale et régionale mais est protégé et inscrit à l'annexe IV de la directive européenne.

Les reptiles peuvent potentiellement fréquenter le site, notamment le Lézard des murailles qui est relativement commun dans les milieux urbanisés. Concernant les amphibiens, il est peu probable qu'ils soient présents en raison de l'absence de zones humides effectives et de zones en eau sur le site.

Tableau 8 - Herpétofaune recensée dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône (reptiles en orange et amphibiens en bleu)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Région	Protection nationale	Convention de Berne	Dir. européenne	Dét. ZNIEFF
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	LC	Art. 3	Annexe III	-	-
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	LC	LC	Art 2	Annexe II	Annexe IV	-
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	LC	NT	Art 4	Annexe III	Annexe V	-
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	NT	-	Art 4	-	Annexe V	-
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	LC	NA	Art. 3	Annexe III	Annexe V	-
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	LC	LC	Art. 3	Annexe III	-	-
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	LC	Art 2	Annexe III	Annexe IV	-
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	LC	Art. 3	Annexe III	-	-

Insectes

La bibliographie recense 104 espèces d'insectes dont les lépidoptères forment le taxon le plus représenté avec 47 espèces (tableau 9).

1 espèce de lépidoptère, le Flambé, est inscrit comme quasi-menacé (NT) sur la liste rouge des lépidoptères d'Île-de-France, dispose d'une protection régionale et est une espèce déterminante ZNIEFF. Parmi les odonates, 3 espèces présentent une patrimonialité modérée à forte à l'échelle régionale, dont l'Agrion de Mercure, également protégé par l'article 3 à l'échelle nationale.

Au vu des habitats, qui semblent régulièrement entretenus sur le site, il est attendu des espèces communs des jardins et milieux anthropisés. L'absence de sources d'eau sur le site limite la présence de l'Agrion de Mercure.

Tableau 9 - Insectes recensés dans la bibliographie sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. Znieff	LR France	LR Région
Lepidoptères						
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	oui	OUI	LC	NT
Petit Sylvain	<i>Limnitis camilla</i>	-	-	OUI	LC	LC
Odonates						
Aeshne affine	<i>Aeshna affinis</i>	-	-	OUI	LC	LC
Coenagrion mercuriale	<i>Agrion de Mercure</i>	Article 3	-	OUI	LC	EN
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	-	-	-	LC	NT
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	-	oui	OUI	LC	NT
Orthoptères						
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	-	oui	-	4	LC

IX Zones humides

Selon la base de données SIG du réseau zones humides, quelques portions à l'Ouest et à l'Est du site sont potentiellement des zones humides, avec une probabilité assez forte à forte (figure 11). Bien que la probabilité de zone humide soit faible du fait de l'artificialisation du site, une étude pédologique et floristique est envisagée en fonction des observations qui seront faites sur place.



Figure 11 : Cartographie des zones humides effectives et potentielles à proximité et au sein de l'aire d'étude rapprochée

X Hydrologie et hydrogéologie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification fixant des orientations permettant d'atteindre des objectifs spécifiques en ce qui concerne le bon état des eaux. Chaque bassin de la France métropolitaine et d'Outre-Mer possède son propre SDAGE, applicable pour six ans.

Le dernier SDAGE en date pour le bassin Seine-Normandie est applicable sur la période 2022-2027. Il est articulé autour de 5 orientations fondamentales :

- ✓ Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- ✓ Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- ✓ Pour un territoire sain, réduire les pressions ponctuelles
- ✓ Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
- ✓ Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.

X.A Hydrologie

Le site d'étude se situe dans le bassin de la Seine-Normandie au sein du sous-bassin Oise.

Une rivière, l'Oise, s'écoule dans l'aire d'étude éloignée, ainsi qu'un de ses affluents, le Ru de Liesse (figure 12). En aval du projet au niveau de la station "l'Oise à Cergy 1" (FRHR228A) l'état écologique est considéré comme moyen et la concentration des polluants spécifiques : bonne.

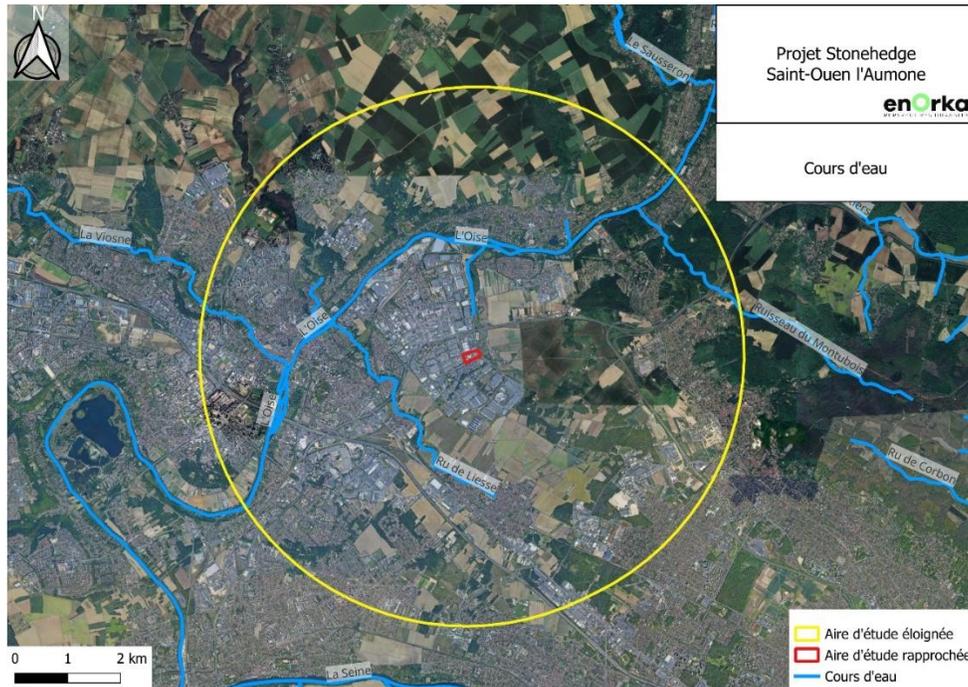


Figure 12 : Cartographie des cours d'eau à proximité du site

X.B Hydrogéologie

L'aire d'étude éloignée du projet est concernée par une masse d'eau souterraine (figure 13):

- ✓ Eocène du Valois (FRHG104).

L'aire d'étude rapprochée du projet est concernée par trois masses d'eau souterraines :

- ✓ Eocène du Valois (FRHG104),
- ✓ Alluvions de l'Oise (FRHG002),
- ✓ Eocène et Craie du Vexin français (FRHG107).

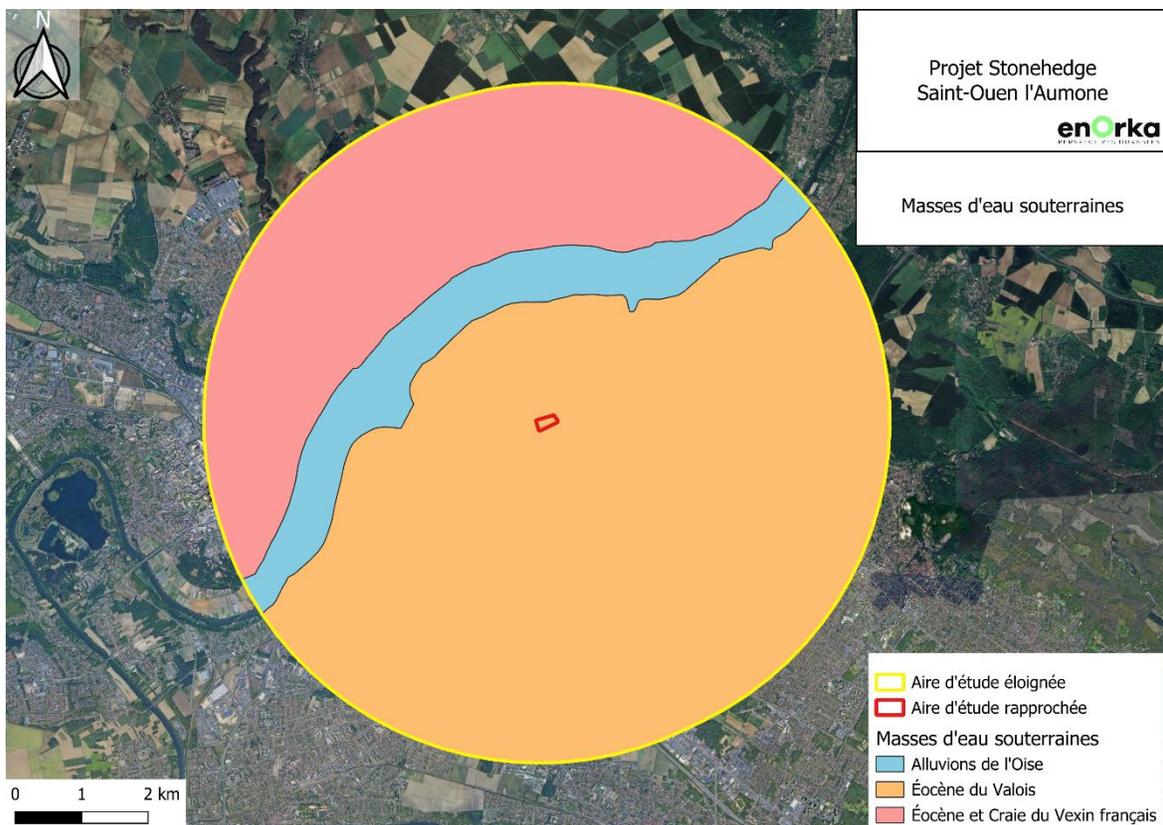


Figure 13 : Cartographie des masses d'eau souterraine au niveau du site

Une masse d'eau souterraine est définie par son état quantitatif et son état chimique.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) définit le bon état quantitatif des eaux souterraines comme suit : "le bon état est celui où le niveau de l'eau souterraine dans la masse d'eau est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine ».

L'état chimique d'une eau est déterminé selon les concentrations en polluants. Cet état est considéré comme bon dès lors que les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement et n'empêchent pas d'atteindre les objectifs fixés pour les eaux de surface alimentées par cette masse d'eau souterraine. L'absence d'intrusion d'eau salée est également prise en compte.

Selon les données SIGES Seine-Normandie, la masse d'eau souterraine (Éocène du Valois) sur laquelle repose le site d'étude se trouve dans un état quantitatif (niveau de confiance moyen) et un bon état chimique (niveau de confiance moyen).

XI Compte-rendu suite à la visite du site

Une visite de site a été effectuée le 9 avril 2025 afin de déterminer les espèces fréquentant la parcelle et les enjeux associés. L'inventaire s'est déroulé sous un ciel dégagé, avec un vent faible et des températures autour de 6°C. Les espèces ont été relevées à vue ou à l'écoute et une recherche des espèces de flore patrimoniale a également été effectuée. Cependant le début de saison printanière n'est pas la période idéale pour apprécier la réelle diversité de l'entomofaune. Un sondage pédologique a été effectué afin de déterminer la présence ou non de zone humide.

XI.A Détermination des enjeux

Les enjeux de conservation locaux sont déterminés pour chaque espèce en prenant en compte les espaces naturels environnants mais également en se basant :

Sur les statuts réglementaires :

- Liste nationale des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain (arrêté du 8 janvier 2021),
- Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (arrêté du 29 octobre 2009),
- Liste nationale des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain (arrêté du 23 avril 2007),
- Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (arrêté du 9 juillet 1999),
- Liste nationale des insectes protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain (arrêté du 23 avril 2007),
- Directive Habitats Faune Flore : il s'agit de la directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Y sont inscrites les espèces d'intérêt communautaire (Annexe 2), les espèces qui nécessitent une protection stricte (Annexe 4) et les espèces dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- Directive Oiseaux : la Directive européenne 79/409/CEE, dite directive oiseaux, liste les espèces d'oiseaux devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales en particulier en ce qui concerne leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction (Annexe 1). Les espèces d'oiseaux chassables y sont également listées (Annexe 2) ainsi que les espèces pouvant être commercialisées.

Les listes rouges nationales pour la prise en compte de l'état de conservation des espèces :

- Liste rouge nationale des orthoptères (2004), non officialisée par l'IUCN,
- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2016),
- Liste rouge des Mammifères de France métropolitaine (2017),

- Liste rouge des Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2015),
- Liste rouge des Papillons de jour de France métropolitaine (2014),
- Liste rouge des Libellules de France métropolitaine (2016),
- Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (2018).

Les listes rouges régionales :

- Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Ile-de-France (2021),
 - Liste rouge régionale des Amphibiens et Reptiles d'Ile-de-France (2023),
 - Liste rouge de la Flore vasculaire de l'Ile-de-France (2014),
 - Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (2012),
 - Liste rouge régionale des Libellules d'Ile-de-France (2014),
 - Liste rouge régionale des Rhopalocères et Zygènes d'Ile-de-France (2016),
 - Liste rouge régionale des Chauves-souris d'Ile-de-France (2017).
- Espèces soumises à un Plan National d'Action, outil stratégique qui vise à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'une espèce,
- Trames vertes et bleues : Décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation des trames vertes et bleues et annexe 1 du Document-Cadre, qui présente la « Liste d'espèces sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue »,
- Intérêt biologique local : listes d'espèces déterminantes ZNIEFF en région, espèces qui peuvent justifier la création de zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF).
- Rareté : activité de l'espèce dans la zone d'étude (espèce nicheuse, de passage, potentielle, ...), abondance de l'espèce dans la zone d'étude et position de la zone d'étude vis-à-vis de l'aire de répartition de l'espèce.

Les enjeux sont classés de la manière suivante à l'aide des éléments cités précédemment et des observations faites sur site :

- Nul : aucun enjeu particulier (espèce de passage uniquement ou exogène envahissante),
- Négligeable : enjeux limités à des espèces communes, sans statut de protection, largement présentes localement / habitats communs dégradés présentant peu d'intérêts pour la biodiversité,
- Faible : espèce commune ou habitat commun présentant un intérêt local (protégée, assez rare, en limite de répartition, etc.),
- Modéré : espèces ou habitats protégées et/ou menacées à l'échelle régionale, mais bien implantées localement,
- Fort : espèces ou habitats rares et/ou menacés, dont la population du site présente un intérêt quant à la présence locale de l'espèce,
- Très fort : espèces ou habitats rares et /ou menacés, exceptionnels sur le secteur.

XI.B Habitats et description de l'aire d'étude

Le site comprend des bureaux et des bâtiments industriels pour la construction de véhicules à deux-roues (figure 14). L'activité du site est réduite au strict minimum, les bureaux et ateliers étant majoritairement vides. Actuellement, le site sert de lieu de stockage de véhicules divers (figure 15). La végétation se développe sur les espaces verts délimités et composés à l'issue de l'aménagement paysager du site. L'intégralité des arbres et arbustes sont d'ordre ornementale, aucun ne semble s'être installé de manière spontanée. Ces strates arbustives et arborées se développent sur des pelouses tondues régulièrement (figure 16). Cet ensemble correspond à l'ensemble des espaces verts, il est cependant possible de constater des différences d'aménagements. Par exemple, l'espace vert délimitant les bureaux du bâtiment de restauration est planté à la manière d'un jardin japonais (figure 17). Une partie de la limite Sud et de la limite Est se compose d'un alignement d'arbres (respectivement figures 18 et 19) tandis que la limite Nord correspond à un linéaire de haie (figure 20). L'espace vert accolé au bureau se compose d'imposants pieds résineux et ligneux plantés à la manière d'un bosquet (figure 21). Enfin, des tranchées ont été creusées sur les bordures le long des voies publiques afin de prévenir et limiter l'établissement illégal de populations sur le site (figure 22).



Figure 14 : Vues d'ensemble du site



Figure 15 : Stockage de voitures au sein du parking



Figure 16 : Espaces verts plantés d'arbres et d'arbustes



Figure 17 : Jardin japonais entre les bureaux et le bâtiment de restauration



Figure 18 : Alignement de tilleuls en limite Sud



Figure 19 : Alignement de peupliers en limite Est



Figure 20 : Haie en limite Nord en-dehors de l'emprise du site



Figure 21 : Espace arboré accolé au bâtiment de bureaux



Figure 22 : Tranchées creusées sur les bordures du site

La carte ci-dessous permet de représenter sur le site les prises de vues ci-dessus. Elles sont symbolisées par des triangles numérotés en correspondance avec les figures. Pour certaine, la mention G ou D est jointe signifiant la photographie de gauche ou droite. Aussi, cette carte permet de définir l'habitat du site suivant la nomenclature EUNIS :

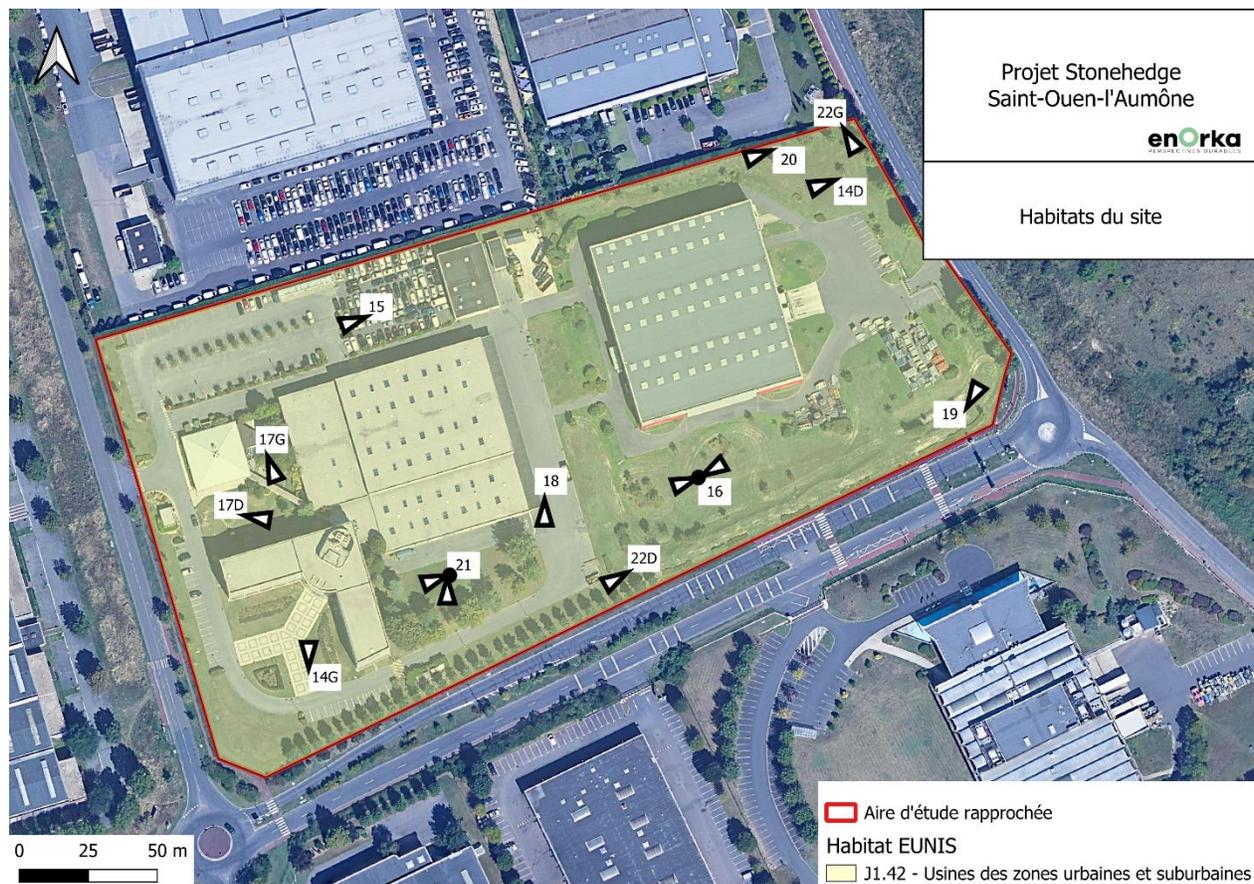


Figure 23 : Délimitation des habitats du site suivant la nomenclature EUNIS et localisation des photographies des habitats

XI.C Observations floristiques

Sur l'ensemble du site, 46 espèces floristiques ont été recensées de manière non-exhaustive via l'usage de quadrats et de passages à pied.

Aucune espèce inventoriée sur le site ne présente un enjeu écologique particulier.

Les pelouses se composent de différentes poacées et de "plantes à fleurs" telles que le *Trifolium repens*, *Ajuga reptans*, *Cardamine hirsuta*, *Cerastium glomeratum*, *Myosotis ramosissima*, *Geranium rotundifolium*, *Bellis perennis*, *Lamium purpureum*, *Veronica persica* et *Plantago lanceolata*.



Figure 24 : Photographie représentative de la flore des pelouses du site

Deux stations d'orchidées ont été rencontrées au niveau des pelouses (figure 25). L'absence de hampes florales n'a pas permis l'identification des individus. Néanmoins, les orchidées les plus communes au sein des pelouses urbaines sont l'Orchis bouc, l'Ophrys abeille et l'Orchis pyramidal. Ces trois espèces sont connues sur la commune et ne présentent pas d'intérêt écologique.



Figure 25 : Pieds d'orchidées vus sur site

L'intégralité des arbres et arbustes du site ont été plantés. Une partie de ces espèces sont exotiques telles que *Populus x canadensis*, *Buddleja davidii*, *Choisya ternata*, *Acer palmatum*, *Pittosporum tobira*, *Thuja sp.*, *Lonicera tatarica*, *Cornus sericea* et *Prunus laurocerasus*. *Buddleja davidii* et *Prunus laurocerasus* sont les seules espèces du site classées exotiques envahissantes en Île-de-France.

La flore du projet est d'enjeu faible. Les plantes qualifiées d'EEE devront faire l'objet d'une gestion particulière.

La flore "d'intérêt", ici concernant les EEE problématiques et les orchidées, sont des plantes nécessitant une attention particulière. Elles sont localisées sur la carte ci-dessous :



Figure 26 : Localisation des éléments floristiques d'intérêt

La liste des espèces végétales (non-exhaustive) est présentée ci-dessous :

Tableau 10 - Espèces floristiques recensées sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. Znieff	LR France	LR Région
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	-	-	-	LC	LC
Arbre à papillons ³	<i>Buddleja davidii</i>	-	-	-	NA	NA
Arbre des Hottentos	<i>Pittosporum tobira</i>	-	-	-	NA	-
Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>	-	-	-	LC	LC
Buis toujours vert	<i>Buxus sempervirens</i>	-	-	-	LC	-
Capselle bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	-	-	-	LC	LC
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i>	-	-	-	LC	LC

³ En rouge : Espèces Exotiques Envahissantes.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. Znieff	LR France	LR Région
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>	-	-	-	LC	LC
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	-	-	-	LC	LC
Chèvrefeuille de Tartarie	<i>Lonicera tatarica</i>	-	-	-	NA	-
Cornouiller soyeux	<i>Cornus sericea</i>	-	-	-	NA	-
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	-	-	-	LC	LC
Erable palmé	<i>Acer palmatum</i>	-	-	-	NA	-
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	-	-	-	LC	LC
Ficaire printanière	<i>Ficaria verna</i>	-	-	-	LC	-
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	-	-	-	LC	LC
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>	-	-	-	LC	LC
Grande Oseille	<i>Rumex acetosa</i>	-	-	-	LC	LC
Gui	<i>Viscum album</i>	-	-	-	LC	LC
Jacobée commune	<i>Jacobaea vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>	-	-	-	LC	LC
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	-	-	-	LC	LC
Laurier palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	-	-	-	NA	-
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	-	-	-	LC	LC
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>	-	-	-	LC	LC
Mauve négligée	<i>Malva neglecta</i>	-	-	-	LC	LC
Myosotis très rameux	<i>Myosotis ramosissima</i>	-	-	-	LC	LC
Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>	-	-	-	LC	LC
Oranger du Mexique	<i>Choisya ternata</i>	-	-	-	NA	-
Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa</i>	-	-	-	LC	LC
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	-	-	-	LC	LC
Peuplier du Canada	<i>Populus x canadensis</i>	-	-	-	-	-
Picride fausse épervière	<i>Picris hieracioides</i>	-	-	-	LC	LC
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	-	-	-	LC	LC
Plantain corne-de-cerf	<i>Plantago coronopus</i>	-	-	-	LC	LC
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	-	-	-	LC	LC
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	-	-	-	LC	LC
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	-	-	-	LC	LC
Prunier merisier	<i>Prunus avium</i>	-	-	-	LC	LC
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	-	-	-	LC	LC
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	-	-	-	LC	LC
Tilleul cordé	<i>Tilia cordata</i>	-	-	-	LC	LC
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	-	-	-	LC	LC
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	-	-	-	NA	-

XI.D Observations faunistiques

La saison printanière permet l'observation d'une part importante des taxons pouvant fréquenter le site. Cependant le début de saison ne permet pas d'apprécier la réelle diversité intra-taxon (notamment l'entomofaune). Les conditions météorologiques fraîches n'ont pas favorisées l'observation des espèces ectothermes (reptiles, amphibiens, insectes...). Au final, l'avifaune représentait la majorité de la faune contactée.

XI.D.1 Avifaune

20 espèces d'oiseaux ont été recensées dont seul le Pic épeiche a été entendu hors site. L'inventaire présente une avifaune très représentative des milieux urbains et jardins. La plupart de ces espèces sont non menacées à l'échelle de la métropole. Ces populations tendent à se détériorer à l'échelle régionale. De ce fait, 5 espèces se démarquent : Accenteur mouchet, Bergeronnette grise, Moineau domestique, Serin cini et Verdier d'Europe.

Une étude récente a révélé une diminution drastique des populations de Moineau domestique, notamment dans l'aire urbaine parisienne. Il niche préférentiellement dans les anfractuosités des vieux bâtis puis de manière secondaire dans des cavités d'arbres. Les façades des bâtiments du site en tôles ou en bétons ne présentent pas de défauts extérieurs pouvant servir d'abri, ils ne sont ainsi pas considérés comme intéressants pour sa nidification. Les arbres du site ne semblent pas non plus présenter de cavités. Le site ne présente pas d'intérêt pour la nidification de l'espèce. La Bergeronnette grise appréciant elle aussi les cavités offertes par le bâti, elle est peu susceptible de nicher sur le site.

La strate arborée, dont certains individus sont imposants, représentent un intérêt pour la nidification sur site du Serin cini. Un individu chanteur a été contacté au niveau du bosquet mixte résineux/feuillus accolé aux bureaux. Celui-ci est de petite taille et présente une faible quantité de résineux (figure 21). L'espèce a également été entendue en-dehors du projet sur les emprises des sociétés attenantes présentant également des résineux dont des haies constituées de plusieurs pieds de résineux composant un ensemble intéressant pour l'espèce. Bien que le maintien de la population à l'échelle locale ne soit pas menacé, les enjeux ont tout de même été classés fort du fait de son statut vulnérable à l'échelle nationale et en danger à l'échelle régionale. Des espaces favorables à l'espèce plus important sont disponibles à proximité, notamment sur la parcelle au nord du projet, mais tout espace favorable et utilisé par l'espèce est à valoriser dans ce type de contexte.

Au sein d'un des peupliers le long de la route, un nid potentiel de Pie bavarde a été repéré, cette espèce n'est cependant pas protégée.

Le Verdier d'Europe et l'Accenteur mouchet pouvant nicher eux aussi dans les arbustes, ils apprécient d'autant plus des buissons denses ou des haies. Seuls des buissons sont présents au sein des espaces verts, la haie étant en dehors de l'emprise du projet. Ces buissons étant assez denses en feuillage, ils peuvent potentiellement accueillir des nichées.

L'**enjeu** est jugé globalement **faible** pour ce taxon hormis pour les **3 espèces patrimoniales** (cases bleues dans le tableau) susceptibles de nicher sur le site pour qui **l'enjeu est jugé**

modéré (Accenteur mouchet et Verdier d'Europe) **et fort** (Serin cini), ayant des statuts vulnérables et en danger respectivement aux échelles nationales et régionales.

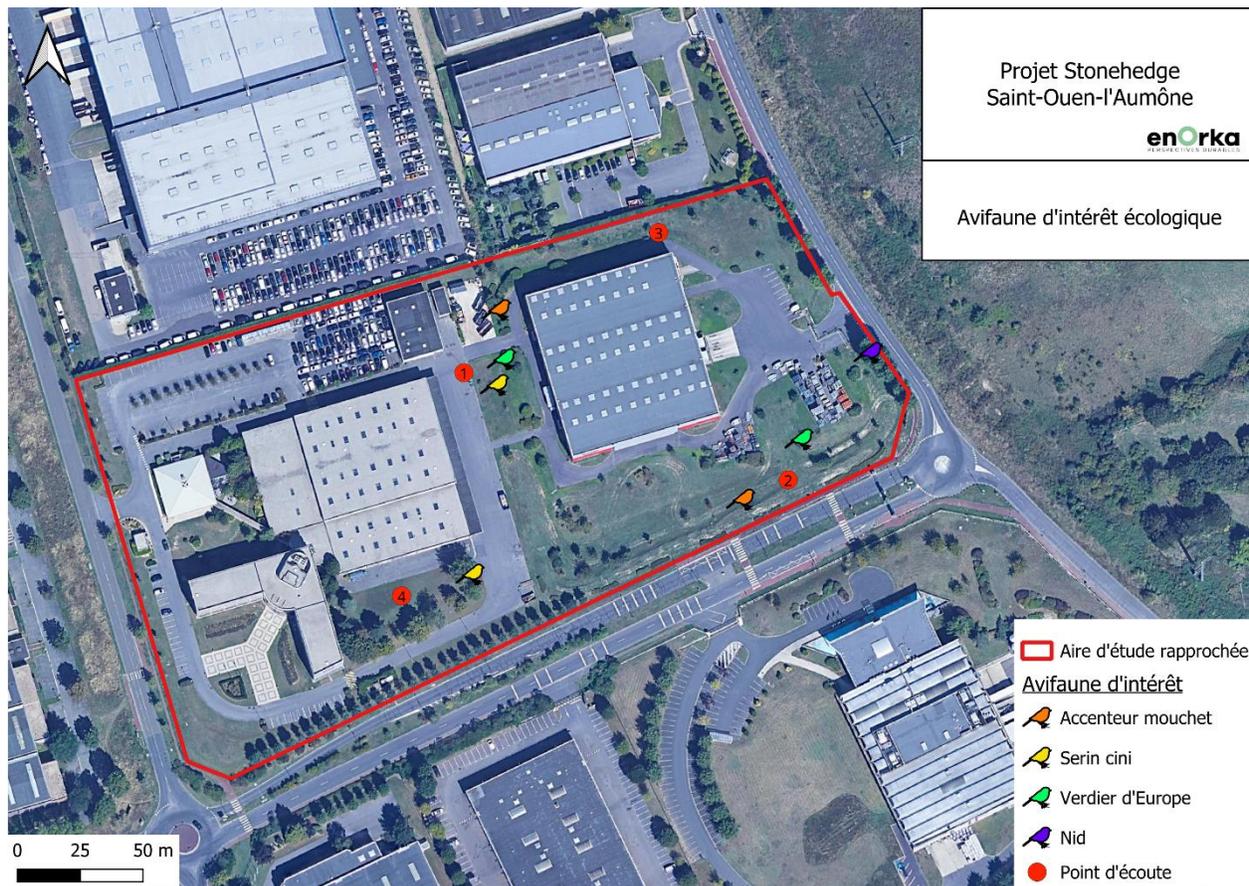


Figure 27 : Localisation des points d'écoute et de l'avifaune d'intérêt

La liste des espèces d'oiseaux contactées pendant la visite de site ou en vol est présentée ci-dessous :

Tableau 11 - Avifaune recensée sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. Znieff	LR France	LR Région	Dir. Oiseaux
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Art. 3	-	-	LC	NT	-
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art. 3	-	-	LC	NT	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC	Annexe II/2
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art. 3	-	-	LC	LC	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Art. 3	-	-	LC	LC	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art. 3*	-	-	LC	LC	Annexe II/2
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Art. 3	-	-	LC	LC	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art. 3	-	-	LC	LC	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art. 3	-	-	LC	VU	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Art. 3	-	-	LC	LC	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. Znieff	LR France	LR Région	Dir. Oiseaux
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art. 3	-	-	LC	LC	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	-	LC	LC	Annexe II/2
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	-	LC	LC	Annexe III/1
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art. 3	-	-	LC	LC	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art. 3	-	-	LC	LC	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art. 3	-	-	LC	LC	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	-	-	LC	LC	-
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Art. 3	-	-	VU	EN	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Art. 3*	-	-	LC	LC	Annexe II/2
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Art. 3	-	-	VU	VU	-

XI.D.2 Mammifères

Seul un Lapin de garenne a été observé durant la visite. Aucune entrée potentielle de galerie n'a été observée, ainsi, il ne semble pas que l'espèce ait élu domicile sur le site mais prospecte davantage les pelouses pour se nourrir. L'alimentation semble être le seul attrait du site pour le reste des mammifères, ne présentant que très peu de zones refuges.

Tableau 12 - Mammifère recensé sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Région	Protection nationale	Protection régionale	Dir. européenne	Dét. ZNIEFF
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NT	-	-	-	-	-

La visite ayant eu lieu exclusivement en journée, aucun **Chiroptère** n'a été observé. De plus, les bâtiments n'ont pas pu être inspectés de l'intérieur pour constater l'absence de gîtes. Un passage à l'intérieur des bâtiments a cependant permis de constater l'activité encore résiduelle à l'intérieur et du manque d'attrait à l'intérieur de ceux-ci pour les chiroptères. L'aspect extérieur des façades ne présentant pas d'anfractuosités pouvant servir d'entrées, le bâti n'est pas jugé d'intérêt aussi bien en tant que gîte d'hivernage que de reproduction. Les arbres ne semblant pas présenter de cavités au vu des espèces présentes il n'est pas envisagé l'établissement d'individus au sein de leurs troncs ou branches. Plusieurs espèces sont inventoriées sur la commune. Le site pourrait possiblement être prospecté pour la chasse.

L'**enjeu** est jugé **faible** pour l'ensemble des mammifères.

XI.D.3 Reptiles et amphibiens

Aucun point d'eau ne se situe dans l'enceinte du projet. De ce fait, la reproduction d'amphibiens n'est pas envisagée. Concernant les reptiles, aucun n'a été rencontré et seul le Lézard des murailles est inventorié à l'échelle de la commune. Cette espèce s'accommodant bien des milieux urbains, elle fréquente certainement le site. Pour ses congénères, le manque d'abris, la tonte fréquente des pelouses et la localisation entre des axes routiers, rend le site de

très faible intérêt. Le Lézard des murailles étant certes protégé, il est très commun à proximité des activités humaines. **L'enjeu pour l'herpétofaune est jugé faible.**

XI.D.4 Entomofaune

La visite de site s'étant déroulée en matinée, les températures fraîches n'ont pas permis l'observation d'insectes. Néanmoins, les pelouses et les strates arborées ne laissent pas présager la rencontre d'espèces d'intérêt. Des espèces communes comme la Piéride de la rave ou le Vulcain seraient attendus. Les troncs d'arbres ne présentent pas de traces d'insectes xylophages. Des nids de Processionnaire du pin ont été observés au niveau de certains résineux.

L'**enjeu** est jugé **faible** pour ce taxon.



Figure 28 : Nid de Processionnaire du pin

XI.E Etude de zone humide

Comme illustré en [figure 11](#) de ce document des zones humides potentielles sont identifiées en bibliographie. Les tranchées creusées en limite de site ont servi de marqueurs pour constater la nature du sol. Appréciable par les photographies suivantes, le sol est un mélange de terres et de gravats le tout n'ayant pas des caractéristiques humides. Cela est dû au

réaménagement du site et aux mouvements de terre lors de la construction des bâtiments et de l'aménagement des espaces verts.



Figure 29 : Sol mis à nu par l'élaboration de tranchées

En complément de cette observation, un sondage pédologique a été réalisé, arrêté prématurément par des couches de pierres (figure 30). Le sol est très sableux et ne présente pas de traits réductiques.



Figure 30 : Carottage réalisé sur site au sein des espaces verts

Aucun sol caractéristique de zone humide n'est relevé sur le site. De plus, seule la Renoncule rampante est indicatrice de zone humide et présente de manière non dominante au sein des pelouses. D'un point de vue floristique, aucune zone humide est caractérisée.

XII Conclusion

Le site d'étude est un ensemble de bureaux et d'ateliers d'assemblage de deux-roues. L'activité est actuellement réduite au minimum, les bureaux étant vides et les places de stationnements servant pour le stockage de véhicules. Respectant un aménagement paysager en particulier, les espaces verts se composent de pelouses, d'arbustes répartis de manière éparse, d'arbres d'alignement ou en bosquet. 5 espèces d'oiseaux présentant des statuts au moins quasi-menacés sur liste rouge y ont été contactés dont 3 nicheurs potentiels : le Verdier d'Europe, l'Accenteur mouchet et le Serin cini. Ces 3 espèces sont ainsi retenues comme patrimoniales. Les deux premières espèces recherchent préférentiellement une strate arbustive dense afin d'établir leur nid. Pour cela, les buissons du site sont adaptés. Le Serin cini privilégie les arbres aux arbustes et davantage les résineux. Ceux accolés aux bureaux sont assez denses pour accueillir des nids bien qu'en nombre réduit et un individu chanteur a été repéré dans cette zone. **Les enjeux sont considérés comme modérés pour le Verdier d'Europe et l'Accenteur mouchet et forts pour le Serin cini du fait de son statut vulnérable à l'échelle nationale et en danger à l'échelle régionale.** Malgré la quantité réduite de résineux sur le site et la présence plus importante de résineux sur les projets attenants, les statuts associés à cette espèce font que le moindre espace de reproduction favorable doit être pris en compte. Le maintien de l'espèce locale aussi bien à court que long terme est assuré, du fait des nombreux pieds de conifères présents sur la parcelle au nord du projet. **La population de Serin cini n'est donc pas menacée à l'échelle locale.** L'absence d'anfractuosités dans les bâtiments et l'absence d'arbres à cavités rend le site peu favorable à la nidification du Moineau domestique et de la Bergeronnette grise, celles-ci ne sont ainsi pas retenues comme espèces patrimoniales. Des espaces verts et friches sont disponibles aux alentours pour leur alimentation. **Pour le reste de la faune, le site ne présente pas d'enjeux.**

Concernant la flore, aucune espèce ne présente d'intérêt écologique particulier vis-à-vis de leur enjeu de conservation. Des pieds de *Buddleja davidii* et de *Prunus laurocerasus* ont été plantés au sein des espaces verts. Ces espèces sont classées exotiques envahissantes en Île-de-France, il faudra veiller ainsi à ne pas les disperser dans la nature après arrachage. Des orchidées dispersées au sein du site ont été repérées lors du passage à pied. De nombreuses espèces d'intérêt écologique font partie de cette famille florale, c'est pourquoi il est nécessaire d'identifier les individus jusqu'à l'espèce. Ceci n'a pas pu être réalisé avec certitude en l'absence de hampes florales. Néanmoins, les espèces les plus fréquentes sur les pelouses urbaines sont l'Orchis bouc, l'Orchis pyramidal et l'Ophrys abeille. Celles-ci ne présentent pas d'enjeu écologique particulier.

Enfin, par observation des tranchées mettant les sols à nu et la réalisation de sondages pédologiques, il a été conclu que les terres ne sont pas caractéristiques de zones humides. De plus, aucune espèce floristique caractéristique de zone humide n'a été rencontrée. **Aucune zone humide n'est identifiée.**

Les enjeux écologiques du site sont faibles dans l'ensemble hormis en ce qui concerne l'avifaune. L'enjeu est considéré comme modéré voire fort pour cette dernière du fait d'espèces pouvant être nicheuses sur le site (Serin cini, Verdier d'Europe et Accenteur mouchet). Ceci concerne les arbustes, le patch d'arbres au bord des bureaux et celui du jardin japonais. Pour le reste de la faune et pour la flore, les enjeux sont faibles comportant une retenue pour les orchidées. **Il n'est pas jugé nécessaire le besoin de passages complémentaires.**

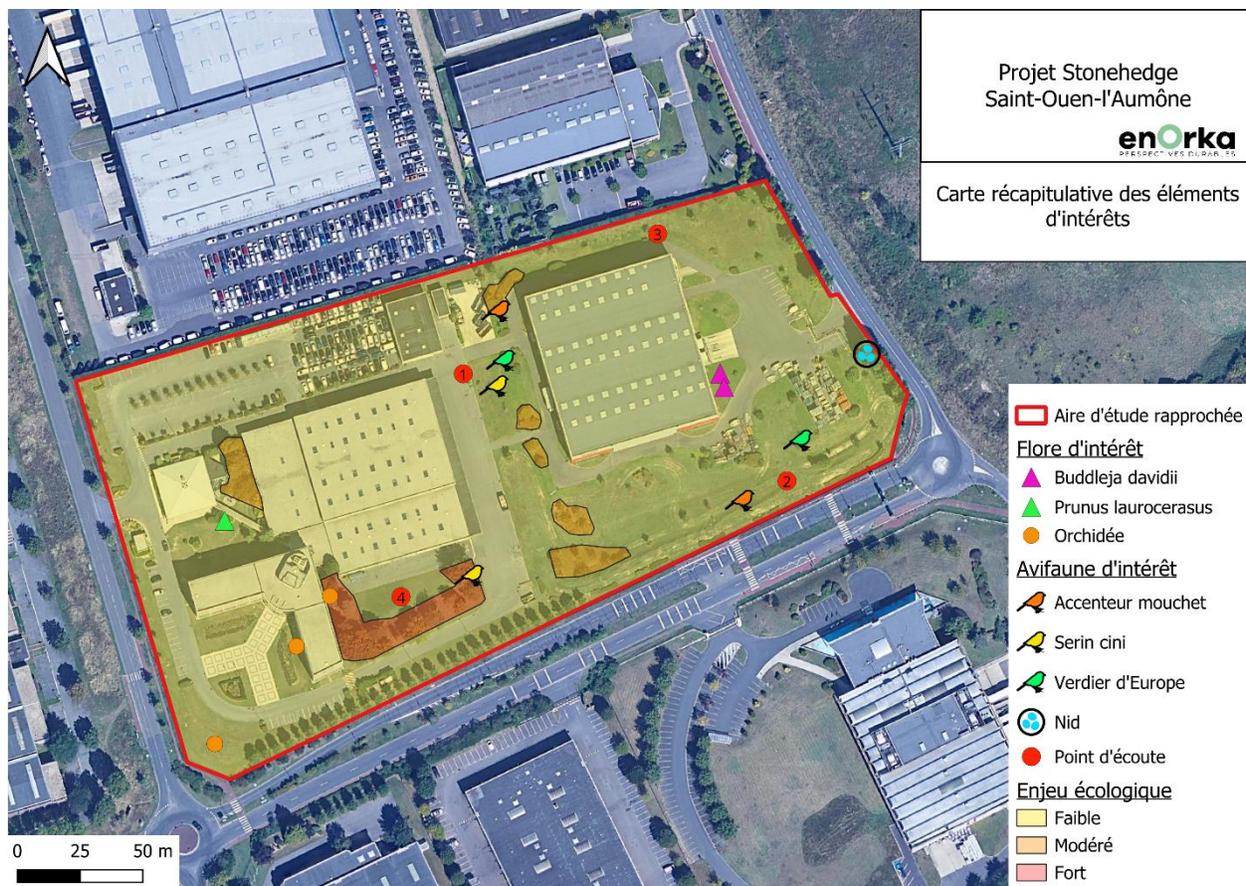


Figure 31 : Carte récapitulative des éléments d'intérêt sur le site

Afin de prendre en compte les enjeux des espèces dans le cadre du projet et l'intégralité des espèces protégées, nous recommandons :

- De définir un planning d'intervention respectant les cycles de reproduction de la faune (pas de démarrage entre mars et septembre) ;
- De préserver des espaces arborés/arbustifs déjà existants ;
- De planter des strates arbustives et arborées favorables à l'Accenteur mouchet et au Verdier d'Europe (espèces caducifoliées dans les haies) en cas de destruction des zones à enjeux modérés. La recréation d'espaces non linéaires avec des espèces arbustives et arborées serait plus favorables à ces espèces ;
- De planter au minimum deux conifères qui auront la place de se développer en hauteur afin de favoriser la nidification du Serin cini en cas d'abattage des arbres sur la zone à enjeu fort. Eviter la plantation de pins du fait de Chenille processionnaire du pin sur la zone ou prévoir des installations pour les gérer en conséquence ;
- De laisser des zones en fauche tardive voire absence de fauche (10% d'une prairie en fauche tardive par exemple), pour pouvoir assurer la reproduction des insectes (source de nourriture pour l'avifaune comme l'Accenteur mouchet notamment). Le Serin cini se nourrit principalement de graines d'espèces herbacées, ces espaces lui seront donc profitables ;
- De mettre en place des aménagements à destination des reptiles et mammifères (pierriers, hibernaculum ou aménagements remplissant des fonctions similaires).

XIII Bibliographie et bases de données

- Descriptif masse d'eau souterraine HG104 : https://sigessn.brgm.fr/files/FichesMESO/Fiches_resumees/Fiche_resumee_MESO_FR_HG104_Seine-Normandie.pdf
- Descriptif PNR Oise-Pays de France : <https://inpn.mnhn.fr/espace/protège/FR8000043>
- Descriptif PNR Vexin français : <https://inpn.mnhn.fr/espace/protège/FR8000030>
- Descriptif ZNIEFF la sablonnière de Bessancourt : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/110120021>
- Descriptif ZNIEFF vallée de Clery et ravines des Molues : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/110020057>
- Espèces recensées sur la commune de Saint-Ouen l'Aumône : <https://inpn.mnhn.fr/collTerr/biodiversity/INSEEC95572>
- INPN : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- Listes rouges espèces en Ile-de-France: <https://www.arb-idf.fr/article/des-listes-rouges-regionales-pour-ile-de-france/>
- Liste rouge nationale pour les Orthoptères : SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, **9** : 125-137.
- Qualité des eaux de l'Oise, station « l'Oise à Cergy 1 » : <https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/#/map/station/03141000/L'OISE%20A%20CERGY%201>
- SIG réseau zones humides : <https://sig.reseau-zones-humides.org/>
- SRCE Ile-de-France : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-d-ile-de-france-adopte-en-2013-a1685.html>
- SDAGE Seine-Normandie : <https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>
- SIGES Normandie au niveau de la commune d'étude : <https://sigessn.brgm.fr/?page=ficheMaCommune&codeCommune=95572#:~:text=HERBLAY,MERY%2DSUR%2DOISE>

XIV Annexe

Annexe 1 : Tableau complet des inventaires floristiques recensés dans la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Acanthe à feuilles molles	<i>Acanthus mollis</i>	-	-	-	LC	-
Ache nodiflore	<i>Helosciadium nodiflorum</i>	-	-	-	LC	LC
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	-	-	-	LC	LC
Achillée sternutatoire	<i>Achillea ptarmica</i>	-	-	oui	LC	LC
Agripaume cardiaque	<i>Leonurus cardiaca</i>	-	-	-	NT	EN
Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i>	-	-	-	LC	LC
Agrostide géante	<i>Agrostis gigantea</i>	-	-	-	LC	LC
Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>	-	-	-	LC	LC
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>	-	-	-	LC	LC
Ail Moly	<i>Allium moly</i>	Article 1	-	-	NT	-
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	-	-	-	NA	NA
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	-	-	-	LC	LC
Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i>	-	-	-	LC	LC
Alpiste roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>	-	-	-	LC	LC
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i>	-	-	-	NA	NA
Ambroisie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	-	-	-	NA	-
Amélanchier ovale	<i>Amelanchier ovalis</i>	-	oui	oui	LC	NT
Anacamptide pyramidale	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	-	-	-	LC	LC
Anémone des bois	<i>Anemone nemorosa</i>	-	-	-	LC	LC
Angélique sylvestre	<i>Angelica sylvestris</i>	-	-	-	LC	LC
Anthriscus commun	<i>Anthriscus caucalis</i>	-	-	-	LC	LC
Anthriscus sylvestre	<i>Anthriscus sylvestris</i>	-	-	-	LC	LC
Apère jouet-du-vent	<i>Apera spica-venti</i>	-	-	-	LC	LC
Aphane des champs	<i>Aphanes arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Arabette poilue	<i>Arabis hirsuta</i>	-	-	-	LC	-
Arbre à papillons	<i>Buddleja davidii</i>	-	-	-	NA	NA
Arbre à perruque	<i>Cotinus coggygria</i>	-	-	-	LC	-
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i>	-	-	-	NA	-
Argousier faux nerprun	<i>Hippophae rhamnoides</i>	-	-	-	LC	-
Aristolochie clématite	<i>Aristolochia clematidis</i>	-	-	-	LC	LC
Armérie des sables	<i>Armeria arenaria</i>	-	-	oui	LC	LC
Armoise	<i>Artemisia verlotiorum</i>	-	-	-	NA	-
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC
Asclépiade de Syrie	<i>Asclepias syriaca</i>	-	-	-	NA	-
Asperge officinale	<i>Asparagus officinalis</i>	-	-	-	LC	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Astragale à feuilles de Réglisse	<i>Astragalus glycyphyllos</i>	-	-	-	LC	LC
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i>	-	-	-	LC	LC
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	-	-	-	LC	LC
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	-	-	-	LC	LC
Avoine folle	<i>Avena fatua</i>	-	-	-	LC	LC
Baguenaudier	<i>Colutea arborescens</i>	-	-	-	LC	-
Ballote noire	<i>Ballota nigra</i>	-	-	-	LC	LC
Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC
Bardanette en grappe	<i>Tragus racemosus</i>	-	-	-	LC	-
Belle-de-nuit	<i>Mirabilis jalapa</i>	-	-	-	NA	-
Benoîte des villes	<i>Geum urbanum</i>	-	-	-	LC	LC
Berce sphondyle	<i>Heracleum sphondylium</i>	-	-	-	LC	LC
Bertéroa blanchi	<i>Berteroa incana</i>	-	-	-	NA	-
Blé d'été	<i>Triticum aestivum</i>	-	-	-	NA	-
Boucage saxifrage	<i>Pimpinella saxifraga</i>	-	-	-	LC	LC
Bouleau pleureur	<i>Betula pendula</i>	-	-	-	LC	LC
Bourrache officinale	<i>Borago officinalis</i>	-	-	-	LC	LC
Brachypode des forêts	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	-	-	-	LC	LC
Brome à deux étamines	<i>Anisantha diandra</i>	-	-	-	LC	-
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>	-	-	-	LC	LC
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis</i>	-	-	-	LC	LC
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	-	-	-	LC	LC
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	-	-	-	LC	LC
Bugle de Genève	<i>Ajuga genevensis</i>	-	-	-	LC	LC
Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>	-	-	-	LC	LC
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>	-	-	oui	LC	VU
Calamagrostide épigéios	<i>Calamagrostis epigejos</i>	-	-	-	LC	LC
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>	-	-	-	LC	LC
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>	-	-	-	LC	LC
Canche cespiteuse	<i>Deschampsia cespitosa</i>	-	-	-	LC	LC
Capselle bourse-à -pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	-	-	-	LC	LC
Capselle rougeâtre	<i>Capsella rubella</i>	-	-	-	LC	LC
Capucine élevée	<i>Tropaeolum majus</i>	-	-	-	NA	-
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>	-	-	-	LC	LC
Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i>	-	-	-	LC	LC
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i>	-	-	-	LC	LC
Cardère à foulon	<i>Dipsacus fullonum</i>	-	-	-	LC	LC
Cardère cultivée	<i>Dipsacus sativus</i>	-	-	-	NA	-
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	-	-	-	LC	LC
Cassis	<i>Ribes nigrum</i>	-	-	-	LC	-
Catapode rigide	<i>Catapodium rigidum</i>	-	-	-	LC	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Cèdre de l'Atlas	<i>Cedrus atlantica</i>	-	-	-	NA	-
Cèdre de l'Himalaya	<i>Cedrus deodara</i>	-	-	-	NA	-
Centauree trompeuse	<i>Centaurea decipiens</i>	-	-	-	LC	LC
Céaiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>	-	-	-	LC	LC
Céaiste des sources	<i>Cerastium fontanum</i>	-	-	-	LC	LC
Céaiste tomenteux	<i>Cerastium tomentosum</i>	-	-	-	NA	-
Cératostigma faux plumbago	<i>Ceratostigma plumbaginoides</i>	-	-	-	-	-
Cerfeuil enivrant	<i>Chaerophyllum temulum</i>	-	-	-	LC	LC
Chalef à feuilles étroites	<i>Elaeagnus angustifolia</i>	-	-	-	NA	-
Chardon à petites fleurs	<i>Carduus tenuiflorus</i>	-	-	-	LC	LC
Chardon crépu	<i>Carduus crispus</i>	-	-	-	LC	LC
Chardon penché	<i>Carduus nutans</i>	-	-	-	LC	LC
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	-	-	-	LC	LC
Chêne de Streimer	<i>Quercus x streimii</i>	-	-	-	NE	-
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	-	-	-	LC	LC
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	-	-	-	LC	-
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	-	-	-	LC	LC
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>	-	-	-	LC	-
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	-	-	-	LC	LC
Chénopode hybride	<i>Chenopodium hybridum</i>	-	-	-	LC	LC
Chèvrefeuille de Tartarie	<i>Lonicera tatarica</i>	-	-	-	NA	-
Chèvrefeuille des haies	<i>Lonicera xylosteum</i>	-	-	-	LC	LC
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i>	-	-	-	LC	LC
Chiendent des champs	<i>Elytrigia campestris</i>	-	-	-	LC	DD
Chiendent rampant	<i>Elytrigia repens</i>	-	-	-	LC	LC
Ciguë maculée	<i>Conium maculatum</i>	-	-	-	LC	LC
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i>	-	-	-	LC	LC
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	-	-	-	LC	LC
Cirse potager	<i>Cirsium oleraceum</i>	-	-	-	LC	LC
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>	-	-	-	LC	LC
Clinopode commun	<i>Clinopodium vulgare</i>	-	-	-	LC	LC
Clinopode népéta	<i>Clinopodium nepeta</i>	-	-	-	LC	-
Cognassier commun	<i>Cydonia oblonga</i>	-	-	-	NA	-
Cognassier du Japon	<i>Chaenomeles japonica</i>	-	-	-	NA	-
Colza	<i>Brassica napus</i>	-	-	-	LC	LC
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>	-	-	-	LC	LC
Consoude officinale	<i>Symphytum officinale</i>	-	-	-	LC	LC
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	-	-	-	LC	LC
Coqueret alkékenge	<i>Alkekengi officinarum</i>	-	-	-	NA	-
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	-	-	-	LC	LC
Coronille variée	<i>Coronilla varia</i>	-	-	-	LC	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Cosmos bipenné	<i>Cosmos bipinnatus</i>	-	-	-	NA	-
Cotonéaster à feuilles de Saule	<i>Cotoneaster salicifolius</i>	-	-	-	NA	-
Cotonéaster de Franchet	<i>Cotoneaster franchetii</i>	-	-	-	NA	-
Crépide à feuilles de capselle	<i>Crepis bursifolia</i>	-	-	-	NA	-
Crépide capillaire	<i>Crepis capillaris</i>	-	-	-	LC	LC
Crépide hérissée	<i>Crepis setosa</i>	-	-	-	LC	LC
Cymbalaire	<i>Cymbalaria muralis</i>	-	-	-	LC	-
Cynodon dactyle	<i>Cynodon dactylon</i>	-	-	-	LC	LC
Cynoglosse officinale	<i>Cynoglossum officinale</i>	-	-	-	LC	NT
Cytise à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	-	-	-	LC	LC
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	-	-	-	LC	LC
Datura	<i>Datura stramonium</i>	-	-	-	NA	-
Dauphinelle consoude	<i>Delphinium consolida</i>	-	-	oui	LC	-
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i>	-	-	-	LC	LC
Diplotaxe à feuilles ténues	<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	-	-	-	LC	LC
Dompte-venin officinal	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	-	-	-	LC	LC
Doradille scolopendre	<i>Asplenium scolopendrium</i>	-	-	-	LC	-
Drave des murs	<i>Draba muralis</i>	-	oui	-	LC	VU
Drave printanière	<i>Draba verna</i>	-	-	-	LC	-
Dryoptéride fougère-mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>	-	-	-	LC	LC
Echinochloa pied-de-coq	<i>Echinochloa crus-galli</i>	-	-	-	LC	LC
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	-	-	-	LC	LC
Égopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>	-	-	-	LC	LC
Ephémère d'Anderson	<i>Tradescantia x andersoniana</i>	-	-	-	NE	-
Epiaire de Byzance	<i>Stachys byzantina</i>	-	-	-	NA	-
Epiaire des forêts	<i>Stachys sylvatica</i>	-	-	-	LC	LC
Epiaire des marais	<i>Stachys palustris</i>	-	-	-	LC	LC
Épilobe à feuilles étroites	<i>Chamaenerion angustifolium</i>	-	-	-	LC	LC
Épilobe à fruits courts	<i>Epilobium brachycarpum</i>	-	-	-	LC	LC
Épilobe à tige carrée	<i>Epilobium tetragonum</i>	-	-	-	LC	LC
Épilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>	-	-	-	LC	LC
Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>	-	-	-	LC	LC
Épipactide helléborine	<i>Epipactis helleborine</i>	-	-	-	LC	LC
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	-	-	-	LC	LC
Érable negundo	<i>Acer negundo</i>	-	-	-	NA	-
Erable palmé	<i>Acer palmatum</i>	-	-	-	NA	-
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	-	-	-	LC	LC
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	-	-	-	LC	LC
Eranthe d'hiver	<i>Eranthis hyemalis</i>	-	-	-	DD	-
Erigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i>	-	-	-	NA	-
Erodium à feuilles de ciguë	<i>Erodium cicutarium</i>	-	-	-	LC	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>	-	-	-	LC	LC
Euphorbe characias	<i>Euphorbia characias</i>	-	-	-	LC	-
Euphorbe péplus	<i>Euphorbia peplus</i>	-	-	-	LC	LC
Euphorbe petit-cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>	-	-	-	LC	LC
Euphorbe réveil matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>	-	-	-	LC	LC
Fallopie des haies	<i>Fallopia dumetorum</i>	-	-	-	LC	LC
Fallopie liseron	<i>Fallopia convolvulus</i>	-	-	-	LC	LC
Fausse arabette de Thalius	<i>Arabidopsis thaliana</i>	-	-	-	LC	LC
Fenouil commun	<i>Foeniculum vulgare</i>	-	-	-	LC	LC
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>	-	-	-	LC	LC
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i>	-	-	-	NA	-
Ficaire printanière	<i>Ficaria verna</i>	-	-	-	LC	-
Figuier d'Europe	<i>Ficus carica</i>	-	-	-	LC	-
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>	-	-	-	LC	LC
Fraisier sauvage	<i>Fragaria vesca</i>	-	-	-	LC	LC
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>	-	-	-	LC	LC
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i>	-	-	-	LC	LC
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>	-	-	-	LC	LC
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	-	-	-	LC	LC
Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	-	-	-	LC	-
Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>	-	-	-	LC	LC
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	-	-	-	LC	LC
Gaillet vrai	<i>Galium verum</i>	-	-	-	LC	LC
Galéga officinal	<i>Galega officinalis</i>	-	-	-	NA	-
Galéopsis tétrahit	<i>Galeopsis tetrahit</i>	-	-	-	LC	LC
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>	-	-	-	LC	LC
Géranium colombin	<i>Geranium columbinum</i>	-	-	-	LC	LC
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>	-	-	-	LC	LC
Géranium des prés	<i>Geranium pratense</i>	-	-	-	LC	-
Géranium des Pyrénées	<i>Geranium pyrenaicum</i>	-	-	-	LC	LC
Géranium fluet	<i>Geranium pusillum</i>	-	-	-	LC	LC
Géranium herbe-à -Robert	<i>Geranium robertianum</i>	-	-	-	LC	LC
Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	-	-	-	LC	LC
Géranium pourpre	<i>Geranium purpureum</i>	-	-	-	LC	-
Gesse aphyllé	<i>Lathyrus aphaca</i>	-	-	-	LC	LC
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>	-	-	-	LC	LC
Gesse tubéreuse	<i>Lathyrus tuberosus</i>	-	-	-	LC	LC
Gouet d'Italie	<i>Arum italicum</i>	-	-	-	LC	LC
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>	-	-	-	LC	LC
Grande bardane	<i>Arctium lappa</i>	-	-	-	LC	LC
Grande chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>	-	-	-	LC	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Grande Oseille	<i>Rumex acetosa</i>	-	-	-	LC	LC
Grande prêlé	<i>Equisetum telmateia</i>	-	-	-	LC	LC
Grenadier	<i>Punica granatum</i>	-	-	-	NA	-
Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>	-	-	-	-	LC
Gui	<i>Viscum album</i>	-	-	-	LC	LC
Guimauve officinale	<i>Althaea officinalis</i>	-	-	-	LC	LC
Gymnadénie moucheron	<i>Gymnadenia conopsea</i>	-	-	oui	LC	VU
Hémérocalle fauve	<i>Heimerocallis fulva</i>	-	-	-	NA	-
Herbe Catois	<i>Prunella vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	-	-	-	NA	NA
Hêtre des forêts	<i>Fagus sylvatica</i>	-	-	-	LC	LC
Himantoglosse bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>	-	-	-	LC	LC
Hirschfeldie blanchie	<i>Hirschfeldia incana</i>	-	-	-	LC	-
Houblon lupulin	<i>Humulus lupulus</i>	-	-	-	LC	LC
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	-	-	-	LC	LC
Houx commun	<i>Ilex aquifolium</i>	-	-	-	LC	LC
Hylotéléphium téléphium	<i>Hylotelephium telephium</i>	-	-	-	LC	-
If commun	<i>Taxus baccata</i>	-	-	-	LC	-
Inule conyze	<i>Inula conyzae</i>	-	-	-	-	-
Iris faux acore	<i>Iris pseudacorus</i>	-	-	-	LC	LC
Iris fétide	<i>Iris foetidissima</i>	-	-	-	LC	LC
Ivraie multiflore	<i>Lolium multiflorum</i>	-	-	-	CR	RE
Ivraie vivace	<i>Lolium perenne</i>	-	-	-	LC	LC
Jacobée à feuilles de roquette	<i>Jacobaea erucifolia</i>	-	-	-	LC	-
Jacobée commune	<i>Jacobaea vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC
Jacobée maritime	<i>Jacobaea maritima</i>	-	-	-	LC	-
Jonc à fleurs aiguës	<i>Juncus acutiflorus</i>	-	-	-	LC	LC
Jonc articulé	<i>Juncus articulatus</i>	-	-	-	LC	LC
Jonc comprimé	<i>Juncus compressus</i>	-	-	-	LC	LC
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i>	-	-	-	LC	LC
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	-	-	-	DD	LC
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i>	-	-	-	LC	LC
Jusquiame noire	<i>Hyoscyamus niger</i>	-	-	-	LC	EN
Ketmie de Syrie	<i>Hibiscus syriacus</i>	-	-	-	NA	-
Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Koelérie pyramidale	<i>Koeleria pyramidata</i>	-	-	-	LC	LC
Lagure ovale	<i>Lagurus ovatus</i>	-	-	-	LC	-
Laïche à épis pendants	<i>Carex pendula</i>	-	-	-	LC	LC
Laïche cuivrée	<i>Carex otrubae</i>	-	-	-	LC	-
Laïche des bois	<i>Carex sylvatica</i>	-	-	-	LC	LC
Laïche des marais	<i>Carex acutiformis</i>	-	-	-	LC	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Laîche des rives	<i>Carex riparia</i>	-	-	-	LC	LC
Laîche écartée	<i>Carex divulsa</i>	-	-	-	LC	LC
Laîche en épi	<i>Carex spicata</i>	-	-	-	LC	LC
Laîche espacée	<i>Carex remota</i>	-	-	-	LC	LC
Laîche glauque	<i>Carex flacca</i>	-	-	-	LC	LC
Laîche hérissée	<i>Carex hirta</i>	-	-	-	LC	LC
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Laiteron épineux	<i>Sonchus asper</i>	-	-	-	LC	LC
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>	-	-	-	LC	LC
Laitue scariote	<i>Lactuca serriola</i>	-	-	-	LC	LC
Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa</i>	-	-	-	LC	LC
Lamier blanc	<i>Lamium album</i>	-	-	-	LC	LC
Lamier embrassant	<i>Lamium amplexicaule</i>	-	-	-	LC	LC
Lamier jaune	<i>Lamium galeobdolon</i>	-	-	-	LC	LC
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	-	-	-	LC	LC
Lampsane commune	<i>Lapsana communis</i>	-	-	-	LC	LC
Laurier noble	<i>Laurus nobilis</i>	-	-	-	LC	-
Laurier palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	-	-	-	NA	-
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i>	-	-	-	DD	-
Lentille d'eau mineure	<i>Lemna minor</i>	-	-	-	LC	LC
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	-	-	-	LC	LC
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	-	-	-	LC	LC
Lilas commun	<i>Syringa vulgaris</i>	-	-	-	NA	NA
Lin cultivé	<i>Linum usitatissimum</i>	-	-	-	LC	-
Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC
Linaire couchée	<i>Linaria supina</i>	-	-	-	LC	LC
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Liseron des haies	<i>Convolvulus sepium</i>	-	-	-	LC	LC
Liseron tricolore	<i>Convolvulus tricolor</i>	-	-	-	NA	-
Lobulaire maritime	<i>Lobularia maritima</i>	-	-	-	LC	-
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	-	-	-	LC	LC
Lotier glabre	<i>Lotus tenuis</i>	-	-	-	LC	LC
Lunaire annuelle	<i>Lunaria annua</i>	-	-	-	LC	-
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i>	-	-	-	LC	LC
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>	-	-	-	LC	LC
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>	-	-	-	LC	LC
Luzerne naine	<i>Medicago minima</i>	-	-	-	LC	LC
Luzerne polymorphe	<i>Medicago polymorpha</i>	-	-	-	LC	DD
Luzule poilue	<i>Luzula pilosa</i>	-	-	-	LC	LC
Lychnide des jardins	<i>Lychnis coronaria</i>	-	-	-	NA	-
Lycophe d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	-	-	-	LC	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Lycopside des champs	<i>Lycopsis arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Lysimaque bleue	<i>Lysimachia foemina</i>	-	-	-	LC	-
Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC
Lysimaque des champs	<i>Lysimachia arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Lysimaque nummulaire	<i>Lysimachia nummularia</i>	-	-	-	LC	LC
Mahonia à feuilles de houx	<i>Berberis aquifolium</i>	-	-	-	NA	-
Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>	-	-	-	LC	LC
Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>	-	-	-	NA	-
Massette à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>	-	-	-	LC	LC
Matricaire camomille	<i>Matricaria chamomilla</i>	-	-	-	LC	LC
Matricaire discoïde	<i>Matricaria discoidea</i>	-	-	-	NA	-
Matricaire inodore	<i>Tripleurospermum inodorum</i>	-	-	-	-	-
Mauve négligée	<i>Malva neglecta</i>	-	-	-	LC	LC
Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris</i>	-	-	-	LC	LC
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i>	-	-	-	LC	LC
Mélilot élevé	<i>Melilotus officinalis</i>	-	-	-	LC	LC
Mélisse officinale	<i>Melissa officinalis</i>	-	-	-	LC	-
Mélitte à feuilles de mélisse	<i>Melittis melissophyllum</i>	-	-	-	LC	LC
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	-	-	-	LC	LC
Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Menthe odorante	<i>Mentha suaveolens</i>	-	-	-	LC	LC
Mercuriale annuelle	<i>Mercurialis annua</i>	-	-	-	LC	LC
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	-	-	-	LC	LC
Minuartie à petites feuilles	<i>Sabulina tenuifolia</i>	-	-	-	LC	LC
Molène bouillon-blanc	<i>Verbascum thapsus</i>	-	-	-	LC	LC
Molène fausse phlomide	<i>Verbascum phlomoides</i>	-	-	-	LC	DD
Molène pulvérulente	<i>Verbascum pulverulentum</i>	-	-	-	LC	LC
Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i>	-	-	-	LC	LC
Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i>	-	-	-	LC	LC
Moutarde blanche	<i>Sinapis alba</i>	-	-	-	LC	-
Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Muscari chevelu	<i>Muscari comosum</i>	-	-	-	LC	LC
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Myosotis des forêts	<i>Myosotis sylvatica</i>	-	-	-	LC	LC
Myosotis faux scorpion	<i>Myosotis scorpioides</i>	-	-	-	LC	LC
Myosotis très rameux	<i>Myosotis ramosissima</i>	-	-	-	LC	LC
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>	-	-	-	NA	-
Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i>	-	-	-	LC	LC
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	-	-	-	LC	LC
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i>	-	-	-	LC	CR
Nigelle de Damas	<i>Nigella damascena</i>	-	-	-	LC	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>	-	-	-	LC	LC
Noyer royal	<i>Juglans regia</i>	-	-	-	NA	-
Odontite printanier	<i>Odontites vernus</i>	-	-	-	LC	LC
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i>	-	-	-	NA	-
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i>	-	-	-	NA	-
Onagre subterminale	<i>Oenothera subterminalis</i>	-	-	-	NA	-
Onoporde acanthe	<i>Onopordum acanthium</i>	-	-	-	LC	LC
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	-	-	-	LC	LC
Orge commune	<i>Hordeum vulgare</i>	-	-	-	LC	LC
Orge sauvage	<i>Hordeum murinum</i>	-	-	-	LC	LC
Origan commun	<i>Origanum vulgare</i>	-	-	-	LC	LC
Orme mineur	<i>Ulmus minor</i>	-	-	-	LC	LC
Orobanche à petites fleurs	<i>Orobanche minor</i>	-	-	-	LC	VU
Orobanche de la picride	<i>Orobanche picridis-hieracioidis</i>	-	-	-	LC	LC
Orpin âcre	<i>Sedum acre</i>	-	-	-	LC	LC
Orpin réfléchi	<i>Petrosedum rupestre</i>	-	-	-	-	-
Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i>	-	-	-	LC	LC
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	-	-	-	LC	LC
Oxalide à quatre feuilles	<i>Oxalis tetraphylla</i>	-	-	-	NA	-
Oxalide droit	<i>Oxalis stricta</i>	-	-	-	NA	-
Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa</i>	-	-	-	LC	LC
Panic de Hillmann	<i>Panicum hillmanii</i>	-	-	-	NA	-
Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>	-	-	-	LC	LC
Pâquerette annuelle	<i>Bellis annua</i>	-	-	-	LC	-
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	-	-	-	LC	LC
Pariétaire de Judée	<i>Parietaria judaica</i>	-	-	-	LC	LC
Passerage drave	<i>Lepidium draba</i>	-	-	-	LC	-
Patience à fleurs en thyse	<i>Rumex thyrsoiflorus</i>	-	-	-	NA	-
Patience à crête	<i>Rumex cristatus</i>	-	-	-	LC	LC
Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	-	-	-	LC	LC
Patience sanguine	<i>Rumex sanguineus</i>	-	-	-	LC	LC
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	-	-	-	LC	LC
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	-	-	-	LC	LC
Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i>	-	-	-	LC	LC
Pâturin des bois	<i>Poa nemoralis</i>	-	-	-	LC	LC
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	-	-	-	LC	LC
Paulownia tomenteux	<i>Paulownia tomentosa</i>	-	-	-	NA	-
Pavot de Californie	<i>Eschscholzia californica</i>	-	-	-	NA	-
Pavot de Lecoq	<i>Papaver lecoqii</i>	-	-	-	LC	-
Pavot douteux	<i>Papaver dubium</i>	-	-	-	LC	LC
Pavot somnifère	<i>Papaver somniferum</i>	-	-	-	LC	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Pêcher	<i>Prunus persica</i>	-	-	-	NA	-
Pentaglottide toujours verte	<i>Pentaglottis sempervirens</i>	-	-	-	LC	-
Pérovskia à feuilles d'arroche	<i>Salvia yangii</i>	-	-	-	NA	-
Persicaire amphibie	<i>Persicaria amphibia</i>	-	-	-	LC	LC
Persicaire maculée	<i>Persicaria maculosa</i>	-	-	-	LC	LC
Pervenche élevée	<i>Vinca major</i>	-	-	-	LC	-
Pervenche mineure	<i>Vinca minor</i>	-	-	-	LC	LC
Pesse commune	<i>Hippuris vulgaris</i>	-	-	oui	NT	EN
Petite bardane	<i>Arctium minus</i>	-	-	-	LC	LC
Petite chénorrhine	<i>Chaenorhinum minus</i>	-	-	-	LC	LC
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	-	-	-	LC	LC
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>	-	-	-	LC	-
Peuplier du Canada	<i>Populus x canadensis</i>	-	-	-	-	-
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>	-	-	-	LC	DD
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	-	-	-	LC	LC
Phragmite austral	<i>Phragmites australis</i>	-	-	-	LC	LC
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	-	-	-	NA	-
Picride fausse épervière	<i>Picris hieracioides</i>	-	-	-	LC	LC
Picride fausse vipérine	<i>Helminthotheca echioides</i>	-	-	-	LC	-
Piloselle officinale	<i>Pilosella officinarum</i>	-	-	-	LC	-
Pin noir	<i>Pinus nigra</i>	-	-	-	LC	-
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	-	-	-	LC	LC
Pissenlit officinal	<i>Taraxacum officinale</i>	-	-	-	LC	LC
Plantain corne-de-cerf	<i>Plantago coronopus</i>	-	-	-	LC	LC
Plantain élevé	<i>Plantago major</i>	-	-	-	LC	LC
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	-	-	-	LC	LC
Plantain moyen	<i>Plantago media</i>	-	-	-	LC	LC
Platane à feuilles d'érable	<i>Platanus x hispanica</i>	-	-	-	NA	-
Poirier de Chine	<i>Pyrus calleryana</i>	-	-	-	NA	-
Polypogon vert	<i>Polypogon viridis</i>	-	-	-	LC	-
Pontédérie cordée	<i>Pontederia cordata</i>	-	-	-	NA	-
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	-	-	-	LC	LC
Potamot crépu	<i>Potamogeton crispus</i>	-	-	-	LC	LC
Potentille ansérine	<i>Argentina anserina</i>	-	-	-	LC	-
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i>	-	-	-	NA	-
Potentille dressée	<i>Potentilla erecta</i>	-	-	-	LC	LC
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	-	-	-	LC	LC
Potérium sanguisorbe	<i>Poterium sanguisorba</i>	-	-	-	LC	LC
Pourpier potager	<i>Portulaca oleracea</i>	-	-	-	LC	-
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>	-	-	-	LC	LC
Prêle des marais	<i>Equisetum palustre</i>	-	-	-	LC	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Primevère vraie	<i>Primula veris</i>	-	-	-	LC	LC
Prunier à grappes	<i>Prunus padus</i>	-	-	-	LC	-
Prunier épineux	<i>Prunus spinosa</i>	-	-	-	LC	LC
Prunier mahaleb	<i>Prunus mahaleb</i>	-	-	-	LC	LC
Prunier merisier	<i>Prunus avium</i>	-	-	-	LC	LC
Prunier myrobolan	<i>Prunus cerasifera</i>	-	-	-	NA	-
Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>	-	-	-	LC	LC
Pyracantha écarlate	<i>Pyracantha coccinea</i>	-	-	-	DD	-
Reine-des-prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	-	-	-	LC	LC
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	-	-	-	LC	LC
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	-	-	-	LC	LC
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	-	-	-	LC	LC
Renoncule scélérate	<i>Ranunculus sceleratus</i>	-	-	-	LC	LC
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i>	-	-	-	NA	-
Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>	-	-	-	LC	LC
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	-	-	-	NA	-
Réséda jaunâtre	<i>Reseda luteola</i>	-	-	-	LC	LC
Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i>	-	-	-	LC	LC
Rhododendron ferrugineux	<i>Rhododendron ferrugineum</i>	-	-	-	LC	-
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	-	-	-	NA	-
Roémérie argémone	<i>Roemeria argemone</i>	-	-	-	LC	NT
Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>	-	-	-	LC	LC
Ronce ligneuse	<i>Rubus fruticosus</i>	-	-	-	-	-
Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia</i>	-	-	-	LC	LC
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Rosier rugueux	<i>Rosa rugosa</i>	-	-	-	NA	-
Rostraire à crête	<i>Rostraria cristata</i>	-	-	-	LC	-
Rumex crépu	<i>Rumex crispus</i>	-	-	-	NA	-
Sabline à feuilles de serpolet	<i>Arenaria serpyllifolia</i>	-	-	-	LC	LC
Sabline à rameaux grêles	<i>Arenaria leptoclados</i>	-	-	-	LC	DD
Sagine apétale	<i>Sagina apetala</i>	-	-	-	LC	LC
Sagine couchée	<i>Sagina procumbens</i>	-	-	-	LC	LC
Sagittaire à feuilles en flèche	<i>Sagittaria sagittifolia</i>	-	-	-	LC	LC
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	-	-	-	LC	LC
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>	-	-	-	LC	-
Salsifis douteux	<i>Tragopogon dubius</i>	-	-	-	LC	LC
Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis</i>	-	-	-	LC	LC
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>	-	-	-	LC	LC
Sauge officinale	<i>Salvia officinalis</i>	-	-	-	NT	-
Sauge verveine	<i>Salvia verbenaca</i>	-	-	-	LC	DD
Saule gris cendré foncé	<i>Salix atrocinerea</i>	-	-	-	LC	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	-	-	-	LC	LC
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>	-	-	-	LC	LC
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>	-	-	-	LC	LC
Saule drapé	<i>Salix eleagnos</i>	-	-	-	LC	-
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	-	-	-	LC	LC
Saxifrage à trois doigts	<i>Saxifraga tridactylites</i>	-	-	-	LC	LC
Scabieuse colombarie	<i>Scabiosa columbaria</i>	-	-	-	LC	LC
Schédonore des prés	<i>Schedonorus pratensis</i>	-	-	-	LC	LC
Schédonore roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i>	-	-	-	LC	LC
Scirpe des forêts	<i>Scirpus sylvaticus</i>	-	-	-	LC	LC
Scrofulaire auriculée	<i>Scrophularia auriculata</i>	-	-	-	LC	LC
Scrofulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa</i>	-	-	-	LC	LC
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	-	-	-	-	-
Séneçon visqueux	<i>Senecio viscosus</i>	-	-	-	LC	LC
Séquoïadendron géant	<i>Sequoiadendron giganteum</i>	-	-	-	NA	-
Seringat couronné	<i>Philadelphus coronarius</i>	-	-	-	NA	-
Sétaire verticillée	<i>Setaria verticillata</i>	-	-	-	LC	LC
Silène acaule	<i>Silene acaulis</i>	-	-	-	LC	-
Silène commun	<i>Silene vulgaris</i>	-	-	-	LC	LC
Sisymbre officinal	<i>Sisymbrium officinale</i>	-	-	-	LC	LC
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i>	-	-	-	NA	-
Solidage verge-d'or	<i>Solidago virgaurea</i>	-	-	-	LC	LC
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	-	-	-	LC	LC
Souchet vigoureux	<i>Cyperus eragrostis</i>	-	-	-	NA	-
Spartier jonc	<i>Spartium junceum</i>	-	-	-	LC	-
Stellaire intermédiaire	<i>Stellaria media</i>	-	-	-	LC	LC
Sternbergie jaune	<i>Sternbergia lutea</i>	-	-	-	NA	-
Stuckénie pectinée	<i>Stuckenia pectinata</i>	-	-	-	LC	-
Sumac vinaigrier	<i>Rhus typhina</i>	-	-	-	NA	-
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	-	-	-	LC	LC
Symphorine blanche	<i>Symphoricarpos albus</i>	-	-	-	NA	-
Symphyotriche lancéolé	<i>Symphyotrichum lanceolatum</i>	-	-	-	NA	-
Tanaisie commune	<i>Tanacetum vulgare</i>	-	-	-	LC	LC
Tanaisie matricaire	<i>Tanacetum parthenium</i>	-	-	-	LC	-
Taxodium distique	<i>Taxodium distichum</i>	-	-	-	NA	-
Tête d'or	<i>Solidago canadensis</i>	-	-	-	NA	-
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	-	-	-	LC	LC
Tilleul cordé	<i>Tilia cordata</i>	-	-	-	LC	LC
Tilleul d'Europe	<i>Tilia x europaea</i>	-	-	-	NA	-
Tomate	<i>Solanum lycopersicum</i>	-	-	-	NA	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR France	LR Région
Torilide du Japon	<i>Torilis japonica</i>	-	-	-	LC	LC
Torilide noueuse	<i>Torilis nodosa</i>	-	-	-	LC	LC
Tournesol	<i>Helianthus annuus</i>	-	-	-	NA	-
Trèfle champêtre	<i>Trifolium campestre</i>	-	-	-	LC	LC
Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>	-	-	-	LC	LC
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	-	-	-	LC	LC
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i>	-	-	-	LC	LC
Trèfle oseille à fleurs jaunes	<i>Oxalis corniculata</i>	-	-	-	LC	-
Trèfle porte-fraise	<i>Trifolium fragiferum</i>	-	-	-	LC	LC
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	-	-	-	LC	LC
Trisetum jaunissant	<i>Trisetum flavescens</i>	-	-	-	LC	LC
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	-	-	-	LC	LC
Tussilage pas-d'âne	<i>Tussilago farfara</i>	-	-	-	LC	LC
Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>	-	-	-	LC	LC
Valérianelle potagère	<i>Valerianella locusta</i>	-	-	-	LC	LC
Vergereffe annuelle	<i>Erigeron annuus</i>	-	-	-	NA	-
Vergereffe du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	-	-	-	NA	NA
Véronique à feuilles de lierre	<i>Veronica hederifolia</i>	-	-	-	LC	LC
Véronique beccabonga	<i>Veronica beccabunga</i>	-	-	-	LC	LC
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	-	-	-	NA	-
Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>	-	-	-	LC	LC
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>	-	-	-	LC	LC
Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>	-	-	-	LC	LC
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>	-	-	-	NA	LC
Vesce hérissée	<i>Ervilia hirsuta</i>	-	-	-	LC	LC
Vesce velue	<i>Vicia villosa</i>	-	-	-	LC	-
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i>	-	-	-	NA	-
Violette des champs	<i>Viola arvensis</i>	-	-	-	LC	LC
Violette odorante	<i>Viola odorata</i>	-	-	-	LC	LC
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	-	-	-	LC	LC
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	-	-	-	LC	LC
Viorne tin	<i>Viburnum tinus</i>	-	-	-	LC	-
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>	-	-	-	LC	LC
Vulpie ciliée	<i>Vulpia ciliata</i>	-	-	-	LC	DD
Vulpie queue-d'écureuil	<i>Vulpia bromoides</i>	-	-	-	LC	LC
Vulpie queue-de-rat	<i>Vulpia myuros</i>	-	-	-	LC	LC
Ziziphora acinos	<i>Ziziphora acinos</i>	-	-	-	LC	LC

Annexe 2 : Tableau complet des inventaires d'insectes recensés dans la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. Znieff	LR France	LR Région
Aranea						
-	<i>Marpissa muscosa</i>	-	-	-	-	-
Epeire diadème	<i>Araneus diadematus</i>	-	-	-	-	-
Pisaure admirable	<i>Pisaura mirabilis</i>	-	-	-	-	-
Ulobore plumeuse	<i>Uloborus plumipes</i>	-	-	-	-	-
Coleoptera						
-	<i>Polydrusus marginatus</i>	-	-	-	-	-
Alléculé citron	<i>Cteniopus sulphureus</i>	-	-	-	-	-
Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	-	-	-	-
Chrysolina americana	<i>Chrysomèle du Romarin</i>	-	-	-	-	-
Clytra laeviuscula	<i>Clytre à grandes taches</i>	-	-	-	-	-
Clytus arietis	<i>Clyte d'Eastwood</i>	-	-	-	-	-
Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>	-	-	-	-	-
Coccinelle à dix points	<i>Adalia decempunctata</i>	-	-	-	-	-
Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	-	-	-	-	-
Grande coccinelle orange	<i>Halyzia sedecimguttata</i>	-	-	-	-	-
Scarabée rhinocéros européen	<i>Oryctes nasicornis</i>	-	-	-	-	-
Staphylin odorant	<i>Ocypus olens</i>	-	-	-	-	-
Diptera						
-	<i>Hemipenthes morio</i>	-	-	-	-	-
-	<i>Myathropa florea</i>	-	-	-	-	-
-	<i>Sphaerophoria scripta</i>	-	-	-	-	-
Moustique commun	<i>Culex pipiens</i>	-	-	-	-	-
Syrphe ceinturé	<i>Episyrphus balteatus</i>	-	-	-	-	-
Hemiptera						
-	<i>Orius niger</i>	-	-	-	-	-
Gendarme	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	-	-	-	-	-
Nabide-fourmi	<i>Himacerus mirmicoides</i>	-	-	-	-	-
Punaise diabolique	<i>Halyomorpha halys</i>	-	-	-	-	-
Hymenoptera						
-	<i>Arge cyanocrocea</i>	-	-	-	-	-
-	<i>Pediaspis aceris</i>	-	-	-	-	-
Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>	-	-	-	-	-
Bourdon des pierres	<i>Bombus lapidarius</i>	-	-	-	-	-
Bourdon des prés	<i>Bombus pratorum</i>	-	-	-	-	-
Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris</i>	-	-	-	-	-
Collète du lierre	<i>Colletes hederæ</i>	-	-	-	-	-
Frelon asiatique	<i>Vespa velutina</i>	-	-	-	-	-
Guêpe germanique	<i>Vespula germanica</i>	-	-	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. Znieff	LR France	LR Région
Lepidoptera						
-	<i>Tortrix viridana</i>	-	-	-	-	-
Amphipyra berbera	<i>Noctuelle berbère</i>	-	-	-	-	-
Archips crataegana	-	-	-	-	-	-
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	-	-	-	LC	LC
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	-	LC	LC
Brun du pélargonium	<i>Cacyreus marshalli</i>	-	-	-	NA	LC
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	-	-	-	LC	LC
Catocala nupta	<i>Mariée</i>	-	-	-	-	-
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	-	-	LC	LC
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	-	-	-	LC	LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	-	LC	LC
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	-	LC	LC
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	-	-	-	-
Ecaille mendiante	<i>Diaphora mendica</i>	-	-	-	-	-
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	-	LC	LC
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	oui	oui	LC	NT
Gamma	<i>Polygonia c-album</i>	-	-	-	LC	LC
Hypène des ponts	<i>Hypena obsitalis</i>	-	-	-	-	-
Incertaine	<i>Triphosa dubitata</i>	-	-	-	-	-
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	-	LC	LC
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-	-	-	LC	LC
Mineuse	<i>Cameraria ohridella</i>	-	-	-	-	-
Moro-Sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	-	-	-	-	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	-	LC	LC
Némusien	<i>Lasiommata maera</i>	-	-	-	LC	LC
Noctuelle cubiculaire	<i>Caradrina clavipalpis</i>	-	-	-	-	-
Operophtera brumata	<i>Cheimatobie hiémale</i>	-	-	-	-	-
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	-	-	-	LC	LC
Parastichtis suspecta	<i>Xanthie falote</i>	-	-	-	-	-
Petit Paon de Nuit	<i>Saturnia pavonia</i>	-	-	-	-	-
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	-	-	oui	LC	LC
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	-	-	-	LC	LC
Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	-	LC	LC
Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	-	LC	LC
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>	-	-	-	LC	LC
Processionnaire du Chêne	<i>Thaumetopoea processionea</i>	-	-	-	-	-
Scoliopteryx libatrix	<i>Découpure</i>	-	-	-	-	-
Sphinx du Liseron	<i>Agrius convolvuli</i>	-	-	-	-	-
Sphinx Tête-de-Mort	<i>Acherontia atropos</i>	-	-	-	-	-
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	-	-	-	LC	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale	Dét. Znieff	LR France	LR Région
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	-	-	LC	LC
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	-	-	-	LC	LC
Thécla du Bouleau	<i>Thecla betulae</i>	-	-	-	LC	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	-	LC	LC
Toupet	<i>Hypena rostralis</i>	-	-	-	-	-
Vanessa des Chardons	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	-	LC	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	-	LC	LC
Mantodea						
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	-	-	-	LC	LC
Odonata						
Aeshne affine	<i>Aeshna affinis</i>	-	-	oui	LC	LC
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	-	-	-	LC	LC
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Article 3	-	oui	LC	EN
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	-	-	LC	LC
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	-	LC	LC
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	-	-	-	LC	LC
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	-	-	-	LC	NT
Cordulegaster boltonii	<i>Cordulégastré annelé</i>	-	oui	oui	LC	NT
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	-	-	-	LC	LC
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	-	-	-	LC	LC
Sympetrum meridionale	<i>Sympétrum méridional</i>	-	-	-	LC	LC
Orthoptera						
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	-	-	-	4	LC
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	-	-	-	4	LC
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	-	-	-	4	LC
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	-	-	-	4	LC
Gomphocerippus biguttulus	<i>Criquet mélodieux</i>	-	-	-	-	LC
Gomphocerippus brunneus	<i>Criquet duettiste</i>	-	-	-	-	LC
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	-	4	LC
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-	-	-	4	LC
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	-	oui	-	4	LC
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caeruleascens</i>	-	-	-	4	LC
Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	-	-	-	4	LC